

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

Une Banque dédiée au Développement Territorial

Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Riche de son expérience de plus de 65 ans, le Fonds d'Équipement Communal (FEC), en tant que partenaire technique et financier de premier rang du secteur local, œuvre, avec constance et ambition, à faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de leurs investissements et projets de développement territorial, notamment à travers des solutions de financement adaptées à leurs besoins et au plus près de leurs attentes.

Par son engagement responsable en tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le FEC veille à inscrire son rôle dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. Il œuvre en permanence à adapter ses services et ses interventions aux défis à relever par les acteurs territoriaux et aux priorités du développement territorial durable, particulièrement en matière de réduction des disparités territoriales et sociales, de transition vers un développement bas carbone, et de renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

C'est dans cet esprit que la Banque a fait le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité « Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance » (ESG) dans ses opérations de financement et dans ses relations avec ses parties prenantes. Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risques Environnementaux et Sociaux (E&S) dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

A ce propos, la Banque a adopté une politique E&S, entrée en vigueur en avril 2022, qui constitue un cadre de référence formalisant son engagement à intégrer, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement. La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques inhérents aux projets soumis à son financement.

Il y a lieu de noter que cette politique E&S prend en considération toutes les lois nationales et leurs textes d'application ainsi que les principales conventions internationales, ratifiées par le Royaume, pour l'application des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

La détermination du FEC en faveur du renforcement du verdissement de son activité constitue un enjeu stratégique, notamment au regard de l'accroissement de ses concours financiers en lien avec l'évolution du niveau de l'investissement territorial et le changement d'échelle opéré depuis le démarrage de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Cette évolution permet au FEC, à la fois, d'accompagner la dynamique de croissance des territoires et de contribuer à leur développement inclusif en apportant une dimension supplémentaire à leurs actions visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations locales. Ceci favorise la promotion de projets à fort impact social et environnemental bénéfiques pour les acteurs territoriaux.

Il convient également de noter que l'intégration des principes de la durabilité et des préoccupations environnementales et climatiques constitue un atout important pour la Banque, notamment dans sa stratégie d'ouverture sur le marché financier international lui permettant d'accéder à des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, afin d'offrir les meilleures conditions d'accompagnement et de financement à ses clients.

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C

RAPPORT DE GESTION | 2024

ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BAM	Bank Al-Maghrib
BDT	Bons du Trésor
CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CMDR	Coefficient maximum de division des risques
CT	Collectivités Territoriales
DAT	Dépôt à terme
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
E&S	Environnemental et social
ENB	Engagements hors bilan
EOS	Emprunt obligataire subordonné
MDH	Millions de dirhams
MMDH	Milliards de dirhams
PDR	Plan de développement régional
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRG	Provisions pour risques généraux
ROA	Return on Assets (Rentabilité des actifs)
ROE	Return on Equity (Rentabilité des capitaux propres)
TCAM	Taux de croissance annuel moyen

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2024	7
-----------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS 2024	12
---------------------------	-----------

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	13
--	-----------

- 1. Engagements de prêts
- 2. Décaissements de prêts
- 3. Évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés
- 4. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024	21
--	-----------

- 1. Évolution des ressources
- 2. Évolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024	26
--	-----------

- 1. Indicateurs d'exploitation
- 2. Bilan
- 3. Ratios réglementaires
- 4. Indicateurs de rentabilité

Faits marquants 2024

En 2024, la Banque a renforcé son positionnement en tant qu'acteur de référence dans le financement du développement territorial en s'appuyant sur la solidité de ses fondamentaux ainsi que sur la dynamique de mise en œuvre de chantiers structurants.

Ainsi, l'Institution a poursuivi son engagement aux côtés des Collectivités Territoriales, en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets d'investissement, contribuant activement au développement durable des territoires, notamment à travers une approche renforcée d'intégration de la gestion des risques environnementaux, sociaux et climatiques, en ligne avec les standards internationaux en matière de durabilité.

Au terme de l'exercice 2024, les engagements de prêts et les décaissements de prêts ont atteint respectivement, 2 569 MDH et 1 821 MDH, et ont contribué à la réalisation de plusieurs projets dans différents secteurs d'intervention. Il y a lieu de souligner que l'activité de prêts à fin 2024 a été marquée par un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

Ces financements ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales, avec une forte prédominance des Conseils Régionaux, qui confirment leur montée en charge dans la structure des prêts accordés par la Banque au cours des dernières années, grâce à l'intensification de leurs projets d'investissement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

En témoignage de l'affirmation de leur rôle en matière de développement économique et social, le FEC a procédé, au cours de l'année 2024, à la signature de trois conventions de financement, avec trois Conseils Régionaux, à travers l'octroi de trois lignes de crédit pour un montant total de 6 MMDH :

- Signature, en mars 2024, d'une convention de financement avec la Région de Draâ-Tafilalet, pour un montant de 1,7 MMDH, visant à financer des projets prioritaires du Programme de Développement Régional (PDR) de la Région Draâ-Tafilalet 2022-2027 et à couvrir une partie des projets de la Région dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) ;
- Signature, en mai 2024, d'une convention de financement avec la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, pour un montant de 1,3 MMDH, destinée au financement de projets prioritaires du Programme de Développement Régional (PDR) de la Région, qui visent notamment la consolidation de l'attractivité économique des espaces territoriaux de la Région ;
- Signature, en octobre 2024, d'une convention de financement avec la Région de Rabat-Salé-Kénitra, pour un montant de 3 MMDH, destinée à financer la réalisation de projets d'investissement de grande envergure inscrits dans le cadre du Programme de Développement Régional de la Région à réaliser à l'horizon 2027.

Par ces nouvelles opérations, le FEC confirme sa détermination à accompagner les Collectivités Territoriales dans la réalisation de leurs programmes et projets d'investissement, notamment ceux à fort impact social en ligne avec la politique de la Banque en matière E&S, entrée en vigueur en avril 2022, laquelle, se distingue par son alignement sur la réglementation nationale et les traités ratifiés par le Royaume en matière de durabilité. Ces opérations contribuent également à consolider la confiance des Collectivités Territoriales envers le FEC en tant que partenaire financier historique.

Au terme de l'exercice 2024, la Banque a enregistré une évolution positive de ses principaux indicateurs financiers, dès lors que le PNB a atteint 672 MDH, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Les créances sur la clientèle ont atteint près de 27,5 MMDH à fin décembre 2024.

De son côté, et compte tenu de l'évolution favorable du PNB, de la bonne qualité du portefeuille client et de la maîtrise continue des charges générales d'exploitation, le résultat net s'est établi à 368 MDH à fin 2024, contre 199 MDH à fin 2023, soit une hausse de près de 85%. Cette forte évolution tient compte du fait à caractère exceptionnel lié à la comptabilisation, au titre de l'exercice 2023, de la contribution du FEC au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc. Ainsi, le résultat net réalisé au titre de l'exercice 2024 marque un retour à un niveau normatif, comparable aux réalisations des exercices précédents.

Le FEC a poursuivi, au cours de l'année 2024, la mise en œuvre de ses projets structurants, à même de mettre l'Institution davantage en adéquation avec son environnement et de répondre efficacement aux besoins croissants des Collectivités Territoriales pour le financement de leurs projets d'investissement :

1. La pérennisation de la ressource, pilier de la stratégie de financement et d'accompagnement de la dynamique des territoires

En accompagnement de la dynamique de croissance des territoires, la Banque entreprend, avec détermination, différentes actions visant la pérennisation et la diversification de ses sources de financement en vue de pouvoir offrir les meilleures conditions de financement aux Collectivités Territoriales.

En effet, grâce à sa stratégie financière ouverte sur l'international et à la solidité de ses fondamentaux, le FEC réussit, en l'absence de dépôts de la clientèle, à mobiliser des ressources pour le financement de son activité, aussi bien sur le marché financier national qu'auprès d'institutions financières internationales de premier plan, et ce, sans garantie de l'Etat. Ceci témoigne de la confiance que les bailleurs de fonds internationaux accordent au FEC, notamment les institutions financières de développement (DFIs).

Dans cet objectif, le FEC veille à dynamiser les échanges avec les DFIs, afin de préparer, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché, les tirages sur les lignes de crédit contractées.

A cet égard, et dans la lignée du succès des opérations concrétisées depuis 2018 avec des institutions internationales et négociées à l'appui des seules réalisations de l'Institution en termes de solvabilité et de solidité financières, deux nouveaux accords de financement à l'International ont été signés au cours de 2024.

Ainsi, le FEC et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont signé, en mars 2024, un accord de prêt de 100 millions d'euros pour financer de nouveaux projets d'investissement et d'infrastructures durables, portés par les Collectivités Territoriales.

L'objectif de cette opération est de renforcer et de moderniser l'offre de services publics, notamment en milieu rural, et de faire émerger de nouvelles activités économiques et opportunités d'investissement et d'emploi pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

De même, le FEC et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé, en avril 2024, un nouvel accord de financement pour un montant de 100 millions d'euros, destiné principalement au financement des projets territoriaux contribuant à la résilience des territoires contre les effets du changement climatique et à accompagner la croissance des territoires du Royaume et à soutenir leurs actions de développement.

Cet accord porte l'enveloppe globale de financement accordée par l'AFD au FEC à 400 millions d'euros et reflète la qualité du partenariat entre les deux institutions et leur communauté de valeurs pour accompagner la croissance des territoires du Royaume et soutenir leurs actions de développement.

L'ouverture à l'International demeure un élément essentiel de la stratégie de refinancement de l'activité du FEC et de diversification de ses ressources, comme en témoigne l'enveloppe cumulative des financements, d'environ 700 millions d'euros, mobilisés auprès des DFIs sur la période 2018-2024.

Le refinancement de la Banque se distingue également par une présence régulière sur le marché financier marocain, notamment le marché obligataire.

2. Risk-Management : Formalisation de la stratégie globale des risques et abrogation de la Déclaration de Politique Générale (DPG)

Les évolutions de l'environnement réglementaire et concurrentiel du FEC ont appelé à la formalisation d'un nouveau cadre de gestion des risques qui puisse répondre, pleinement, à l'ensemble de ces mutations et permettre l'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des risques observées au niveau des banques.

Dans ce cadre, le FEC a procédé, à partir du 1^{er} mars 2024, à l'opérationnalisation de sa nouvelle stratégie globale des risques et de ses déclinaisons en stratégies et politiques par type de risque, ainsi que du cadre d'appétence aux risques :

- La politique risque de crédit ;
- La politique des risques opérationnels ;
- La stratégie de gestion et de couverture du risque de change ;
- La stratégie de gestion du risque de liquidité ;
- La stratégie de gestion du risque de taux ;
- La politique de conformité ;
- La politique E&S ;
- La politique cybersécurité ;
- La politique tarifaire.

Cette nouvelle stratégie globale des risques, qui abroge la déclaration de politique générale du FEC datant de 1993, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024.

3. Une stratégie de durabilité en faveur d'un développement territorial durable

Dans le cadre de sa vision stratégique en matière de durabilité, la Banque veille à la maîtrise des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) des projets financés pour garantir une mise en conformité avec la réglementation nationale et les bonnes pratiques internationales. Le processus de diligence E&S mené vise à attribuer un rating des risques E&S à chaque projet avec identification des mesures d'atténuation y afférentes et requises pour réduire ces risques à des niveaux acceptables.

Dans la continuité de ses efforts d'amélioration pour assurer un alignement progressif de ses opérations avec les meilleurs standards internationaux, la Banque poursuit ses actions proactives en matière de prise en considération des enjeux E&S à travers l'intégration de la nouvelle composante « Risque climatique » dans le dispositif de gestion globale des risques et dans ses décisions de financement.

Dans ce sens, la Banque, en ligne avec son plan d'action climat, a procédé au renforcement de ses capacités et a mis en place des moyens et outils techniques pour la gestion des risques et opportunités liés au climat. Ces outils permettent d'identifier, de valider et d'évaluer les projets présentant un potentiel à co-bénéfices climat et de vérifier leur résilience face aux effets du changement climatique.

Le niveau de maturité acquise dans la maîtrise des risques E&S et les progrès réalisés en matière d'intégration des risques et opportunités liés au climat, ont permis à la Banque de renforcer davantage sa performance extrafinancière.

C'est ainsi que la Banque a procédé, en novembre 2024, à la mise à jour de sa politique et ses procédures E&S, entrée en vigueur en 2022, en y intégrant la nouvelle composante « Risques et opportunités climatiques ». Cette évolution, en ligne avec la vision stratégique de la Banque en faveur d'un développement territorial durable, a permis de répondre aux prérequis nécessaires à l'accès aux financements des Bailleurs de fonds internationaux.

4. Compliance et Gouvernance

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur de plusieurs documents et politiques qui s'inscrivent dans la volonté de l'Institution de s'aligner sur les meilleurs standards et pratiques applicables aux établissements de crédit. A travers cette approche rigoureuse, la Banque veille à renforcer sa gouvernance, tout en assurant une gestion des risques optimale et une transparence accrue de son activité.

Formalisation de la politique du FEC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le FEC avait procédé à la formalisation de sa politique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Cette politique, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024, énonce les grands principes adoptés par la Banque en matière de LBC-FT et ce, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.

Un fort engagement pour la lutte contre la corruption

La politique anti-corruption du FEC, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024, dans le cadre de la mise en conformité du FEC avec les dispositions de la directive du Wali de BAM n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, ainsi que du guide anti-corruption élaboré dans le cadre de la convention de coopération dans le domaine de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur financier.

Cette politique énonce les grands principes mis en œuvre par la Banque en matière de lutte contre la corruption et définit les principales composantes clés du dispositif anti-corruption du FEC lui permettant de connaître, de prévenir, de détecter et de remédier à tout fait de corruption, et de manière générale, à toute atteinte à la probité.

Renforcement du dispositif d'éthique et de déontologie

Dans le cadre du renforcement de son dispositif d'éthique et de déontologie, le FEC a procédé en 2024 à l'actualisation de son « Code déontologique », dont l'appellation devient désormais « Code d'éthique et de déontologie », en tenant compte des nouvelles exigences législatives et réglementaires, notamment les dispositions de la Directive de BAM n°1/W/2022, relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

Le nouveau code d'éthique et de déontologie, entré en vigueur le 1^{er} mars 2024, intègre notamment de nouvelles dispositions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence ainsi que l'instauration d'un dispositif d'alerte éthique et la gestion des situations de conflit d'intérêts.

5. Mise en œuvre de la stratégie SI de la Banque, un pilier incontournable pour la modernisation et l'amélioration de l'expérience client

Au regard des enjeux liés aux technologies numériques, le FEC poursuit le déploiement de sa feuille de route SI.

Dans cette perspective, les travaux d'exécution des projets prioritaires, définis dans la feuille de route SI, ont été engagés. Ainsi, la refonte de la sécurité opérationnelle du réseau du FEC est en cours de finalisation, afin de garantir une sécurité renforcée, une meilleure continuité des services, ainsi qu'une haute disponibilité des systèmes d'information, en conformité avec la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI).

Au cours du T1 2025, et suite à la finalisation des travaux préparatoires, la Banque a procédé, au lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation du projet stratégique de refonte du Core Banking, qui permettra de couvrir les besoins en gestion de prêts et des emprunts du FEC.

Le nouveau Core Banking vise à améliorer l'efficacité des services de la Banque, à renforcer la collaboration interne entre les différentes entités et à offrir une meilleure expérience à ses clients, notamment à travers la simplification et l'automatisation des opérations liées aux prêts et aux emprunts, tout en intégrant les meilleures pratiques de gestion en la matière, pour une performance optimale.

Produit Net Bancaire



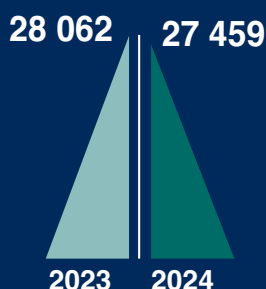
Au terme de l'exercice 2024, la Banque a enregistré une évolution positive de ses principaux indicateurs financiers, dès lors que le PNB a atteint 672 MDH, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Sur le plan opérationnel, les engagements et les décaissements de prêts ont atteint respectivement, 2 569 MDH et 1 821 MDH au titre de l'année 2024, et ont permis au FEC de contribuer au financement de plusieurs projets portés par les Collectivités Territoriales dans différents secteurs d'intervention.

Il y a lieu de souligner que l'activité de prêts à fin décembre 2024 a été marquée par un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

Les créances sur la clientèle ont atteint près de 27,5 MMDH à fin décembre 2024.

Créances sur la clientèle

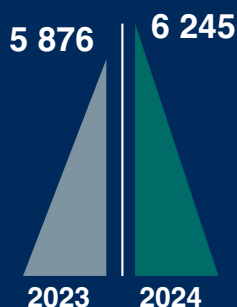


Compte tenu de l'évolution favorable du PNB, de la bonne qualité du portefeuille client et de la maîtrise continue des charges générales d'exploitation, le résultat net s'est établi à 368 MDH à fin 2024, contre 199 MDH à fin 2023, soit une hausse de près de 85%. Cette forte évolution tient compte du fait à caractère exceptionnel lié à la comptabilisation, au titre de l'exercice 2023, de la contribution du FEC au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc. Ainsi, le résultat net réalisé au titre de l'exercice 2024 marque un retour à un niveau normatif, comparable aux réalisations des exercices précédents.

Résultat Net



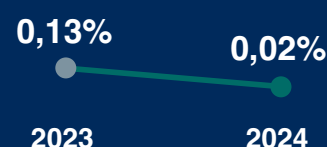
Capitaux propres et assimilés



Les capitaux propres et assimilés ont franchi le cap des 6 MMDH en 2024, et enregistrent une hausse de plus de 6% par rapport à 2023, permettant ainsi à la Banque de renforcer son assise financière, afin de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

Une baisse du taux des CES qui se maintient à un niveau relativement bas, grâce à la maîtrise du risque de contrepartie à date, et au suivi rigoureux des recouvrements, reflétant ainsi la qualité du portefeuille de la Banque.

Taux des créances en souffrance



Activité de prêts au 31 décembre 2024

1. Engagements de prêts

L'activité de prêts, à fin 2024, s'est caractérisée par le retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction en eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

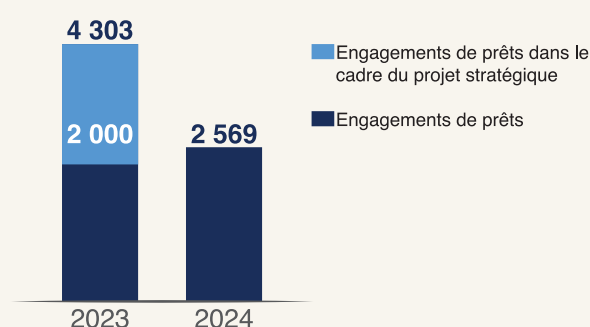
Ces financements ont permis à la Banque de contribuer à la concrétisation d'importants investissements des Collectivités Territoriales. Ils ont notamment porté sur la réalisation de projets d'infrastructures routières, principalement dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), ainsi que des projets d'aménagements urbains, d'adduction en eau potable, et de construction d'infrastructures hospitalières. Ces financements ont permis au FEC de soutenir davantage les efforts d'investissement en matière de lutte contre le stress hydrique et d'amélioration de l'offre de soins dans les différentes Préfectures et Provinces du Royaume.

L'année 2024 a été marquée par la signature de trois conventions majeures de financement, respectivement avec la Région de Drâa-Tafilalet, la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et la Région de Rabat-Salé-Kénitra, à travers l'octroi de trois lignes de crédit pour un montant total de 6 MMDH. Ces nouvelles lignes de financement visent à soutenir des projets stratégiques de développement et à accompagner la dynamique de transformation engagée par les Régions pour la consolidation de l'attractivité de leurs territoires.

La signature de ces accords témoigne de la confiance des Collectivités Territoriales envers le FEC, en tant que partenaire technique et financier historique. Elle confirme, aussi, la détermination de la Banque à accompagner l'ensemble des Régions du Royaume dans la réalisation de leurs projets d'investissement, notamment ceux à fort impact social, en cohérence avec sa politique Environnementale et Sociale, qui se distingue par son alignement sur la réglementation nationale et les traités ratifiés par le Royaume en matière de durabilité.

Les engagements de prêts ont atteint un montant de près de 2,6 MMDH au titre de l'exercice 2024, et dont près de 79% résultent des attributions de prêts accordées au cours du même exercice. Ces financements ont porté sur la réalisation de 34 projets, couvrant 10 secteurs d'intervention, pour un investissement global de près de 4,8 MMDH.

Engagements de prêts (en MDH)



L'année 2024 marque un retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à l'année 2023

Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

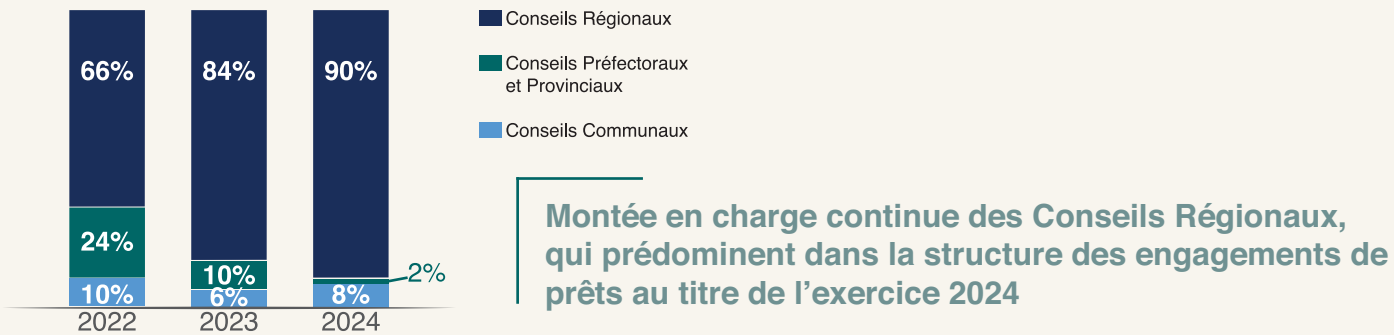
A fin 2024, la répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur se présente comme suit :

En MDH	2022		2023		2024	
Collectivités Territoriales	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	1 780	66%	3 633*	84%	2 322	90%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	632	24%	420	10%	48	2%
Conseils Communaux	274	10%	250	6%	199	8%
Total	2 686	100%	4 303	100%	2 569	100%

* Dont un montant de 2 MMDH dans le cadre du projet stratégique précité

Les engagements de prêts au titre de l'exercice 2024, ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux, qui poursuivent leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts, suivis par les Conseils Communaux et les Conseils Préfectoraux et Provinciaux avec respectivement 90%, 8% et 2% des prêts engagés à fin 2024.

Evolution de la structure des engagements de prêts par type d'emprunteur 2022-2024



■ Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont représenté une part de 90%, pour un montant de 2 322 MDH, confirmant ainsi le rôle central des Régions dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement territorial, notamment à travers les Programmes de Développement Régionaux (PDR) et le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu Rural.

Ces financements ont porté sur la réalisation des projets qui s'inscrivent dans le cadre des PDR à hauteur de 39% et du PRDTS en milieu Rural à hauteur de 47%.

À travers ces concours, le FEC a contribué au financement de projets d'alimentation en eau potable, d'aménagement de routes de désenclavement, de construction d'établissements de santé, de valorisation de sites touristiques, ainsi que d'aménagement de plateformes d'accueil des activités économiques, permettant de dynamiser l'attractivité des territoires cibles.

■ Les Conseils Communaux ont représenté une part de 8% du volume global des engagements de prêts à fin 2024, pour un montant de 199 MDH, qui a permis de financer plusieurs projets d'aménagements urbains, notamment la restructuration de quartiers sous-équipés, d'assainissement liquide et d'infrastructures routières.

■ Les engagements de prêts au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 48 MDH à fin 2024, et ont concerné la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre de programmes de développement territorial.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

A fin 2024, la répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention se présente comme suit :

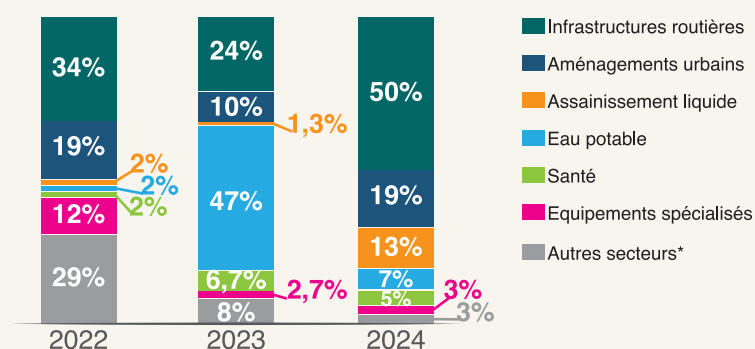
En MDH	2022		2023		2024	
Secteurs d'intervention	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Infrastructures routières	907	34%	1 028	24%	1 281	50%
Aménagements urbains	499	19%	442	10%	478	19%
Assainissement liquide	43	2%	57	1,30%	346	13,50%
Eau potable	46	2%	2 035	47%	178	7%
Santé	57	2%	287	6,70%	138	5%
Equipements spécialisés	331	12%	115	2,70%	80	3,10%
Transport urbain	157	6%	-	-	37	1%
Equipements culturels et sportifs	286	10%	195	5%	20	1%
Electricité	65	2%	94	2,20%	-	-
Equipements commerciaux	102	4%	-	-	-	-
Enseignement et formation professionnelle	193	7%	29	0,70%	-	-
Tourisme	-	-	21	0,40%	10	0,4%
Matériel roulant	-	-	-	-	1	0,04%
Total	2 686	100%	4 303	100%	2 569	100%

Les engagements de prêts, au titre de l'exercice 2024, ont porté sur le financement de projets relevant de secteurs d'intervention diversifiés, et reflètent la volonté de l'Institution d'accompagner le développement territorial dans toutes ses dimensions et de favoriser une économie inclusive et durable.

A travers ces financements, la Banque contribue à renforcer le tissu économique du Royaume et à stimuler la croissance et l'emploi, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens ainsi que l'attractivité des territoires.

L'analyse de la répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention, montre une prépondérance des secteurs des infrastructures routières, des aménagements urbains et de l'assainissement liquide, dès lors qu'ils ont totalisé plus de 82% des prêts engagés à fin 2024.

Evolution de la structure des engagements de prêts par secteur d'intervention 2022-2024



* Electricité, Equipements commerciaux, Enseignement et formation professionnelle, Tourisme, Transport urbain, Equipements culturels et sportifs, Matériel roulant

■ La part du secteur des infrastructures routières a atteint près de 50% du volume global des engagements de prêts à fin 2024, pour un montant de 1 281 MDH, en forte hausse par rapport au niveau enregistré en 2023, confirmant ainsi sa montée en charge au cours des dernières années. A travers ces engagements de prêts, dont plus de 84% s'inscrivent dans le cadre du PRDTS en milieu rural, le FEC a contribué au financement de projets de renforcement des réseaux routiers et de désenclavement du monde rural, notamment à travers l'ouverture de pistes et l'aménagement de liaisons routières.

■ Le secteur des aménagements urbains, historiquement prédominant, arrive en deuxième position dans la structure des engagements de prêts à fin 2024, avec une part de près de 19%, soit un montant de 478 MDH, dédié au financement de projets d'aménagement de voiries, d'éclairage public et de restructuration de quartiers sous-équipés, de places et d'espaces verts.

■ Le secteur de l'assainissement liquide a vu sa part augmenter, en 2024, pour atteindre plus de 13% du volume d'engagements de prêts, soit 346 MDH. Ce montant a porté sur la réalisation de programmes prioritaires de mise à niveau d'infrastructures dédiées au drainage et au traitement des eaux usées domestiques et industrielles, principalement au niveau des agglomérations urbaines.

■ Le secteur de l'eau potable a représenté, quant à lui, près de 7% du volume global des engagements de prêts à fin 2024, soit un montant de 178 MDH, et a concerné la réalisation de projets de renforcement du réseau d'eau potable et de lutte contre le stress hydrique.

■ Les engagements de prêts relatifs au secteur de la santé ont atteint plus de 5% du volume global des engagements de prêts à fin 2024, soit un montant de près de 138 MDH, pour contribuer au financement de la construction d'un hôpital visant l'élargissement de l'offre de soins.

■ Le secteur des équipements spécialisés a enregistré un volume de prêts engagés de 80 MDH à fin 2024, dédié principalement au financement de la construction d'une zone logistique.

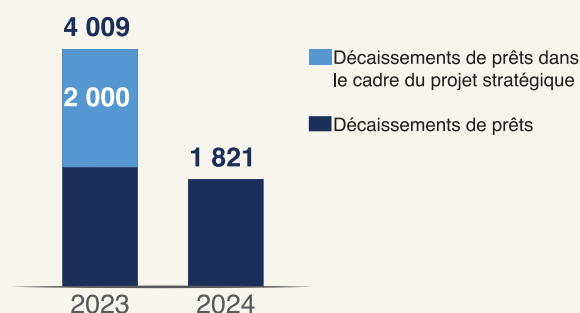
■ Les autres secteurs, notamment le tourisme, le transport urbain et les équipements culturels et sportifs, ont représenté près de 3% du volume global des engagements de prêts et ont porté principalement sur le renforcement de l'attractivité des territoires à travers la valorisation de sites touristiques et du patrimoine culturel, ainsi que l'amélioration de la mobilité urbaine.

2. Décaissements de prêts

A l'instar des engagements de prêts, le volume des décaissements de prêts, à fin 2024, a été marqué par un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, pour atteindre un montant de plus de 1,8 MMDH.

Ces financements ont bénéficié aux différentes catégories de Collectivités Territoriales et ont porté sur la réalisation de 94 projets couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

Décaissements de prêts (en MDH)



L'année 2024 marque un retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à l'année 2023

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

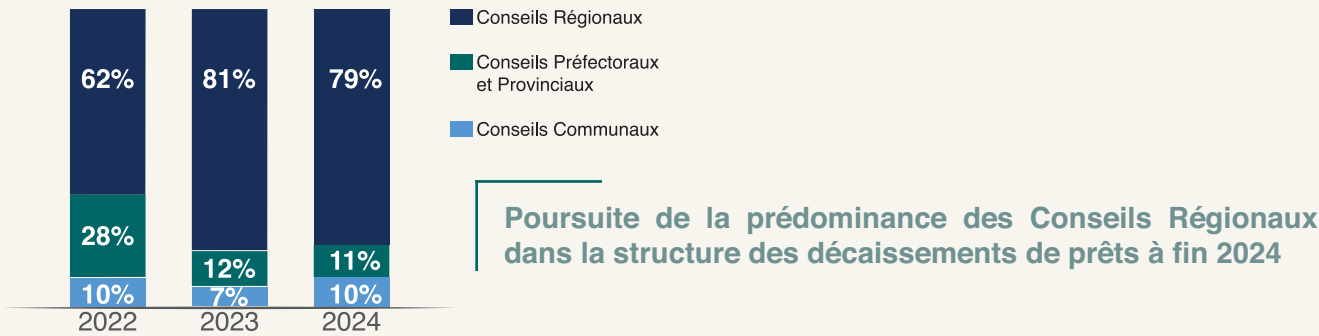
La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur, à fin 2024, se présente comme suit :

En MDH	2022		2023		2024	
Collectivités Territoriales	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Régionaux	1 791	62%	3 262*	81%	1 429	79%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	827	28%	488	12%	203	11%
Conseils Communaux	283	10%	259	7%	189	10%
Total	2 901	100%	4 009	100%	1 821	100%

* Dont un montant de 2 MMDH dans le cadre du projet stratégique précité

Les décaissements de prêts au titre de l'exercice 2024 ont bénéficié à toutes les catégories de Collectivités Territoriales avec une prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des décaissements de prêts, suivis par les Conseils Préfectoraux et Provinciaux et les Conseils Communaux avec des parts respectives de 79%, 11% et 10% du volume global décaissé à fin 2024.

Evolution de la structure des décaissements de prêts par type d'emprunteur 2022-2024



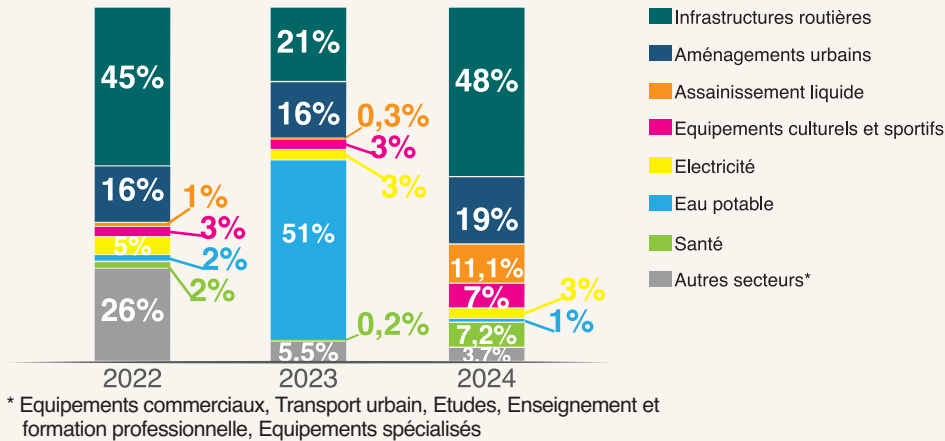
- Les décaissements de prêts au profit des Conseils Régionaux se sont établis à 1 429 MDH, soit une part de 79% du volume global à fin 2024. Ces financements ont porté sur la réalisation de projets d'infrastructures routières, permettant le désenclavement des populations en milieu rural, notamment dans le cadre du PRDTS, de renforcement du réseau d'assainissement et la réalisation de stations d'épurations dans le cadre de la protection de l'environnement, de construction d'établissements dédiés à la santé, tels que les hôpitaux provinciaux et de proximité ainsi que des projets de modernisation des équipements socio-culturels. Ces financements ont également porté sur l'aménagement de parcs industriels, la construction d'établissements dédiés à l'enseignement et à la formation professionnelle, notamment dans le cadre des contrats programmes Etat-Régions.
- Les décaissements de prêts au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 203 MDH, soit une part de plus de 11% du volume global des décaissements de prêts à fin 2024. A travers ces concours, la Banque a contribué au financement de programmes de développement territorial, de projets de protection de l'environnement ainsi que de projets de construction et de mise à niveau d'établissements dédiés à la santé pour lutter contre la précarité. Ces financements ont également porté sur la réalisation d'infrastructures routières et d'ouvrages d'art, permettant le décongestionnement des grandes agglomérations, la modernisation des équipements spécialisés ainsi que la valorisation d'un site touristique.
- Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 189 MDH, soit une part de 10% du volume global à fin 2024. Ces financements ont porté sur la réalisation de plusieurs projets, liés principalement à la mise à niveau urbaine à travers notamment le renforcement des infrastructures de base et la requalification des quartiers sous-équipés, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le réseau d'éclairage public.

Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2024 se présente comme suit :

En MDH	2022		2023		2024	
Secteurs d'intervention	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Infrastructures routières	1 304	45%	849	21%	872	48%
Aménagements urbains	480	16%	659	16%	340	19%
Assainissement liquide	41,80	1%	12	0,30%	203	11,10%
Eau potable	67	2%	2 033	51%	21	1%
Santé	55	2%	9	0,20%	130	7,20%
Equipements spécialisés	232	8%	43	1%	46	2%
Transport urbain	134	5%	30	1%	-	-
Equipements culturels et sportifs	87	3%	138	3%	126	7%
Electricité	135	5%	125	3%	52	3%
Equipements commerciaux	87	3%	92	3%	2	0,10%
Enseignement et formation professionnelle	278	10%	19	0,50%	29	1,60%
Etudes	0,20	0,01%	-	-	-	-
Total	2 901	100%	4 009	100%	1 821	100%

Evolution de la structure des décaissements de prêts par secteur d'intervention 2022-2024



- A l'instar du changement observé au niveau de la structure des engagements de prêts, celle des décaissements de prêts a connu la même évolution enregistrant une montée en charge du secteur des infrastructures routières, avec une part de près de 48% à fin 2024, soit un montant de 872 MDH. Ces financements ont principalement porté sur la réalisation de projets de renforcement du réseau routier, à travers la construction de liaisons routières et d'ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS en milieu Rural.
- Le secteur des aménagements urbains a représenté 19% du volume global des décaissements de prêts, pour un montant de 340 MDH, qui a permis principalement de contribuer au financement de projets portant sur l'aménagement de voiries, de places et de promenades maritimes, ainsi que la mise à niveau des infrastructures de base et la restructuration des quartiers sous-équipés, notamment dans le cadre de la réalisation des programmes de développement territorial.

■ La part du secteur de l'assainissement liquide dans la structure des décaissements de prêts à fin 2024 a enregistré une forte hausse pour atteindre plus de 11%, pour un montant de 203 MDH à fin 2024. Ces financements ont principalement porté sur le renforcement du réseau d'assainissement liquide et la construction de stations d'épuration, ainsi que la mise en place des ouvrages permettant la lutte contre les inondations et la protection de l'environnement.

■ Les secteurs de la santé et des équipements culturels et sportifs ont représenté, quant à eux, plus de 14% du volume global des décaissements de prêts à fin 2024, et ont principalement porté sur la réalisation de projets qui visent l'amélioration de l'offre de soins ainsi que la valorisation du patrimoine culturel. Ainsi, la Banque a contribué au financement de la construction d'hôpitaux provinciaux et de proximité, qui s'inscrivent dans le cadre des contrats Etat-Régions découlant des PDR, la construction de centres médicaux pour la lutte contre la précarité, la construction d'un musée, d'une maison d'arts populaires, d'un palais de congrès et d'un grand théâtre, ainsi que l'aménagement d'un parc d'attraction.

■ Les secteurs de l'électricité et des équipements spécialisés ont représenté près de 6% du volume global des décaissements de prêts à fin 2024, et ont concerné principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le réseau d'éclairage public et l'électrification en milieu rural dans le cadre du PRDTS, ainsi que la construction d'une gare routière, l'aménagement d'un parc industriel et la réalisation d'un centre de supervision urbain dans le cadre d'un programme de développement.

■ Les décaissements de prêts au titre de l'année 2024 ont également couvert les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, de l'eau potable et des équipements commerciaux. Ces financements ont permis la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre des contrats Etat-Régions découlant des PDR, portant notamment sur la construction d'un complexe universitaire et d'un institut de formation dans le domaine de la santé ainsi que d'écoles communautaires en milieu rural.

3. Evaluation des risques environnementaux et sociaux des projets financés

Conformément à sa politique Environnementale et Sociale (E&S), le FEC procède systématiquement à l'évaluation des risques E&S des projets soumis à son financement.

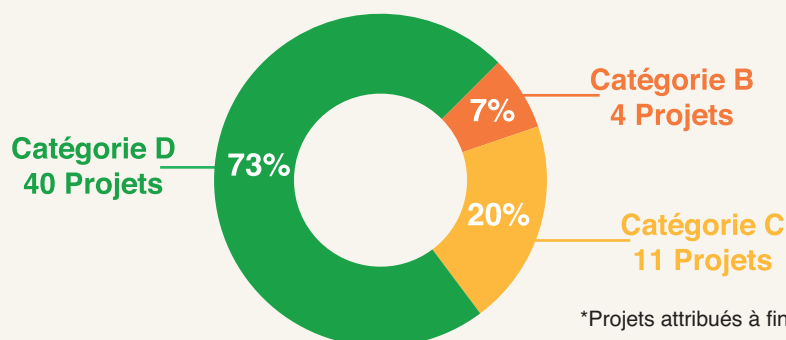
Les 55 projets attribués par la Banque au cours de l'année 2024 ont porté sur la réalisation d'investissements socio-économiques soutenables sur le plan E&S, contribuant ainsi à un développement territorial durable et résilient face aux effets du changement climatique.

Ainsi, les résultats du rating E&S au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit :

- 73% des projets financés sont classés dans la « Catégorie D », qui regroupe les projets à risques minimes dont les impacts probables sont maîtrisables ;
- 20% des projets financés sont classés dans la « Catégorie C », qui regroupe les projets à risques minimes requérant quelques mesures spécifiques d'atténuation ;
- 7% des projets financés sont classés dans la « Catégorie B », qui regroupe les projets à risques limités nécessitant l'intégration des mesures préconisées par les études d'impact E&S réalisées.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

Répartition des projets* par catégorie des risques E&S



Prédominance des projets classés dans les « Catégories D et C », soit près de 93%, et qui concernent des projets à risques minimales et aisément maîtrisables

*Projets attribués à fin décembre 2024, dont 21 projets dans le cadre de 3 programmes

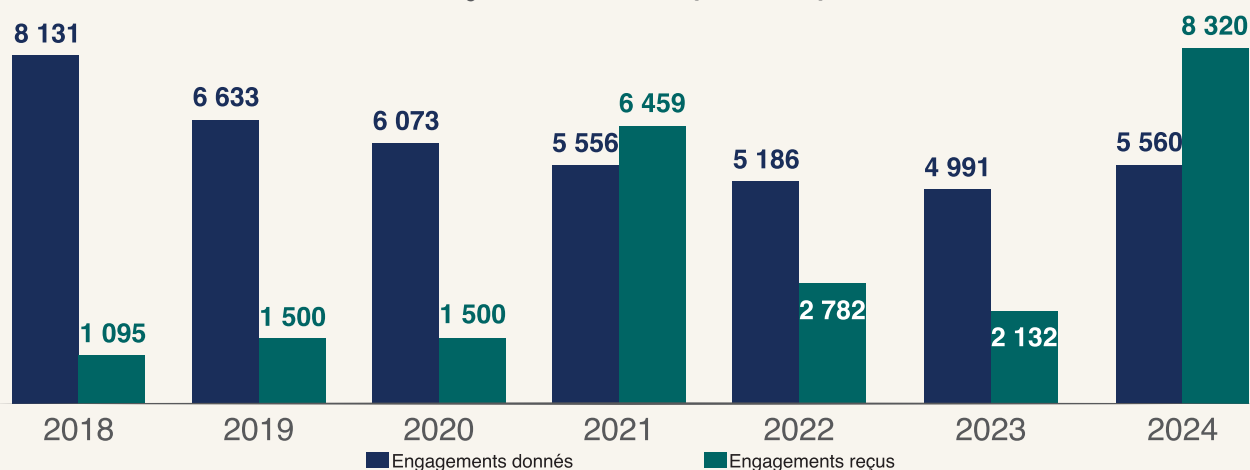
4. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement octroyés par le FEC en faveur de la clientèle se montent à près de 5 560 MDH à fin 2024 et leur évolution entre décembre 2023 et décembre 2024, se présente comme suit :

Evolution des EHB (en MDH)

Situation au 31 décembre 2023		4 991
Nouveaux engagements donnés		2 569
Décaissements de prêts		1 821
Annulations		179
Situation au 31 décembre 2024		5 560

Evolution des engagements donnés et des engagements reçus 2018-2024 (en MDH)



Au cours des dernières années, le FEC a veillé à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus afin de renforcer l'adossé Actif /Passif pour une meilleure gestion des risques de liquidité et de taux.

Parallèlement, la Banque a poursuivi l'assainissement de son portefeuille des EHB, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation et d'actions de relance auprès des Collectivités Territoriales. Ces opérations ont permis l'annulation d'un montant global de plus de 179 MDH en 2024, en rappelant que le FEC avait déjà procédé à l'annulation d'un montant de près de 1 980 MDH entre 2019 et 2023.

Conjuguée aux décaissements liés à l'activité normative, cette démarche a permis à la Banque de réduire le volume global des EHB de près de 32% en 2024 par rapport au niveau enregistré en 2018, passant de 8,13 MMDH en 2018 à 5,56 MMDH en 2024, dont près de 66% correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Financement de l'activité au 31 décembre 2024

1. Evolution des ressources

Les ressources du FEC se sont établies à 7 148 MDH à fin 2024, et sont constituées essentiellement des recouvrements d'annuités à hauteur de plus de 56%, pour un montant de 4 033 MDH, et des ressources d'emprunts à hauteur de plus de 22%, pour un montant de 1 593 MDH, comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2023	2024	Part en 2024 en %
Recouvrements d'annuités	4 265	4 033	56,4%
Ressources d'emprunts	2 550	1 593	22,3%
- Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	2 000	500	7%
- Emprunts Extérieurs	550	1 093	15,3%
Autres (Intérêts créditeurs, restitutions...)	13	26	0,4%
Remboursement des avances à terme	-	400	5,6%
Encours des avances sur le marché monétaire	-	150	2,1%
Vente BDT/ Rachat DAT	1 153	911	12,7%
Solde initial	54	35	0,5%
Total Ressources	8 035	7 148	100%

Recouvrement d'annuités

Les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 4 033 MDH à fin 2024, et dont la répartition, par ancienneté, montre une prédominance des échéances de l'exercice 2024 qui représentent 99,73% du montant global, soit un montant de 4 022 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2024, qui représentent 0,16% du total des recouvrements, soit un montant de 11 MDH.

Ressources d'emprunt

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes, mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds étrangers.

Par ailleurs, et en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité au titre de l'exercice 2024, le FEC a mené plusieurs actions en vue de mettre en place de nouveaux financements visant à pérenniser et à diversifier ses ressources, étant rappelé que le FEC ne dispose pas de dépôts de sa clientèle et ne bénéficie pas des avances de Bank Al-Maghrib.

Financements auprès des DFIs

Dans le cadre de sa stratégie financière, ouverte sur les financements internationaux, le FEC a poursuivi, au cours de l'exercice 2024, les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs), en vue de :

- Préparer les tirages sur les lignes contractées, en fonction de l'évolution des besoins de la Banque et des conditions du marché financier ;
- Concrétiser la mise en place de nouvelles lignes de crédit.

A cet effet, le FEC a conclu deux nouveaux accords de financement en 2024, pour un montant total de 200 millions d'euros :

- Un accord de prêt de 100 millions d'euros a été conclu, le 15 mars 2024, avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Le FEC a procédé, en avril 2024, au tirage de la totalité de ce prêt et a mis en place une couverture parfaite et intégrale contre le risque de change, lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque;
- Dans la lignée du succès des précédentes opérations initiées depuis 2018, qui ont permis la concrétisation de deux lignes de crédits pour un montant total de 300 millions d'euros, assorties de subventions d'assistance technique, le FEC et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé, en date du 30 avril 2024, un nouvel accord de financement pour un montant de 100 millions d'euros.

Crédits bancaires

Au cours de l'exercice 2024, le FEC a mobilisé un montant global de 500 MDH sur une maturité de 15 ans, par le biais du tirage d'une ligne de crédit bancaire à long terme.

En effet, dans le cadre de sa stratégie financière, le FEC veille à maintenir le recours aux crédits bancaires à long terme, qui s'adaptent aux caractéristiques des emplois de la Banque, notamment en termes de maturité et de type de taux, tout en offrant une flexibilité d'utilisation en termes de volume et de mise à disposition des fonds.

Ainsi, dans le cadre de ses actions visant à diversifier et à pérenniser ses sources de financement, le FEC a contracté de nouvelles lignes de crédits bancaires long terme, pour un montant total de 5 600 MDH, et ce, et à l'issue d'une consultation lancée, en juin 2024, auprès des banques de la place.

Emprunts obligataires

Dans le cadre du programme obligataire de 9 MMDH autorisé par son Conseil d'Administration, tenu le 29 mai 2019, le FEC a réalisé avec succès, deux émissions obligataires d'un montant total de 3 MMDH sur la période 2020-2022. Ces émissions ont notamment permis au FEC, de se financer dans des conditions optimales et de diversifier ses sources de financement à long terme. Cependant, il y a lieu de souligner qu'au cours des derniers exercices, les conditions de marché ont été particulièrement marquées par la hausse des taux d'intérêt, et n'ont pas été propices à la concrétisation du reliquat de 6 MMDH dudit programme d'émissions obligataires, dans les meilleures conditions financières. A cet effet, le FEC a eu recours aux autres sources de financement, notamment les lignes de crédit bancaires à long terme et le financement auprès des Institutions Financières de Développement (DFIs).

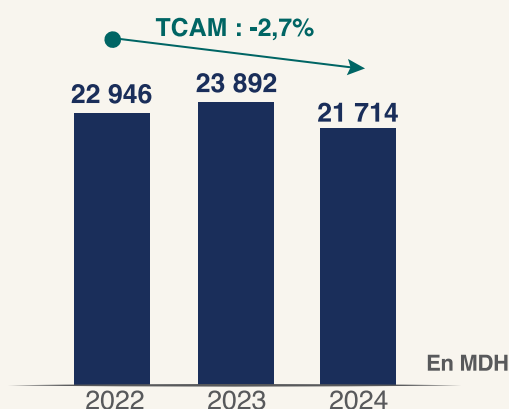
Emprunts à court terme

Afin de faire face à des besoins ponctuels et d'assurer une gestion optimale de la trésorerie, le FEC a eu recours de façon conjoncturelle, au cours de l'exercice 2024, à des ressources relais à court terme, par le biais d'avances sur le marché interbancaire.

Evolution de la structure de la dette

L'évolution de l'encours de la dette permet de noter une légère baisse sur la période 2022-2024. En effet, l'encours de la dette est passé de 22,9 MMDH au 31 décembre 2022 à 21,7 MMDH au 31 décembre 2024, soit une baisse de 2,7%, due notamment au remboursement, in fine, de la ligne des certificats de dépôt, émise en 2019, et arrivée à échéance en décembre 2024.

Evolution de l'encours des emprunts¹



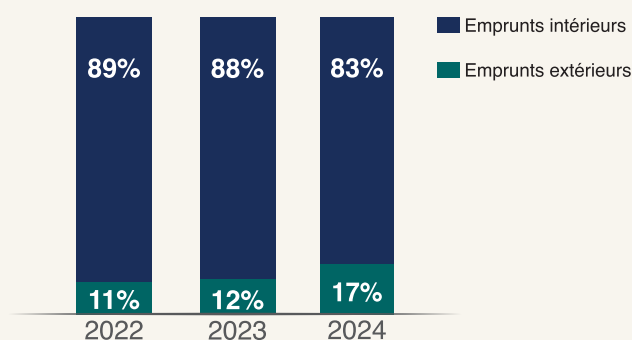
Structure de la dette par origine

L'analyse de la structure de la dette par origine, laisse apparaître une prédominance des ressources en provenance du marché financier intérieur sur celles du marché extérieur, dès lors que la part des emprunts intérieurs représente 83% de l'encours au 31 décembre 2024.

Cependant, il y a lieu de noter une tendance haussière de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale sur la période, passant de 11% à fin 2022 à 17% à fin 2024, suite notamment aux tirages effectués au cours des trois derniers exercices sur les lignes de crédit contractées auprès de l'AFD et de la BAD.

L'évolution de la structure de la dette, illustre la stratégie de diversification des ressources financières du FEC orientée davantage vers les DFIs et ce, en fonction des opportunités offertes en lien avec le contexte du marché financier, en termes de conditions de taux et de couverture du risque de change.

Répartition des encours des emprunts par origine

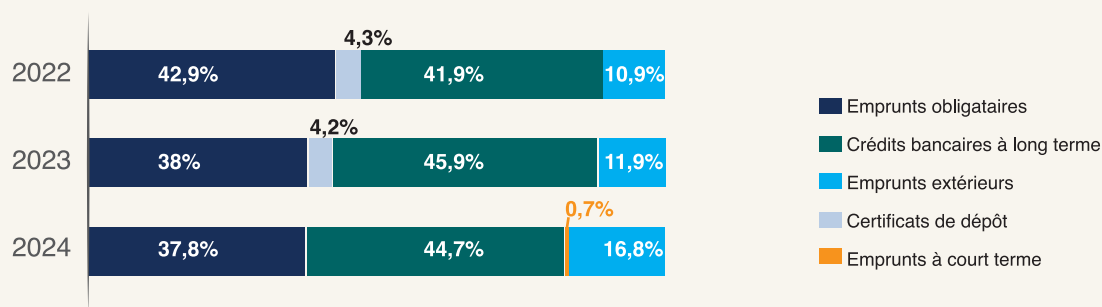


Répartition de la dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2024, la dette du FEC est principalement constituée de crédits bancaires à long terme et d'emprunts obligataires, dont l'encours représente respectivement 44,7% et 37,8% de la dette globale, suivis des emprunts extérieurs dont l'encours représente 16,8%. Enfin, la part des certificats de dépôt a été complètement remboursée à fin décembre 2024.

1. L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

Répartition de la dette par type d'emprunt



L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt confirme la prépondérance de la part des ressources de maturité longue par rapport aux ressources à moyen et court termes.

La structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie financière du FEC axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

En effet, sur la période 2022 à 2024, la part des crédits bancaires à long terme et des emprunts obligataires se situe à des niveaux soutenus et représente 82,5% de l'encours global au 31 décembre 2024. Aussi, l'encours des emprunts extérieurs a connu une hausse pour atteindre 16,8% de l'encours global à fin 2024.

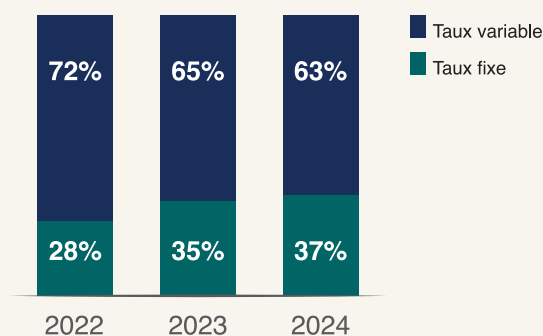
Par ailleurs, les certificats de dépôt ne présentent aucun encours à fin 2024 et ce, en raison de l'absence de nouvelles émissions sur cette période et de l'arrivée à échéance finale en 2024 d'une ligne de certificat de dépôt.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette permet de mettre en évidence le maintien de la prédominance des ressources à taux variable, malgré une tendance baissière, pour s'établir à 63% au 31 décembre 2024. Cette baisse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe au cours des trois derniers exercices.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'évolution de la structure de la dette par type de taux, découle de la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle, et ce, afin d'assurer un meilleur adossement actif/passif.

Structure de la dette par type de taux



2. Evolution des emplois

Au 31 décembre 2024, les emplois du FEC se sont caractérisés par :

- Un volume des décaissements de prêts de 1 821 MDH ;
- Un niveau de remboursement des emprunts qui représente près de 68% du total des emplois, et qui s'établit à 4 847 MDH.

La structure des emplois à fin 2024, est détaillée dans le tableau suivant :

Emplois (en MDH)	2023	2024	Part en 2024 en %
Virement de prêts	4 009	1 821	25,5%
Remboursements d'Emprunts	2 175	4 847	67,8%
- Emprunts Intérieurs	1 930	4 495	62,9%
- Emprunts Extérieurs	245	352	4,9%
Dépenses budgétaires	48	51	0,7%
Autres (TVA, IR, Restitutions...)	147	170	2,4%
Règlement IS	221	204	2,8%
Placement en DAT	850	-	-
Encours des avances sur le marché monétaire	400	-	-
Dotation Etat (Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc)	150	-	-
Solde final	35	55	0,8%
Total Emplois	8 035	7 148	100%

Résultats et indicateurs financiers au 31 décembre 2024

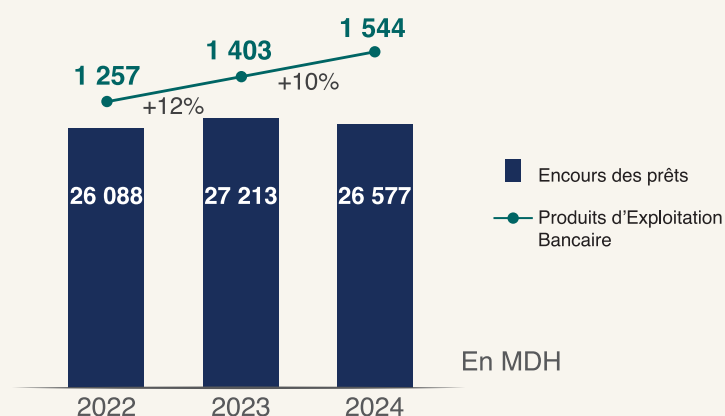
Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

1. Indicateurs d'exploitation

(En MDH)

Compte de Produits et Charges	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Produits d'Exploitation Bancaire	1 257	1 403	1 544	10%
Charges d'Exploitation Bancaire	596	734	873	19%
Produit Net Bancaire	661	669	672	0,4 %
Charges Générales d'Exploitation	60	62	62	-
Coût du risque	-1	2	-2	< 100 %
Charges non courantes	28	180	28	-84 %
IS	216	211	217	3 %
Résultat net	338	199	368	85 %

Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)

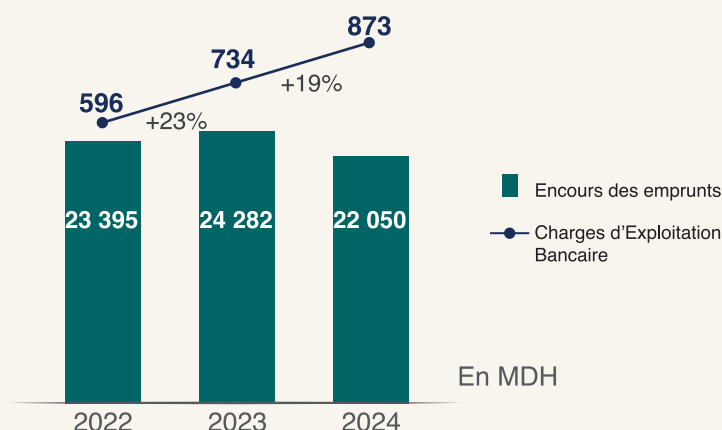


Les produits d'exploitation bancaire se sont établis à 1 544 MDH à fin 2024, contre 1 403 MDH en 2023, soit une hausse de 10%, et ce, en dépit de la baisse de l'encours des prêts de 2% au cours de l'année 2024, qui a été caractérisée par un retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à 2023.

Ainsi, l'évolution des produits d'exploitation bancaire à fin 2024 s'explique principalement par :

- L'effet taux résultant de la hausse du TMPI relatif aux prêts à taux variable ;
- Le taux de recouvrement de près de 100%, qui a permis de constater en produits, la quasi-totalité des intérêts attendus de l'exercice.

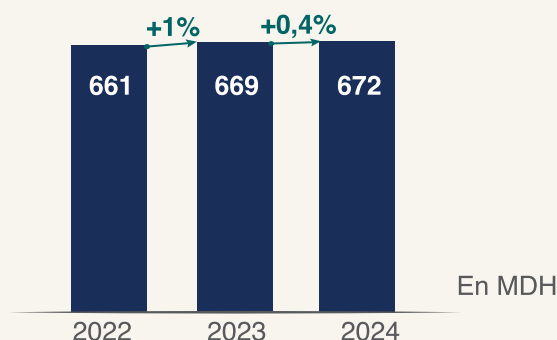
Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)



Au 31 décembre 2024, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 19% par rapport au 31 décembre 2023, pour s'établir à 873 MDH, contre 734 MDH à la fin de l'exercice précédent.

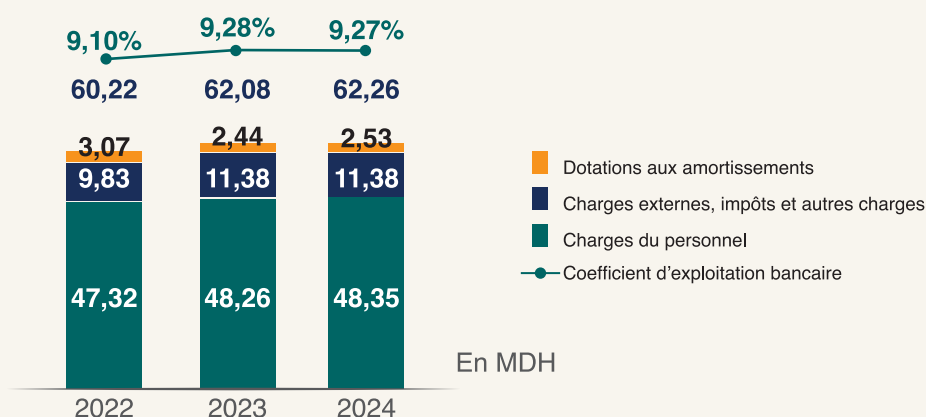
Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet taux résultant de la hausse des taux de référence, relatifs aux révisions des emprunts à taux variable, et ce, malgré la baisse de l'encours de la dette de plus de 9% en 2024, passant de 24,3 MMDH à fin 2023 à 22,1 MMDH à fin 2024, notamment dans le cadre d'une opération de reengineering de la dette.

Produit Net Bancaire (PNB)



L'évolution conjuguée des PEB et des CEB a généré un PNB de 672 MDH à fin 2024, en légère hausse par rapport à celui enregistré l'année précédente, grâce notamment à la qualité du portefeuille de prêts à date.

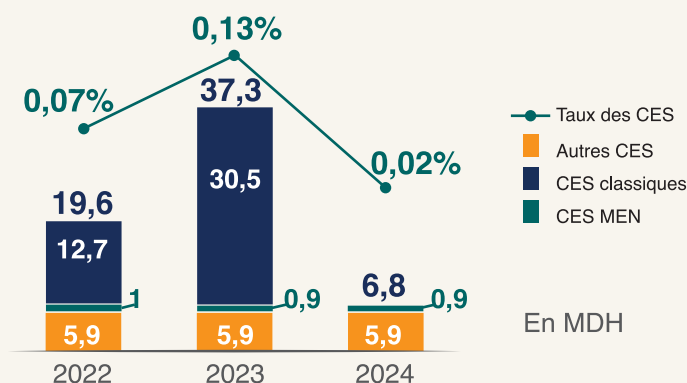
Charges Générales d'Exploitation (CGE)



La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement permet au FEC de continuer à maîtriser les charges générales d'exploitation en 2024, qui s'établissent à un niveau similaire à celui enregistré au titre de l'exercice précédent.

A fin 2024, les CGE sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 78%, des charges externes pour 18% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 4%. De ce fait, le Coefficient d'Exploitation s'est établi à 9,27% au titre de l'exercice 2024.

Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit



Les CES se sont établies à près de 7 MDH au 31 décembre 2024, en baisse de 82% par rapport au 31 décembre 2023.

Grâce à la maîtrise du risque de contrepartie à date et au suivi rigoureux des recouvrements, la Banque continue d'améliorer la qualité de son profil de risque ainsi que de son portefeuille de prêts, lui permettant ainsi de stabiliser le stock de provisions pour CES, et d'améliorer le coût du risque-crédit, tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

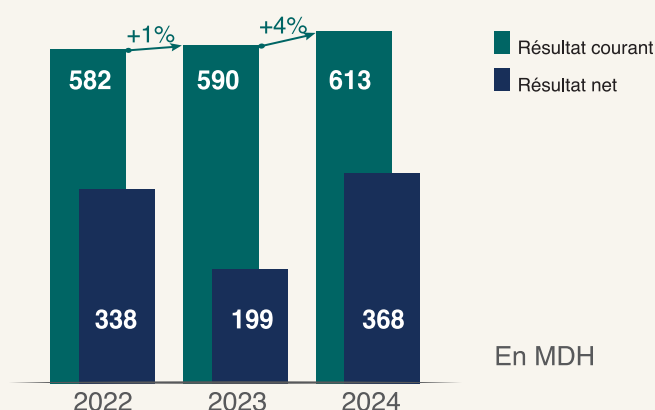
En MDH	2022	2023	2024
Dotations aux provisions sur CES (1)	0,61	2,20	-
Reprises de provisions sur CES (2)	1,27	0,67	2,48
Coût du risque-crédit (3) = (1) – (2)	-0,66	1,53	-2,48

Provisions pour risques généraux (PRG)

Pour assurer une couverture contre certains risques à caractère général, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2024, à la constitution de dotations nettes aux provisions d'un montant de 0,42 MDH, portant ainsi le montant total des PRG à 88,89 MDH.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces provisions ont été intégralement réintégrées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Résultat Net



Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :

- d'une évolution favorable du PNB ;
- de la maîtrise continue des CGE ;
- de la bonne qualité du portefeuille client.

Le résultat net s'est établi à 368 MDH à fin 2024, contre 199 MDH à fin 2023, soit une hausse de près de 85%. Cette forte évolution tient compte du fait à caractère exceptionnel lié à la comptabilisation, au titre de l'exercice 2023, de la contribution du FEC de 150 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc. Ainsi, le résultat net réalisé au titre de l'exercice 2024 marque un retour à un niveau normatif, comparable aux réalisations des exercices précédents.

2. Bilan

(En MDH)

ACTIF	2022	2023	2024	PASSIF	2022	2023	2024
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public et Créances sur les établissements de crédit et assimilés	54	1 260	56	Banques centrales, Trésor public	-	-	-
Créances sur la clientèle	26 849	28 062	27 459	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 666	14 428	14 099
Autres actifs	563	539	560	Titres de créance émis	9 958	9 226	7 338
Titres d'investissement	1 131	-	-	Autres passifs	271	283	345
Immobilisations	42	41	41	Fonds propres et assimilés	5 744	5 965	6 334*
Total	28 639	29 902	28 116	Total	28 639	29 902	28 116

* Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 88,89 MDH

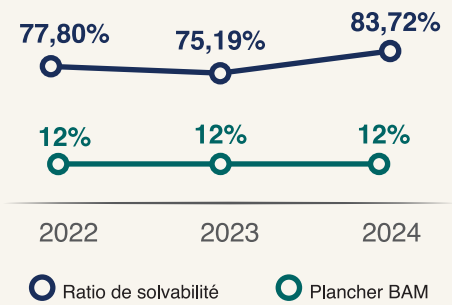
L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 28 116 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une baisse de 2% à fin 2024, qui s'explique essentiellement par le retour de l'activité de prêts à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créances émis, qui représentent plus de 76% du total du bilan.

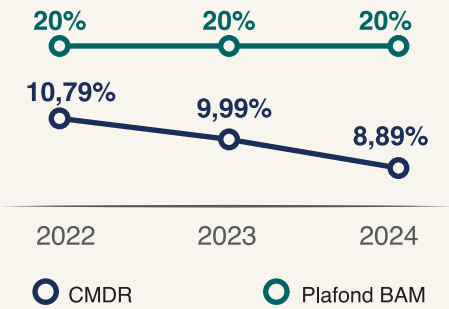
3. Ratios réglementaires

Le FEC veille en permanence au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib visant à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, comme il ressort des indicateurs suivants :

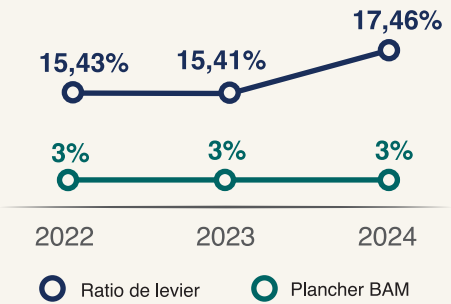
Ratio de solvabilité



Coefficient Maximum de division des risques (CMDR)



Ratio de levier

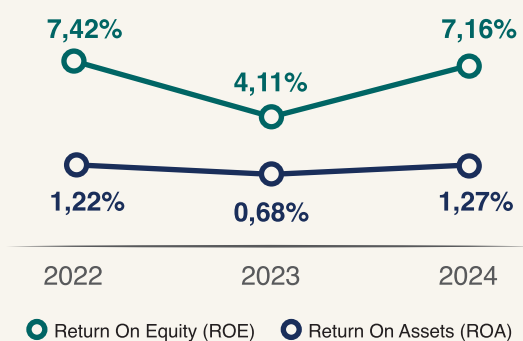


4. Indicateurs de rentabilité

En MDH	2022	2023	2024
Résultat Net	338	199*	368
Fonds propres (hors EOS)	4 733	4 948	5 316
Fonds propres moyens ² (hors EOS)	4 554	4 841	5 132
Return On Equity (ROE)	7,42%	4,11%	7,16%
Résultat Net	338	199*	368
Total bilan	28 639	29 902	28 116
Total bilan moyen ³	27 597	29 271	29 009
Return On Assets (ROA)	1,22%	0,68%	1,27%

* Le résultat net au titre de l'exercice 2023 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 150 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 7,16% et 1,27% à fin 2024 contre 4,11% et 0,68% à fin 2023. Leur hausse est principalement liée à l'augmentation du résultat net et à l'évolution de l'actif.



2. (Fonds propres (hors EOS) de l'année N-1 + Fonds propres (hors EOS) de l'année N) / 2

3. (Total bilan de l'année N-1 + Total bilan de l'année N) / 2



RAPPORT ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2024

ABRÉVIATIONS

ALCO	ASSET/LIABILITY MANAGEMENT COMMITTEE
AMMC	AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX
BAM	BANK AL-MAGHRIB
CA	CONSEIL D'ADMINISTRATION
CAC	COMMISSAIRES AUX COMPTES
CAR	COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES
CCAG-T	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX MARCHÉS DE TRAVAUX
CNEI	COMITÉ NATIONAL DES ETUDES D'IMPACT
CNR	COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION
COSI	COMITÉ ORGANISATION ET SYSTÈME D'INFORMATION
CRUI	COMMISSION RÉGIONALE UNIFIÉE DE L'INVESTISSEMENT
CRI	COMITÉ DES RISQUES INTERNE
CSSI	COMITÉ DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION
CT	COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DFIs	DEVELOPMENT FINANCE INSTITUTIONS (INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT)
E&S	ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
EIES	ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
ESG	ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE
GES	GAZ À EFFET DE SERRE
IDLM	INDICE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL MULTIDIMENSIONNEL
ODD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
RSE	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE
SGES	SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
SNDD	STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

1. Eléments généraux	4
1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC	4
1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au financement du développement territorial	
1.1.2. Stratégie RSE du FEC	
1.2. Périmètre du reporting ESG	5
1.3. Matérialité des aspects ESG	5
1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul	6
1.5. Vérification externe des informations ESG	7
2. Eléments spécifiques : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance	8
2.1. Informations Environnementales	8
2.1.1. Informations sur les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.2. Gouvernance des enjeux de durabilité et de Climat	
2.1.2.1. Rôle et responsabilité des organes d'administration de la Banque	
2.1.3. Stratégie de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.3.1. Accroître le financement de projets à Co-bénéfices Climat	
2.1.3.2. Inclusion financière : Accompagnement des Collectivités Territoriales à faible indice de développement	
2.1.3.3. Stratégie de la Banque en réponse aux risques climatiques	
2.1.4. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.4.1. Politique Environnementale et Sociale du FEC	
2.1.4.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité	
2.1.4.3. Processus de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité	
2.1.4.4. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental	
2.1.4.5. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat	
2.1.5. Indicateurs et objectifs relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité et au climat	
2.1.5.1. Indicateurs relatifs aux risques liés à la durabilité	
2.1.5.2. Indicateurs relatifs aux opportunités liés à la durabilité	
2.1.5.3. Indicateurs relatifs aux risques liés au climat	
2.1.5.4. Indicateurs relatifs aux opportunités liés au climat	
2.1.6. Conditions de dialogue avec les parties prenantes	
2.1.7. Cartographie des parties prenantes	
2.1.8. Politiques et critères de sélection des parties prenantes	
2.2. Informations Sociales	31
2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines	
2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices	
2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années	
2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années	
2.3. Gouvernance	37
2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance	
2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption	

1. Eléments généraux

1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au financement du développement territorial

En tant que Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le Fonds d'Équipement Communal se positionne aujourd'hui comme le partenaire technique et financier de premier rang des Collectivités Territoriales (CT). Dans le cadre de sa mission, la Banque veille constamment à faciliter à sa clientèle l'accès au levier de l'emprunt pour le financement de leurs projets d'investissement et programmes de développement territorial, notamment à travers des solutions de financement adaptées à leurs besoins prioritaires.

La Banque veille à inscrire son rôle dans une logique de consolidation et de renouvellement, à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local. La Banque œuvre en permanence à adapter ses services et ses interventions aux défis à relever par les CT et aux priorités du développement territorial durable, particulièrement en matière de réduction des disparités territoriales et sociales, de transition vers un développement bas carbone et de renforcement de la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Les Collectivités Territoriales, véritables piliers de la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles, se trouvent aujourd'hui à un tournant décisif, au regard de leur rôle, tant dans le renforcement des infrastructures et des équipements, que dans la recherche de solutions efficaces et innovantes, face aux exigences d'un développement territorial durable et résilient.

1.1.2. Stratégie RSE du FEC

Dans le cadre de sa démarche RSE et dans l'objectif d'adapter ses services et ses interventions aux priorités du développement territorial durable, la Banque a fait le choix stratégique d'intégrer les facteurs de durabilité «Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance» (ESG) dans ses activités et ses opérations de financement, ainsi que dans ses relations avec ses parties prenantes. Cet engagement responsable envers les principes fondamentaux du développement durable, s'est notamment traduit par l'intégration des critères de risques E&S et Climatique dans la gestion globale des risques et dans les processus décisionnels de la Banque.

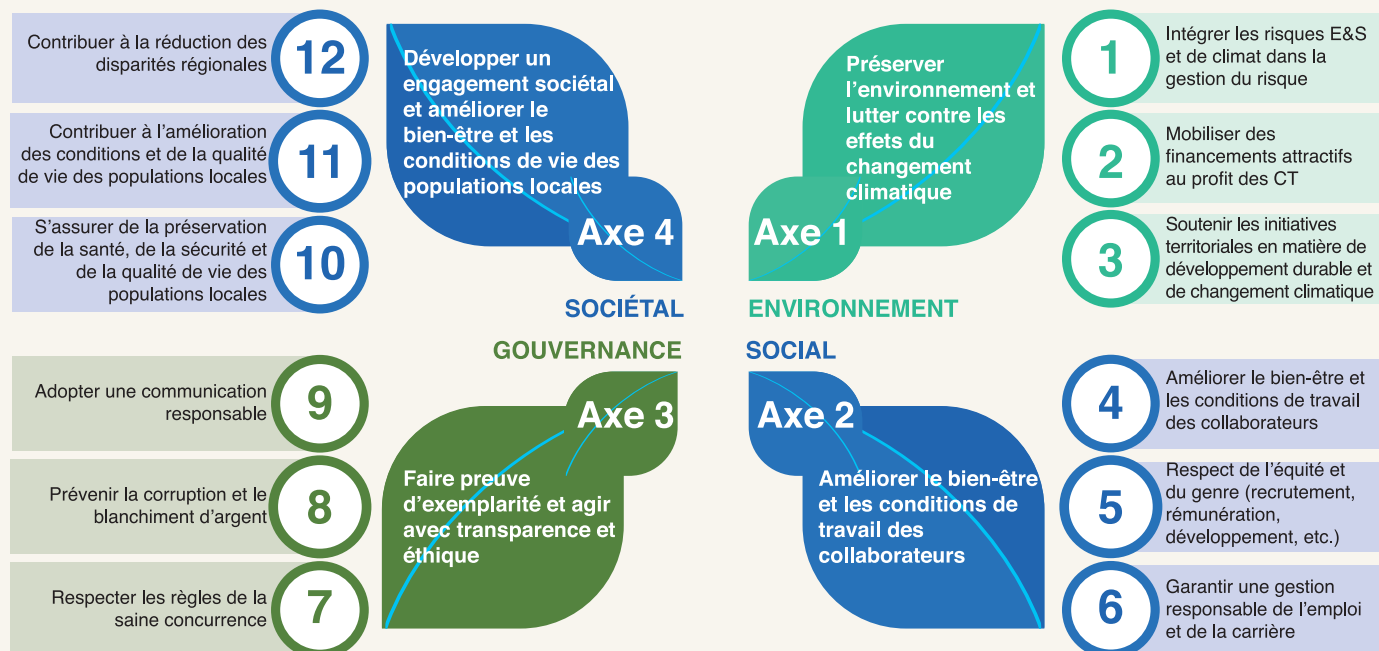
A travers sa stratégie de durabilité, la Banque vise un alignement progressif de ses opérations de financement des investissements territoriaux, avec les enjeux et les engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable et de climat, contribuant, ainsi, à asseoir un développement durable, sobre en carbone, résilient et inclusif à l'échelle des territoires.

Pour la déclinaison de sa vision stratégique, la Banque a mis en place son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) comme un pilier fondamental pour une gestion proactive des risques environnementaux, sociaux et climatiques, et qui se compose principalement de la politique E&S¹ et des procédures garantissant la standardisation de la conduite de l'évaluation des risques E&S et Climatiques.

Dans la même lignée, la Banque a mis en place les moyens pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à Co-bénéfices Climat et la structuration d'une offre de financement durable «Sustainable Finance» au profit des Collectivités Territoriales.

1. Politique mise à jour par le Conseil d'administration en octobre 2024 pour l'intégration de l'évaluation des risques climatiques.

Pour s'aligner avec les référentiels et les bonnes pratiques nationaux et internationaux, et évaluer sa démarche RSE, la Banque a entamé un processus de définition de ses enjeux prioritaires et significatifs. Ce processus a permis de retenir 12 engagements partagés avec ses parties prenantes et porteurs de valeurs ajoutées. Ces engagements sont structurés autour de 4 axes, consolidant les principales actions entreprises en la matière et permettant de décliner la vision stratégique de la Banque en la matière.



1.2. Périmètre du reporting ESG

Le périmètre du présent rapport concerne exclusivement les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) relatifs aux projets des Collectivités Territoriales, financés par la Banque dans le cadre de son activité de prêts.

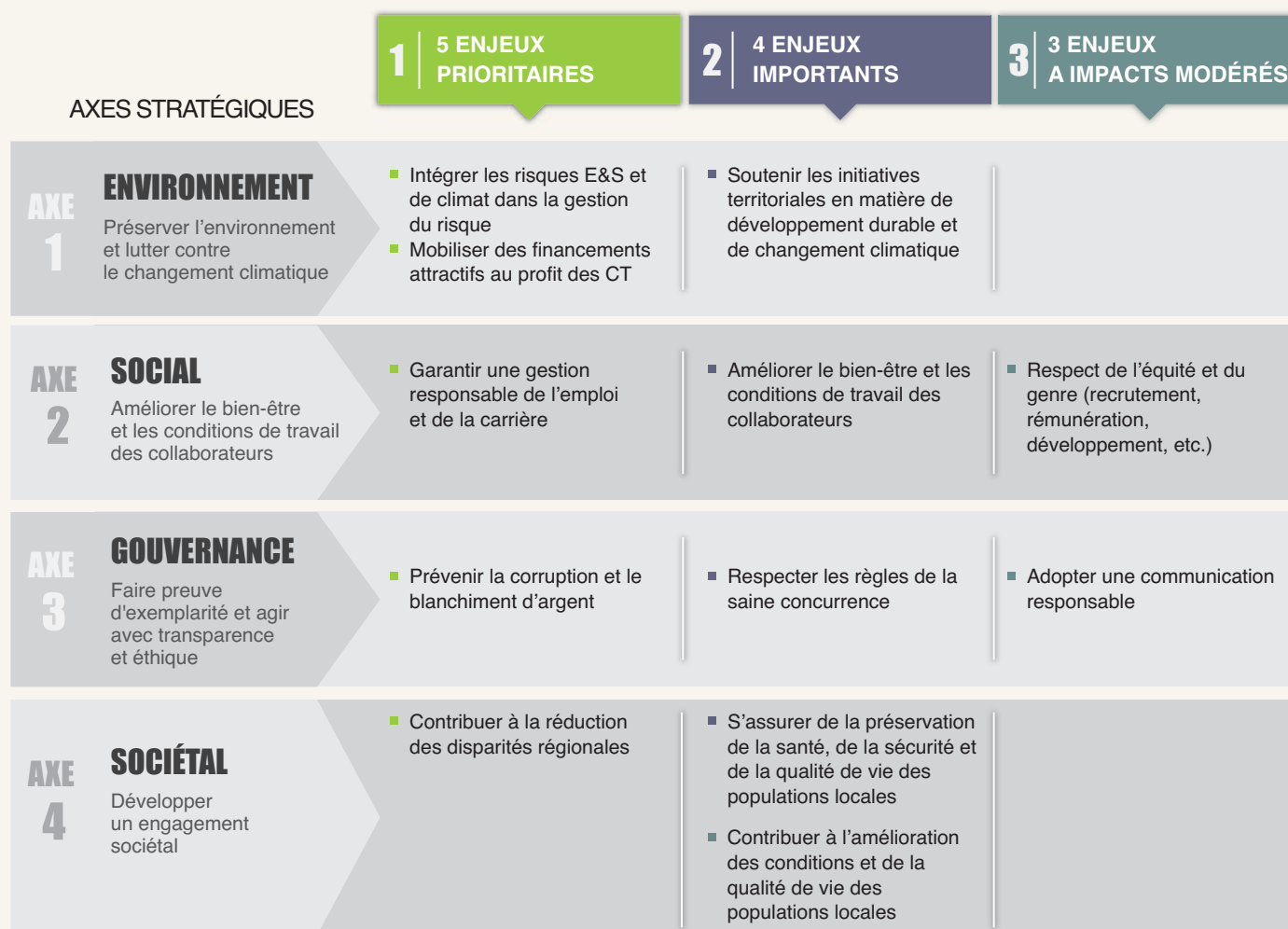
1.3. Matérialité des aspects ESG

L'analyse de matérialité s'appuie sur une double priorisation des enjeux des aspects ESG afin d'identifier ceux qui répondent, à la fois, aux objectifs de performance de la Banque et aux attentes des parties prenantes. Cette analyse permet à la Banque de disposer d'une matrice de matérialité des aspects ESG, lui permettant ainsi de mieux communiquer sur les enjeux importants, de fluidifier le dialogue avec les parties prenantes, et ce, dans l'objectif de se conformer à leurs nouvelles attentes et aux évolutions réglementaires.

La matrice de matérialité des enjeux établie, représente la pertinence des enjeux identifiés sur la base de l'ampleur de leur impact sur la performance de la Banque et les parties prenantes. Ces enjeux sont hiérarchisés en quatre thématiques, selon trois niveaux de priorité :

- Enjeux prioritaires ;
- Enjeux importants ;
- Enjeux à impacts modérés.

PRIORISATION DES ENJEUX



1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul

L'approche méthodologique d'identification, de collecte et de traitement des informations extra-financières relatives aux aspects E&S et Climatique se base sur une analyse des documents techniques relatifs aux projets soumis au financement du FEC. Lors de l'évaluation des risques E&S et Climatiques de chaque projet, les indicateurs pertinents sont identifiés et les informations y afférentes sont renseignées au niveau de la fiche environnementale et sociale relative à chaque projet.

Les indicateurs quantitatifs relatifs aux composantes à co-bénéfices climat sont calculés en s'appuyant sur des outils techniques développés avec l'appui d'experts en la matière. Ces outils utilisent les méthodologies reconnues à l'échelle nationale et internationale, notamment en matière de quantification des réductions d'émission de carbone et de vérification de la résilience aux aléas climatiques.

Pour les informations relatives aux réclamations E&S, le FEC s'appuie sur un processus de gestion des réclamations, qui génère un reporting périodique sur ces réclamations. De même, il est à noter que le FEC adhère à la plateforme nationale des réclamations Chikaya.ma.

Les informations extra-financières pertinentes, ainsi que les principaux indicateurs quantitatifs retenus et déployés progressivement sont décrits comme suit :

Informations environnementales

Gestion des risques E&S des projets

- Pourcentage en nombre de projets par catégorie de risques E&S
- Nombre de projets rejetés pour des raisons de risques E&S élevés
- Nombre de réclamations E&S reçues

Retombées et Impacts positifs sur l'environnement et le climat

- Quantité d'énergie économisée (KWh/an)
- Volume des eaux usées traitées (m³/j)
- Volume des eaux usées réutilisées (m³/j)
- Volume de réduction d'émission de CO2 (TéqCO2)
- Quantité d'énergie renouvelable produite (KWh/an)

Informations sociales

Retombées et Impacts positifs sur la population

- Nombre d'habitants désenclavés
- Nombre d'usagers du transport collectif financé
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'alimentation en eau potable est améliorée
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'assainissement est améliorée
- Nombre d'habitants protégés contre les inondations
- Nombre d'élèves dont les conditions de mobilité sont améliorées
- Nombre d'habitants ayant accès à l'énergie électrique
- Nombre d'habitants dont la qualité du service des soins est améliorée
- Nombre d'emplois créés

Gestion responsable de carrière et de compétences

- Nombre de représentants du personnel
- Nombre de jours de grève par exercice
- Nombre d'accidents de travail par exercice
- Nombre de licenciements par exercice et par catégorie
- Nombre de démissions par exercice et par catégorie
- Nombre de recrutements par exercice et par catégorie
- Taux du Turnover par exercice
- Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Gouvernance

- Nombre de mandats par administrateur
- Nombre et nature d'actions engagées pour prévenir la corruption
- Nombre de réclamations au sujet d'écarts à l'égard de l'éthique et de la déontologie
- Nombre d'incidents de corruption

1.5. Vérification externe des informations ESG

Les indicateurs d'impact servent, dans le cadre des exigences contractuelles en matière de redevabilité, à établir les reportings périodiques à destination des partenaires financiers de la Banque, en particulier les bailleurs de fonds internationaux. A cet effet, les informations sur les réalisations en matière de gestion des risques E&S et Climatiques, de composante Co-bénéfices climat et de contribution à la réduction de disparité sociale sont examinés et affinés.

2. Eléments spécifiques : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

2.1. Informations Environnementales

2.1.1. Informations sur les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

La Banque s'est engagée de manière anticipée et volontaire à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans ses activités de financement. Cet engagement s'inscrit dans une vision stratégique, traduite, depuis 2021, par la mise en œuvre de son SGES et par l'entrée en vigueur de sa politique E&S. En 2024, la Banque a renforcé cette démarche en définissant de nouveaux critères liés au climat, en complément des critères E&S existants. Ces exigences sont désormais pleinement intégrés au niveau des dispositifs de gestion des risques et des processus de décision en matière de financement.

Les informations environnementales présentées ci-après portent essentiellement sur les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat qui pourraient avoir des incidences sur les projets financés des Collectivités Territoriales et le modèle d'affaires de la Banque, notamment en matière de mobilisation des financements compétitifs nationaux et internationaux. Ces informations ont pour objectif de communiquer avec les parties prenantes de la Banque sur les processus mis en œuvre pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les risques et les opportunités liés à la durabilité et au climat, ainsi que d'apprécier la performance de la Banque en la matière.

Dans le cadre de son approche d'amélioration continue, les informations sur les risques et les opportunités liés à la durabilité et au climat sont structurées autour de quatre piliers, en l'occurrence la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs.

2.1.2. Gouvernance des enjeux de durabilité et de Climat

La Banque a veillé à instaurer une gouvernance appropriée pour le contrôle, la gestion et la surveillance des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat.

Au regard de leur importance stratégique, les enjeux liés à la durabilité et au climat sont supervisés par les organes d'administration de la Banque, principalement le Conseil d'Administration et la Direction Générale, qui s'appuient, dans l'exercice de leurs attributions, sur des Comités spécifiques et des Directions opérationnelles.

GOVERNANCE DES ENJEUX DE DURABILITE ET DE CLIMAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approuver et valider les orientations stratégiques liées à la durabilité et au climat
- Superviser la mise en œuvre de la stratégie en la matière



Comité d'Audit et des Risques

- Examiner la matérialité des risques associés aux orientations stratégiques
- Eclairer le CA pour la validation de l'appétit pour les risques E&S et climatique



Direction Générale

- Propositions pour la gestion des risques liés à la durabilité et au climat
- Veiller à la mise en conformité avec la réglementation bancaire



Comité des Risques Interne

Direction des Risques et Contrôle permanent

Direction Développement Durable

2.1.2.1. Rôle et responsabilité des organes d'administration de la Banque

a. Conseil d'Administration

Investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de la Banque, le Conseil d'Administration, joue un rôle de premier plan pour déterminer et valider les orientations stratégiques de l'activité de la Banque, au moins deux fois par an, tout en veillant à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Ces orientations intègrent les axes stratégiques liés à la durabilité et au climat.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale, a approuvée, en date du 28 octobre 2021, la politique E&S du FEC qui décline les engagements de la Banque en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et des opportunités liés à la durabilité, et a également approuvé sa mise à jour, en octobre 2024, suite à l'intégration de la composante risques et opportunités liés au climat.

Les membres du Conseil d'Administration étant principalement les représentants des départements Ministériels (Ministère de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de l'Equipement et de l'Eau, de la Transition Energétique et du Développement Durable) disposent de compétences en matière de durabilité et du climat.

Le processus d'information du Conseil d'Administration et des comités concernés sur les risques liés à la durabilité et au climat est matérialisé par des rapports financiers semestriels et annuels incluant, notamment un rapport sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Il est également prévu en application de la directive 5/W/2021, notamment ses articles 18 et 19, de communiquer à la Banque Centrale, sur une base annuelle au minimum, des rapports sur les pratiques et les performances de la Banque en matière de gestion des risques liés au changement climatique et à l'environnement.

b. Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses attributions par un Comité d'Audit et des Risques, notamment dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne de la Banque, et en matière de stratégie et de gestion des risques. Ce comité intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels et examine tous les documents de communication financière et extra-financières.

c. Direction Générale

La Direction Générale supervise la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat et propose au Conseil d'Administration les mesures et les actions visant la gestion de ces risques et la mise en conformité des activités de la Banque avec la réglementation bancaire en la matière. Ces propositions sont préalablement revues par le Comité d'Audit et des Risques.

La Direction Générale assure également le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés en matière de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat à travers des indicateurs clés de performance, notamment l'évolution du profil des risques E&S des projets, l'exposition des actifs financés aux risques climatiques (inondations, sécheresse...), ainsi que le potentiel de réduction d'émission carbone des projets financés et leur contribution au renforcement de la résilience des populations aux effets du changement climatiques (stress hydrique, vague de chaleur...).

La Direction Générale s'appuie dans ses missions, relatives à la gestion des risques, sur le Comité des Risques Interne. Ce dernier est chargé de s'assurer de la cohérence des activités de la Banque avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques.

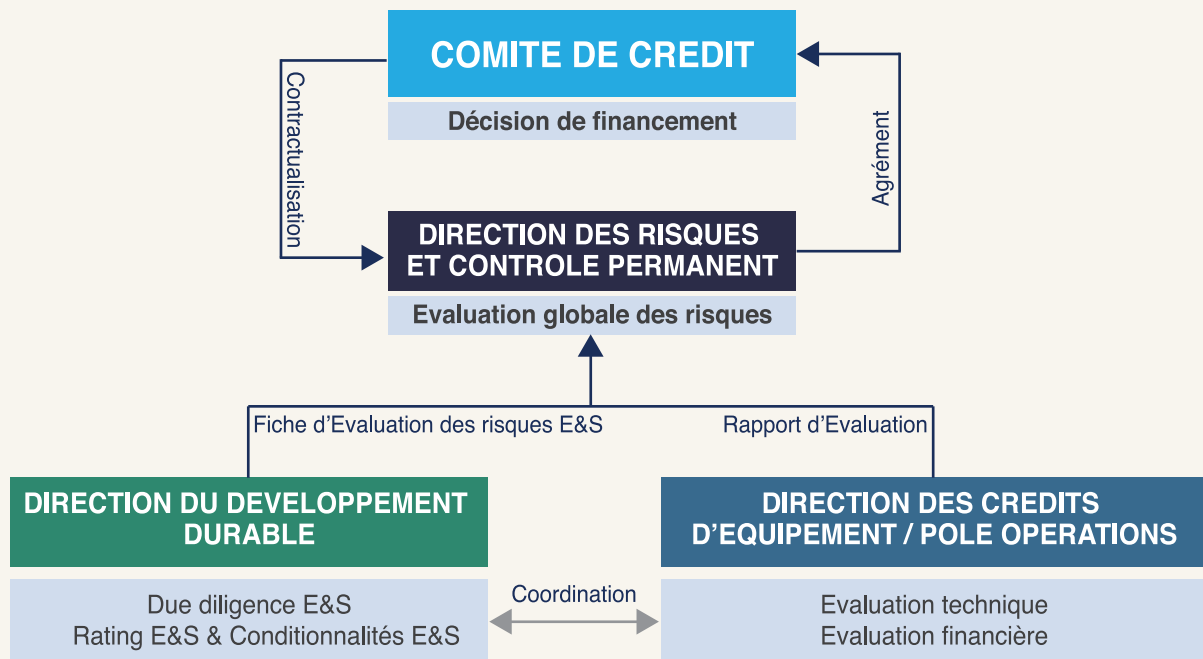
La fonction « Conformité », assurée par la Direction Juridique, Conformité et Gouvernance, veille au contrôle et au suivi du risque de non-conformité.

La fonction « Audit interne » apporte au management et aux instances de gouvernance une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations. Elle lui apporte, également, ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction des Risques et Contrôle Permanent veille à la mise en place des limites globales en matière de risques jusqu'à la mise en place de dispositifs, afin de s'assurer en permanence de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées.

La Direction du Développement Durable est chargée de la préparation et de la mise à jour de la politique E&S de la Banque, ainsi que de la déclinaison opérationnelle de la gestion des risques E&S et de climat au niveau des activités de financement des projets.

La décision de financement est accordée par le comité de crédit sur la base de critères techniques et financiers ainsi qu'environnementaux et sociaux. La structure organisationnelle relative à la gestion des risques E&S et climatiques est présentée ci-après :



2.1.3. Stratégie de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

En 2024, la Banque centrale et la Banque mondiale ont mené conjointement, une évaluation de l'exposition du secteur bancaire marocain aux risques financiers liés au climat, en l'occurrence, les risques physiques et des risques induits par la transition vers une économie résiliente et bas carbone. Il en ressort que le portefeuille des banques marocaines est exposé, plus particulièrement aux risques de sécheresse, d'inondation et de la mise en place d'une taxation carbone.

Consciente que les conséquences des changements climatiques directes et indirectes sont porteurs, à la fois, de risques et d'opportunités, la Banque a anticipé leur intégration dans le dispositif de gestion globale des risques. De même, la Banque veille constamment à diversifier ses instruments techniques et financiers pour accompagner les efforts des Collectivités Territoriales dans leur transition vers un développement bas carbone et résilient des territoires.

2.1.3.1. Accroître le financement de projets à Co-bénéfices Climat

Les Collectivités Territoriales sont considérées comme des acteurs-clés de la déclinaison territoriale des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation, et sont donc appelées, de manière plus évidente, à mettre en œuvre des programmes et des projets sobres en carbone et résilients, face au changement climatique.

L'atteinte de cet objectif nécessite une meilleure intégration de la dimension climatique dans la planification territoriale, ainsi qu'un renforcement des capacités internes et des moyens financiers importants.

Consciente que les défis du changement climatique appellent à prendre un engagement ferme de toutes les parties prenantes, la Banque a adopté une approche pro-climat visant à accompagner les Collectivités Territoriales afin de promouvoir l'émergence de projets de développement durable et à co-bénéfices climat.

a. Feuille de route pour l'intégration du climat

La Banque a mis en place une feuille de route, sous-jacente à son approche pro-climat, visant à aligner ses activités de financement aux objectifs nationaux en matière de résilience et de transition bas carbone des territoires. L'intégration du climat dans la stratégie de financement devra permettre la mobilisation de financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, et d'améliorer les conditions de financement des Collectivités Territoriales dans l'objectif d'accompagner l'émergence des projets à co-bénéfices climat et, ainsi, accroître les financements de la Banque en faveur du climat.

b. Accompagnement à l'émergence des projets à Co-bénéfices climat

La Banque a développé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des outils techniques permettant d'accompagner les Collectivités Territoriales dans l'identification, la validation et l'évaluation des projets à co-bénéfices climat.

La Banque a poursuivi ses efforts dans la mise en place des moyens techniques et humaines pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à co-bénéfices climat et structurer une offre de financement durable «Sustainable Finance» au profit des Collectivités Territoriales.

2.1.3.2. Inclusion financière : Accompagnement des Collectivités Territoriales à faible indice de développement

La Banque a veillé à renforcer la confiance tissée au fil du temps avec les Collectivités Territoriales, lui permettant, aujourd'hui, d'avoir une connaissance parfaite des besoins et des spécificités du secteur local, particulièrement les Collectivités Territoriales ayant le déficit le plus élevé en matière d'infrastructure de base, tel qu'il ressort de l'Indice de Développement Local Multidimensionnel (IDLML). Aussi, la Banque n'a cessé d'innover pour apporter les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques en ayant recours à l'effet de levier que procure l'emprunt et le renforcement de leurs capacités opérationnelles visant un développement territorial intégré axé sur la durabilité et la qualité de vie des citoyens selon une approche égalitaire et diversitaire.

Depuis l'année 2023, la Banque déploie, en collaboration avec ses partenaires, une opération pilote concernant un premier lot de Collectivités Territoriales à faible IDLM en matière de projets de réduction des disparités territoriales et sociales et d'adaptation aux effets du changement climatique.

2.1.3.3. Stratégie de la Banque en réponse aux risques climatiques

En réponse aux risques climatiques identifiés, la Banque a entrepris des actions et des mesures visant à gérer ces risques, qui s'articulent comme suit :

- Le développement d'une boîte à outils climat pour le calcul de la réduction des émissions de GES et la vérification de la résilience climatique des projets financés ;
- Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'actions climat permettant, à terme, d'affiner davantage sa stratégie climat ;
- La contribution au financement des projets de renforcement de la résilience des populations face à des situations de stress hydrique et de protection contre les inondations ;
- La mise en place d'une gouvernance dédiée pour la gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat ;
- L'intégration de la composante risques et opportunités dans le processus de gestion globale des risques ;
- La mise à jour de la politique et des procédures E&S pour y intégrer les risques et les opportunités liés au climat, et leur approbation par les organes d'administration de la Banque ;
- La conduite de sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités des intervenants en interne sur les risques et les opportunités liés au climat ;
- La définition des indicateurs de suivi relatifs aux risques E&S et de Climat.

2.1.4. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

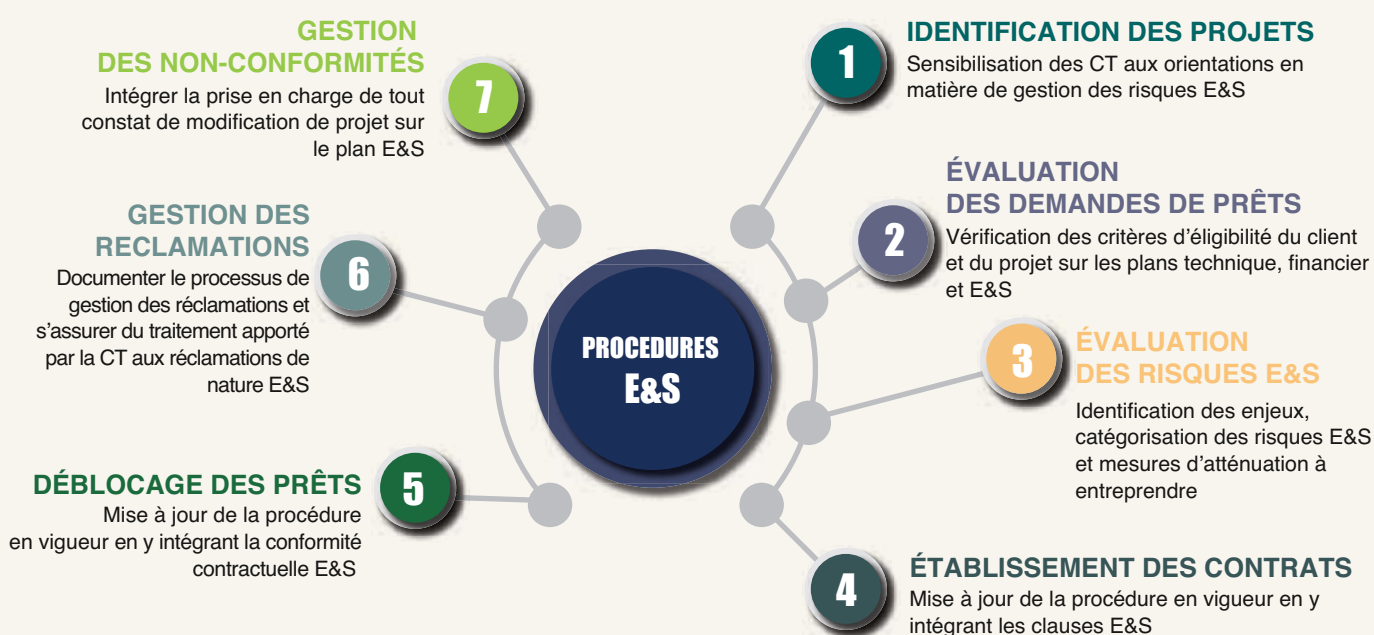
2.1.4.1. Politique Environnementale et Sociale du FEC

Le FEC, en tant que Banque dédiée au développement territorial, accompagne les Collectivités Territoriales dans l'atteinte, à l'échelle locale, des objectifs nationaux de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Dans cette optique, et dans le cadre de la mise en œuvre de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), le FEC a adopté sa propre Politique Environnementale et Sociale (E&S), entrée en vigueur dès avril 2022.

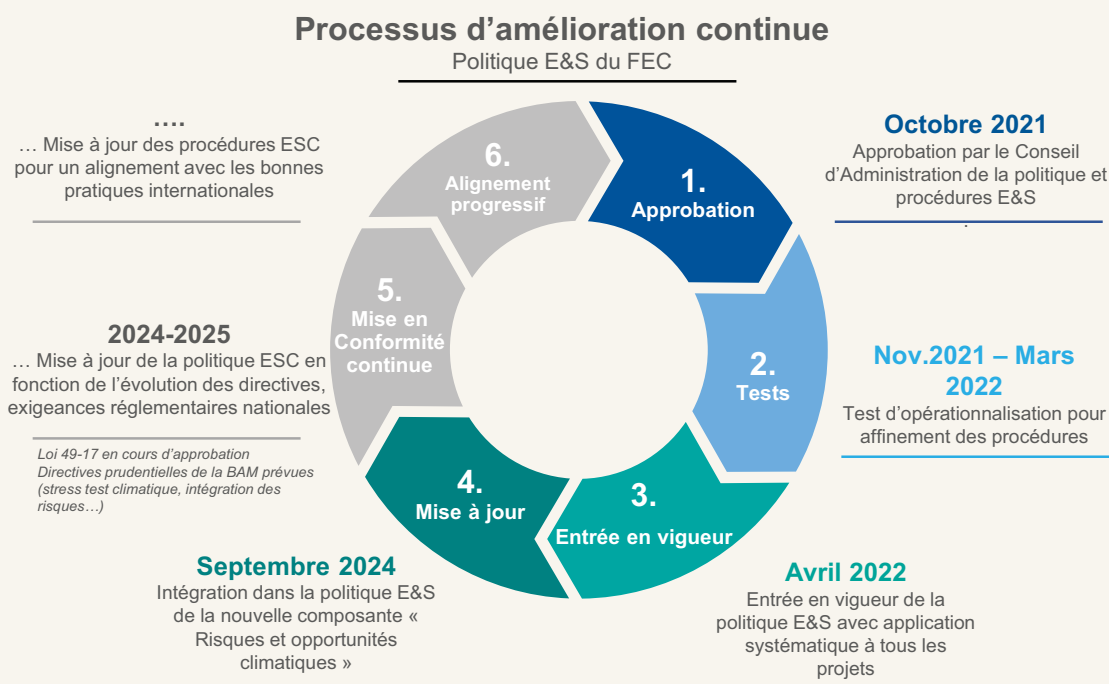
Cette politique E&S formalise l'engagement de la Banque à prendre en considération, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement à travers l'application des principes de sauvegardes E&S.

La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures opérationnelles et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques E&S et Climat inhérents aux projets soumis à son financement. Ces procédures et outils E&S connexes, ont permis une évaluation et une gestion responsable des risques E&S lors de la prise de décision de financement des projets.



Le SGES s'applique à tous les programmes et projets des Collectivités Territoriales éligibles aux concours financiers du FEC, quels que soient leur catégorie ou l'instrument financier choisi (prêt classique, ligne de crédit...) et les conditions de financement proposées.

En capitalisant sur ses acquis et selon une démarche de mise en conformité continue et un alignement progressif avec les bonnes pratiques internationales, la Banque a procédé en octobre 2024 à la mise à jour de sa politique E&S afin de renforcer la prise en compte des enjeux du changement climatique dans l'objectif de promouvoir un développement bas carbone et résilient des territoires en guise de sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du pays. Cet amendement consiste à intégrer une nouvelle composante liée aux risques et aux opportunités climatiques, notamment à travers la prise en compte des impacts et des risques liés aux aléas climatiques (inondation, sécheresse...) dans le processus de due diligence des projets tout en veillant à l'amélioration de la résilience des projets et des populations contre les effets du changement climatique.



2.1.4.2. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité

En conscience des enjeux des risques environnementaux et sociaux liés aux projets financés, la Banque veille, dans le cadre de ses activités de financement, à intégrer et à accompagner la prise en compte de pratiques durables de développement et de gestion des risques E&S et climatiques, visant à minimiser, réduire et compenser les risques et impacts E&S des projets financés dans l'objectif d'améliorer leur performance environnementale.

Par essence, ces projets sont porteurs de développement territorial, et contribuent à améliorer la qualité et les conditions de vie des populations locales, notamment à travers l'amélioration de leur accès aux services de soins, à l'éducation, aux infrastructures de base (eau potable, assainissement, électricité, routes goudronnées...), particulièrement pour les populations vulnérables, ainsi qu'aux opportunités d'emplois générées par ces projets.

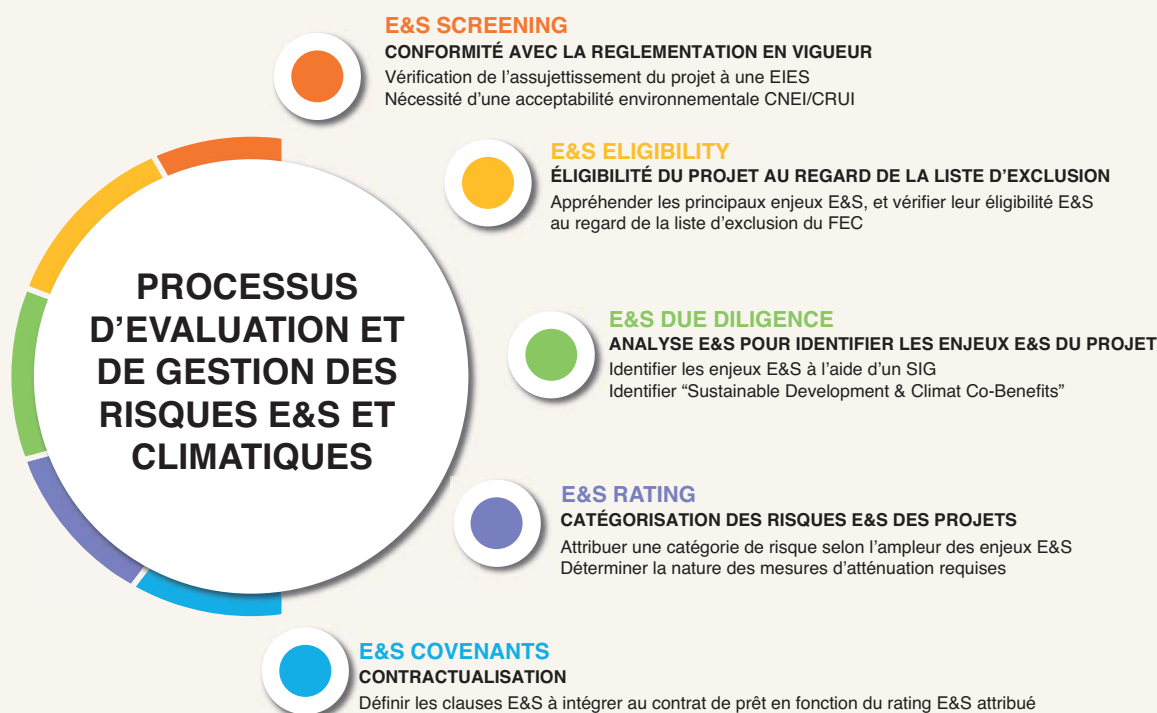
Certains des projets financés ont des retombées positives indéniables en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité contre les formes de pollution, notamment d'origine hydrique (ex. les stations d'épuration des eaux usées...), et le renforcement de la résilience des populations face aux aléas climatiques, tels que les inondations et le stress hydrique.

Le processus d'évaluation des risques E&S et climatiques, conduit concomitamment avec l'évaluation technique et financière des dossiers de demande de prêt, consiste à attribuer, en fonction de l'ampleur des risques E&S identifiés, un rating E&S à chaque projet soumis au financement de la Banque. Les diligences environnementales et sociales ont pour objectifs de :

- Vérifier que le projet ne figure pas dans la liste d'exclusion en matière environnementale et sociale conformément à la Politique E&S du FEC ;
- Appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets, et la vérification du respect des exigences législatives et réglementaires en la matière ;
- Attribuer une catégorie de risque E&S à chaque projet en fonction des enjeux et de l'ampleur des risques environnementaux et sociaux qu'ils présentent en partant du plus risqué au moins risqué :
 - » Catégorie A : Projets susceptibles d'entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables ;
 - » Catégorie B : Projets présentant des risques potentiels limités sur le plan environnemental et social et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, pouvant être contrecarrés par des mesures d'atténuation ;

- » Catégorie C : Projets présentant des risques ou impacts adverses minimes sur le plan environnemental et social, mais qui nécessitent des mesures spécifiques ;
- » Catégorie D : Projets présentant des risques minimes et dont les impacts probables sont maîtrisables par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques environnementaux et sociaux significatifs.

Le processus de gestion des risques E&S et climatiques est résumé dans le schéma présenté ci-après :



2.1.4.3. Processus de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité

La Banque applique des mesures de sauvegarde E&S permettant d'améliorer la performance E&S des projets soumis à son financement. Les impacts positifs sont mis en évidence et valorisés, tandis que les répercussions négatives que pourraient engendrer ces projets sur l'environnement, les travailleurs et les rse sont identifiées et gérées convenablement à l'aide des mesures appropriées en fonction du rating E&S attribué au projet.

La Banque applique des critères d'exclusion de projets et ne finance pas des activités présentant des risques environnementaux significatifs sur le milieu naturel ou des risques sociaux élevés ou substantiels sur le milieu social. Les risques sociaux et environnementaux des projets financés sont globalement faibles à moyens, facilement maîtrisables et gérables.

Les projets soumis à la loi en vigueur relative aux études d'impact devront fournir une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) accompagnés de l'autorisation environnementale sous forme de lettre d'acceptabilité environnementale délivrée par une commission nationale ou régionale selon le cas.

L'accord de financement d'un projet ne peut être accordé sans que les aspects relatifs au foncier soient résolus et assainis.

Le rating E&S des projets permet de définir l'ampleur des mesures d'atténuation requises pour anticiper, minimiser et réduire les impacts négatifs ou de les compenser lorsqu'ils persistent, le cas échéant. Il s'agit des :

- Mesures générales prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales en lien avec la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité des travailleurs et de la population, la gestion des déchets de chantier... ;

- Mesures spécifiques qui nécessitent la mise en place d'un Plan de gestion E&S en fonction de la nature et de l'ampleur du projet.

La nature et l'ampleur des mesures d'atténuation préconisées en fonction du rating E&S sont résumées ci-après :

Rating des projets en fonction du niveau des risques E&S

	NIVEAU DES RISQUES E&S	AMPLEUR DES MESURES D'ATTÉNUATION
Catégorie A	Risque élevé	- Lettre d'Acceptabilité Environnementale - Etude d'Impact E&S - Plan de Gestion E&S - Mesures du CCAG-T*
Catégorie B	Risque moyen	- Lettre d'Acceptabilité Environnementale - Notice d'Impact E&S - Plan de Gestion E&S - Mesures du CCAG-T*
Catégorie C	Risque faible à moyen	- Plan de Gestion E&S (Restreint) - Mesures du CCAG-T*
Catégorie D	Risque faible	- Mesures du CCAG-T*
A	Regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs qui, au moment de l'évaluation du projet, sont jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables.	
B	Projets à risques potentiels limités sur le plan E&S et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques au site du projet, en grande partie réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation.	
C	Projets à risques ou impacts adverses minimes sur le plan E&S, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour limiter les risques d'impacts sur l'environnement.	
D	Projets à risques minimes et dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques E&S significatifs.	

* Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (décret n°2-14-394 du 13 mai 2016).

Les conclusions de l'évaluation des risques E&S sont relatées dans une fiche d'Evaluation des risques E&S, qui présente les résultats de l'évaluation des impacts négatifs et positifs du projet sur l'environnement et la population locale, ainsi que des mesures d'atténuation à entreprendre et les conditionnalités E&S à prévoir en fonction du rating de risque E&S attribué au projet.

2.1.4.4. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental

La Banque a déployé un dispositif de gestion des réclamations de nature E&S et une procédure dédiée lui permettant d'être informée des éventuelles réclamations E&S qui pourraient être émises en lien avec des projets financés, et de s'assurer des traitements y apportés par la Collectivité Territoriale concernée jusqu'à remédiation et clôture des réclamations reçues.

Ce dispositif étant en place et opérationnel, le FEC n'a reçu de la part des Collectivités Territoriales, à ce jour, aucune réclamation d'ordre environnemental et social en relation avec les projets financés par l'Institution.

2.1.4.5. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat

L'engagement de la Banque à intégrer les enjeux du changement climatique est une réponse aux engagements climatiques internationaux du Maroc, aux orientations des politiques nationales et également aux exigences réglementaires, en évolution, des régulateurs financiers nationaux. A cet égard, il convient de rappeler la Directive de Bank Al-Maghrib n°5/W/2021 relatif au dispositif de gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement ainsi que la Circulaire de l'AMMC n°03/2019 du 20 février 2019 relative à la publication d'informations extra-financières des émetteurs, telle que modifiée et complétée par la circulaire n°02/20 de l'AMMC du 22 décembre 2020.

Pour opérationnaliser la prise en compte de la dimension du changement climatique, la Banque a procédé à la mise jour de procédures opérationnelles et a mis en place un dispositif d'outils complet, notamment pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre par nature de projets, la vérification, au mieux de sa connaissance, de la résilience des projets aux effets du changement climatique et le suivi, des indicateurs de performance environnementaux, sociaux et climatiques.

a. Identification des projets présentant des risques et opportunités liés au climat

La Banque procède à l'identification et à l'évaluation des composantes à co-bénéfices climat des projets soumis à son financement. Une analyse qualitative et quantitative permet de déterminer le potentiel de réduction d'émission en carbone, les économies en énergie et la production d'énergie renouvelable, ainsi que de vérifier la résilience des projets face aux aléas climatiques intensifiés par les effets du changement climatique.

L'identification des projets qui présentent un potentiel Co-bénéfices climat se base sur une liste d'actions climatiques potentielles par secteur et types d'investissement financés par la Banque. Cette liste a été développée en s'appuyant sur des standards reconnus à l'échelle internationale, notamment la taxonomie européenne et l'IDFC² mitigation common principles.

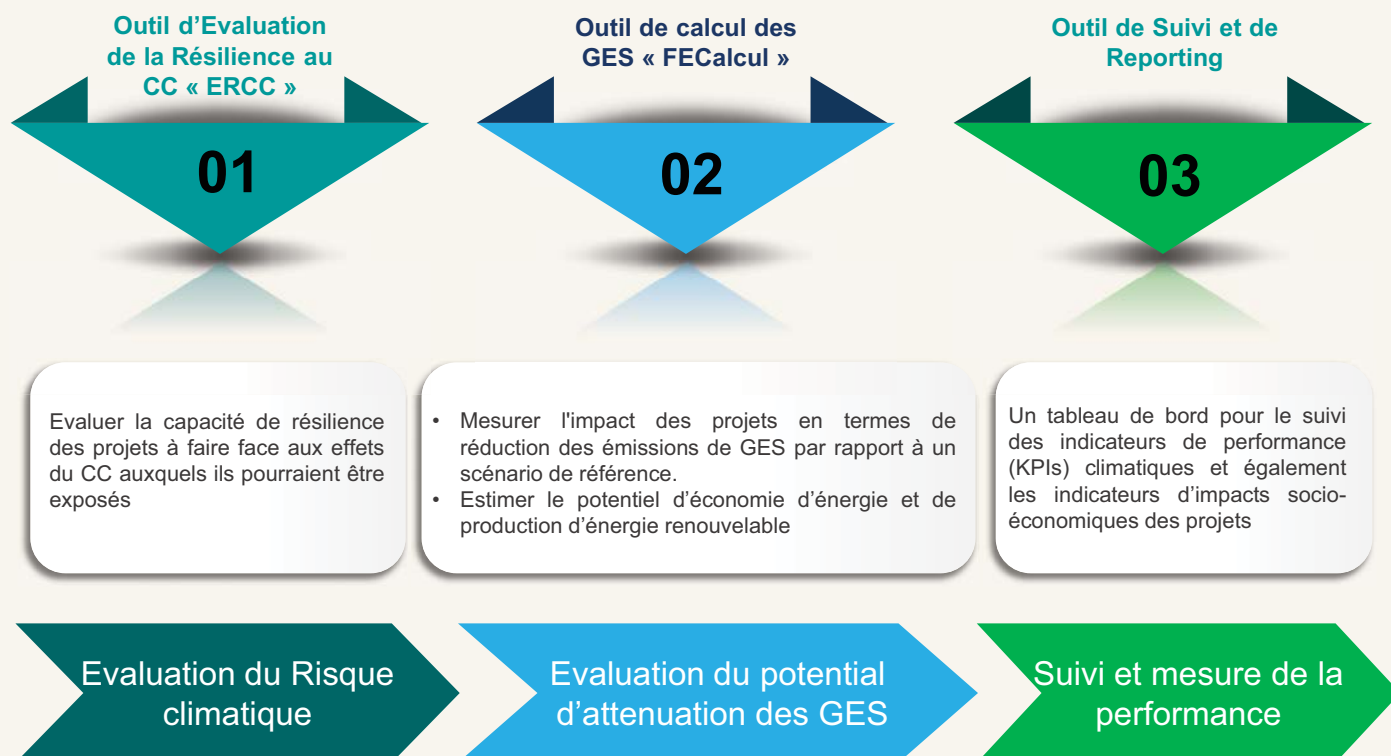
b. Evaluation des risques et opportunités liés au climat

L'identification de l'existence d'un potentiel de Co-bénéfices climat d'un projet ou de l'exposition du projet à un risque climatique est un élément déclencheur pour orienter le processus de collecte des données requis pour l'utilisation des outils subséquents, notamment l'outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) par nature de projets, et l'outil de vérification de la résilience des projets face aux aléas climatiques auxquels ils pourraient être confrontés.

■ Mesure du potentiel de réduction d'émission en GES

L'évaluation de l'impact des projets financés en termes de réduction des émissions de GES escomptées par rapport à un scénario de référence est conduite en s'appuyant sur l'outil de calcul des émissions de GES par nature de projets. Cet outil couvre différents types d'actions d'atténuation pouvant être associées aux projets financés par la Banque. Il s'agit de 17 types de projet à Co-bénéfices climat répartis sur 7 secteurs associés à la production de l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique dans l'éclairage public et dans le bâtiment, la mobilité durable, la valorisation énergétique des boues, la gestion durable des déchets et la plantation urbaine.

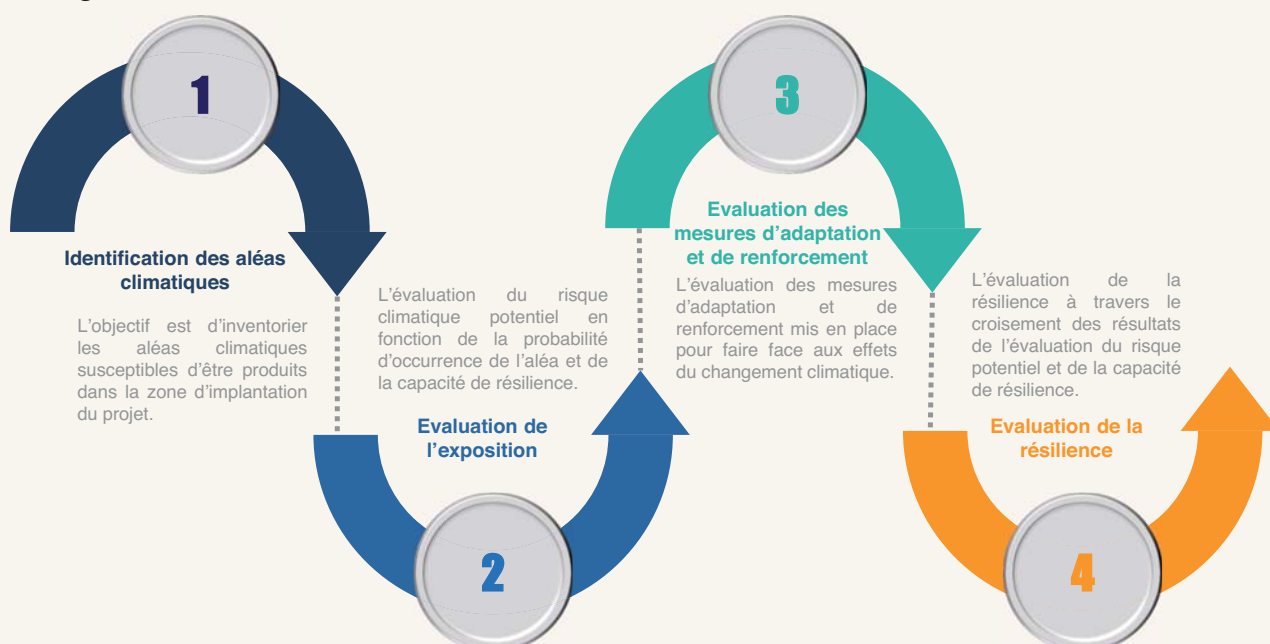
L'approche méthodologique de calcul des réductions d'émission de GES des activités identifiées se base sur l'utilisation des ratios et facteurs d'émission tirés d'une base de données développée à partir de différentes sources nationales et internationales.



■ Vérification de la résilience au changement climatique

La Banque conduit systématiquement une évaluation de l'exposition des projets aux risques climatiques physiques. L'outil d'évaluation de la résilience des projets est utilisé pour évaluer la capacité des projets à faire face aux effets du changement climatique auxquels ils pourraient être confrontés, et ce, en tenant compte de leurs paramètres intrinsèques et extrinsèques (situation géographique et exposition aux aléas climatiques, etc.). L'évaluation de la résilience dépend des risques climatiques potentiels et des mesures d'adaptation et de renforcement mises en place.

L'approche méthodologique d'évaluation de la résilience se déroule en quatre étapes comme illustré dans la figure suivante :



A travers un système de scoring et une matrice de croisement, la Banque attribue un rating de la résilience climatique des projets réparti en cinq classes : résilience très élevée, résilience élevée, résilience modérée, résilience faible et résilience très faible. Ce rating de la résilience climatique des projets permet de mettre en évidence la nécessité ou non de mettre en œuvre des mesures structurelles ou non structurelles pour renforcer la résilience des projets à financer.

2.1.5. Indicateurs et objectifs relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

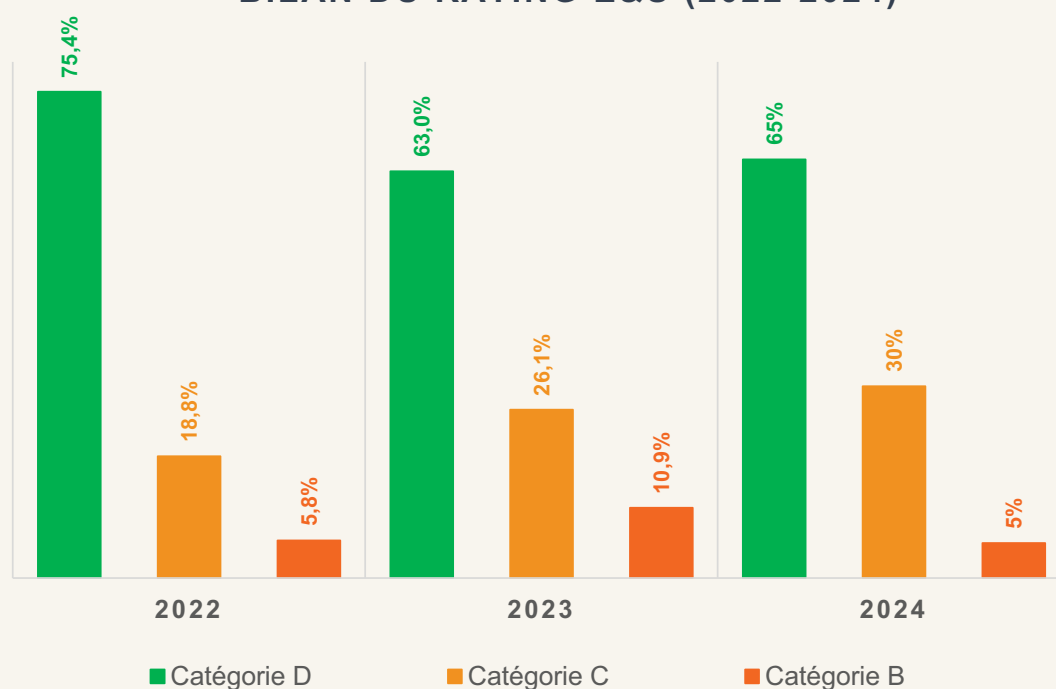
Les informations sur les indicateurs et objectifs permettent d'apprécier la performance de la Banque par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité et au climat, ainsi que les progrès réalisés dans le but d'atteindre des cibles fixées. Pour ce faire, et au meilleur de sa connaissance, la Banque utilise toutes les informations raisonnables et justifiables en sa possession.

La prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans la stratégie de la Banque, notamment l'intégration de cette composante dans la politique E&S et dans le dispositif global de gestion des risques s'appuie principalement sur la mise en œuvre des indicateurs et objectifs. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat et permettant de mesurer les impacts matériels des activités de la Banque sur l'environnement et sur le climat, ainsi que les impacts des effets du changement climatique sur la Banque.

2.1.5.1. Indicateurs relatifs aux risques liés à la durabilité

Conformément à la politique E&S de la Banque, tout projet soumis au financement de la Banque fait systématiquement l'objet d'une évaluation et d'un rating de ses risques Environnementaux & Sociaux (E&S). La répartition et le bilan des rating E&S entre 2022-2024 est résumé ci-après :

BILAN DU RATING E&S (2022-2024)



Les résultats du rating E&S des 152 projets attribués durant les exercices 2022, 2023 et 2024, font ressortir une prédominance des projets classés dans les «Catégories D et C», soit 92,8%, et qui concernent des projets à risques minimes et aisément maîtrisables. Les projets de «catégorie B» représentent 7,2% des projets financés. Ces projets présentent des risques potentiels limités sur le plan E&S pouvant être aisément traités par des mesures d'atténuation.

Par ailleurs, aucun projet de «Catégorie A» n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

2.1.5.2. Indicateurs relatifs aux opportunités liés à la durabilité

a. Impacts économique et social des activités du FEC sur la population et le développement territorial

Consciente que l'investissement public est un instrument essentiel pour conduire une croissance économique territoriale, la Banque a poursuivi ses efforts en vue d'accroître ses concours financiers pour accompagner la dynamique d'investissement à l'échelle régionale et le changement d'échelle opéré depuis le démarrage de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

La détermination de la Banque en faveur du renforcement du verdissement de son activité constitue un enjeu stratégique visant à contribuer à un développement territorial résilient et inclusif à travers le financement des investissements locaux à fort impact social et environnemental. Ces investissements permettent la réduction des disparités sous toutes ses formes, l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la création de la richesse et d'opportunités d'emplois.

Au cours de l'année 2024, les engagements et les décaissements de prêts ont atteint respectivement, 2 569 MDH et 1 821 MDH au titre de l'année 2024, et ont permis au FEC de contribuer au financement de plusieurs projets portés par les Collectivités Territoriales dans différents secteurs d'intervention. Il y a lieu de souligner que l'activité de prêts à fin décembre 2024 a été marquée par un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique, portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques, qui se distingue par l'importance de son volume d'investissement.

Ces financements ont permis la réalisation de projets d'investissements qui couvrent plusieurs secteurs d'intervention, notamment les infrastructures routières, les aménagements urbains, les équipements culturels et sportifs, le transport urbain, la santé, l'enseignement et la formation professionnelle, tout en améliorant les conditions et la qualité de vie des populations locales. Les indicateurs présentés ci-après, relatifs aux projets attribués au titre des exercices 2022, 2023 et 2024, sont donnés à titre indicatif.

Contribuer à la réduction des disparités sociales et territoriales

La Banque poursuit ses actions d'accompagnement des Collectivités Territoriales dans leurs efforts de résorption des déficits multidimensionnels, notamment en matière d'accès à des infrastructures et services de base dans le milieu rural. Les projets financés visent principalement l'amélioration de l'accessibilité des populations désenclavées au réseau routier national, le raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité. Ces projets à fort impact social contribuent considérablement à l'amélioration des conditions de vie, de santé et de sécurité au profit des populations vulnérables ainsi qu'au développement socio-économique des Collectivités Territoriales.

Routes rurales de désenclavement

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Routes rurales de désenclavement Financement de projets visant la réduction des déficits en routes rurales et permettant le désenclavement et l'amélioration des conditions de transport, d'accès aux services sociaux et développement socio-économique des Collectivités Territoriales de populations rurales enclavées.				
	■ Linéaire de route rurales de désenclavement (Km)	722	410	410	1 542
	■ Population bénéficiaire	369 057	486 555	292 703	1 148 315
	■ Nombres de douars desservis	746	188	191	1 015
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	77	64	114	255
	■ Préfectures et Provinces	23	18	21	62
	■ Régions	10	4	7	10

Eau potable

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Sécurisation et amélioration de l'accès à l'eau potable Financement de projets visant la sécurisation et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions de vie et de santé de la population, ainsi que le développement des activités socio-économiques, permettant de contribuer à lutter contre l'exode rural.				
	■ Linéaire de réseau d'eau potable (Km)	73	32	126	231
	■ Population bénéficiaire	5 556	22 637	100 114	137 307
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	2	6	32	40
	■ Préfectures et Provinces	2	1	8	11
	■ Régions	2	1	4	7

Electrification rurale

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Accès au réseau électrique Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique et des conditions de vie de la population.				
	■ Linéaire de réseau électrique (Km)	1 250	40	78	1 368
	■ Population bénéficiaire	18 085	765	2 885	21 735
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	74	2	1	77
	■ Préfectures et Provinces	5	2	1	8
	■ Régions	1	1	1	3

Assainissement liquide

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT  11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES  14 VIE AQUATIQUE  15 VIE TERRESTRE	Accès au réseau d'assainissement				
	Financement de projets visant le raccordement au réseau d'assainissement et l'épuration des eaux usées permettant d'assurer une préservation de la santé de la population contre les maladies d'origine hydriques, l'amélioration des conditions d'hygiène et la préservation des milieux naturels (cours d'eau, sol...) contre les formes de pollution hydrique.				
	■ Linéaire de réseau d'assainissement (Km)	-	49	28	77
	■ Population bénéficiaire	-	421 844	49 400	471 244
	■ Volume des eaux usées épurées (m3/j)	-	66 000	10 162	76 162
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :	-			
	■ Communes	-	2	32	34
	■ Préfectures et Provinces	-	2	8	10
	■ Régions	-	1	4	5

Contribuer à la mise à niveau urbaine et à la requalification des quartiers sous-équipés

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Mise à niveau urbaine et requalification des quartiers sous-équipés				
	Contribution à la réalisation des programmes de développement régionaux et urbains à travers le financement de projets d'aménagements et de mise à niveau urbain ainsi que de requalification des quartiers sous-équipés.				
	■ Linéaire de voirie et chemins piétons (Km)	68	120	94	282
	■ Superficie des espaces verts aménagés (m²)	264 255	11 803	61 718	337 776
	■ Population bénéficiaire	42 056	251 113	256 348	549 517
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	74	16	14	77
	■ Préfectures et Provinces	5	8	12	8
	■ Régions	1	6	5	3

Contribuer à la généralisation des équipements sportifs pour la promotion des activités sportives

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Généralisation des équipements sportifs de proximité				
	Financement de projets visant la construction d'équipements sportifs (terrains de proximité omnisports, centres socio-sportifs, piscines...) permettant le développement du monde rural et périurbain en facilitant aux jeunes la pratique du sport dans les meilleures conditions, favorisant ainsi le développement et la consolidation de leurs talents.				
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	■ Nombre d'équipements sportifs	60	-	16	76
	■ Population bénéficiaire	96 189	-	66 000	162 189
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :		-		
	■ Communes	47	-	13	60
	■ Préfectures et Provinces	6	-	5	11
	■ Régions	2	-	1	3

Contribuer à la généralisation de l'accès à la scolarisation et à l'amélioration des conditions d'enseignement

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	Education et formation				
	Généralisation de l'accès à la scolarisation				
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	Financement de projets visant la construction d'écoles communautaires et internats et l'acquisition de véhicules de transport scolaire permettant de lutter contre la déperdition scolaire et l'amélioration des conditions d'apprentissage, notamment pour les filles.				
	■ Nombre d'écoles communautaires et internats	4	-	-	4
	■ Nombre de véhicules de transport scolaire	92	-	-	92
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	■ Population bénéficiaire d'élèves	2 688	-	-	2 688
	Promotion de la formation professionnelle				
	Financement de la construction d'institut de formation dans les métiers de la santé.				
	■ Capacité d'accueil de l'institut en élèves stagiaires	-	100	-	100
	Promouvoir la culture de la lecture				
	Financement d'un projet d'aménagement de 9 points de lecture constituant un réseau de lecture publique réparti géographiquement sur différents quartiers, et permettant ainsi un accès facile, à toute les catégories sociales, aux ressources et outils de lecture.				
	■ Nombre de points de lecture	-	9	-	9
	■ Nombre d'enfants et jeunes bénéficiaires	-	68 525	-	68 525
	Amélioration des conditions d'enseignement supérieur				
	Financement d'un projet de réaménagement d'un campus universitaire visant à améliorer les conditions de circulation à l'intérieur du campus, la promotion de la pratique du sport ainsi que l'amélioration des conditions d'apprentissage.				
	■ Nombre d'étudiants bénéficiaires	-	60 000	-	60 000
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :			-	
	■ Communes	4	3	-	7
	■ Préfectures et Provinces	3	3	-	6
	■ Régions	1	3	-	4

Contribuer à la modernisation et au renforcement des offres de soin et des infrastructures de santé

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Renforcement et amélioration de l'offre de soins				
	Financement de projets d'infrastructures de santé (hôpitaux provinciaux, préfectoraux, de proximité, de spécialités) visant à renforcer et à améliorer l'offre de soins au niveau de la Région et de réduire les déficits en matière de capacité litière, de spécialités et d'équipements médicaux modernes, permettant de répondre aux besoins de soins de la population locale et rendant accessibles et rapprochés les services médicaux de qualité, tout en réduisant le temps de déplacement vers des villes distantes.				
	■ Nombre d'équipements sanitaires	-	5	1	6
	■ Capacité litière des équipements sanitaires	-	450	150	600
	■ Population bénéficiaire	-	2 874 000	174 048	3 048 048
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :	-			
	■ Communes	-	5	1	6
	■ Préfectures et Provinces	-	5	1	6
	■ Régions	-	1	1	2

Contribuer à la mise à valeur du patrimoine culturel, écologique et historique

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Enrichissement du patrimoine culturel				
	Financement de projets d'infrastructures culturelles (théâtres, maison d'arts, musées...) visant le développement humain et culturel à travers le renforcement de l'offre culturelle et artistique et l'amélioration de l'attractivité au niveau des communes.				
	■ Nombre d'infrastructures culturelles aménagées	3	3	1	7
	■ Population bénéficiaires de l'offre culturelle	521 227	421 844	421 844	1 364 915
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	1	2	1	4
	■ Préfectures et Provinces	1	2	1	4
	■ Régions	1	2	1	4

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Revalorisation du patrimoine écologique et historique				
	Financement de projets de revalorisation du patrimoine écologique et historique, à la fois national et mondial visant le renforcement de l'attractivité des sites touristiques à travers des aménagements adaptés (circuits, passerelles, corniches, dispositifs de communication...) permettant la diversification et la pratique d'activités touristiques dans des conditions de sécurité et de confort.				
	■ Nombre de sites aménagés	3	2	1	6
	■ Population bénéficiaires	387 946	794 462	83 110	1 265 518
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	2	2	1	5
	■ Préfectures et Provinces	1	2	1	4
	■ Régions	1	2	1	4

Contribuer au développement et à la promotion des activités culturelles et socio-économiques

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Développement des activités économiques et industrielles				
	Financement de projets industriels et économiques (zones industrielles, zones d'activités économiques, logistiques...) dans des filières et des secteurs à fortes croissance et valeur ajoutée, et générateurs d'emplois. Ces projets soutenables sur le plan environnemental contribuent à améliorer les revenus des populations locales par l'accès à des emplois stables et pérennes.				
	■ Nombre d'infrastructures économiques et industrielles	3	6	-	9
	■ Nombres d'emplois pérennes créés	5 103	14 104	-	19 243
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :			-	
	■ Communes	3	5	-	8
	■ Préfectures et Provinces	2	3	-	5
	■ Régions	2	2	-	4

2.1.5.3. Indicateurs relatifs aux risques liés au climat

Compte tenu de son emplacement géographique et du contexte de changement climatique actuel, le Maroc est confronté à une tendance climatique caractérisée par des périodes de sécheresse consécutives, et des épisodes pluvieux courts mais intenses à la fois, engendrant de fortes inondations, et qui constituent un risque important de pertes de vies humaines et de dégâts matériels. Dans ce contexte, les acteurs territoriaux sont appelés, plus que jamais, à mettre en œuvre des programmes et des projets de lutte contre les effets du changement climatique. Les indicateurs présentés ci-après, concernent les projets attribués au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

Contribuer à la résilience des territoires face aux effets du changement climatique

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Protection contre les inondations / Co-bénéfices climat - Adaptation				
	Financement de projets d'aménagements visant à atténuer les effets d'inondation des cours d'eau en période pluvieuse, et contribuant à renforcer les capacités adaptatives des territoires et à protéger des vies et des biens contre ce risque climatique.				
	■ Nombre d'infrastructures réalisées	3	3	-	6
	■ Population bénéficiaire protégée contre les inondations	454 623	1 810	-	456 433
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :			-	
	■ Communes	4	3	-	7
	■ Préfectures et Provinces	2	3	-	3
	■ Régions	1	1	-	1

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Renforcer la résilience face au stress hydrique / Co-bénéfices climat – Adaptation				
	Financement de projets visant la sécurisation de l’approvisionnement en eau pour faire face à un stress hydrique causé par des sécheresses récurrentes au niveau de deux Régions. Il s’agit d’un projet stratégique de transfert d’eau entre bassins hydrauliques.				
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Linéaire de réseau d’eau potable (Km)	66,5	-	-	66,5
	■ Volume d’eau transférée en (m3/s)	15	-	15	-
	■ Population bénéficiaire	11 000 000	-	-	11 000 000
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :		-	-	
	■ Régions	2	-	-	2

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Réutilisation des eaux usées traitées / Co-bénéfices climat – Adaptation				
	Financement de projets visant la réutilisation des eaux usées épurées pour l’arrosage des espaces verts permettant de répondre à la situation de stress hydrique causée par des sécheresses récurrentes au niveau de deux Régions.				
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	■ Volume des eaux usées réutilisées (m3/j)	-	44 000	10 000	54 000
	■ Superficie des espaces verts arrosés (ha)	-	1 000	100	1 100
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :	-			
	■ Régions	-	1	1	2

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Renforcement de la résilience climatique des populations - Co-bénéfices climat - Adaptation				
	Les projets permettent de réduire les effets du changement climatique liés aux inondations sur les infrastructures routières projetées par la mise en œuvre d’ouvrages hydrauliques de franchissement et d’ouvrages de protection, et d’améliorer la résilience climatique de la population locale en maintenant l’accès des populations en période pluvieuse tout en assurant leur sécurité face aux risques d’inondations.				
	■ Population bénéficiaire	369 057	486 555	292 703	1 148 315
	■ Nombres de douars desservis	746	188	191	1 015
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :				
	■ Communes	77	64	114	255
	■ Préfectures et Provinces	23	18	21	62
	■ Régions	10	4	7	10

2.1.5.4. Indicateurs relatifs aux opportunités liés au climat

Contribuer à la transition bas carbone des territoires

Efficacité énergétique

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Atténuation d'émissions en GES et économie d'énergie/ Co-bénéfices climat – Atténuation				
	Financement de projets intégrant des mesures d'efficacité énergétique qui génèrent des bénéfices en matière de réduction d'émission de carbone et d'économie d'énergie ainsi que des gains économiques par la réduction de la facture énergétique des CT.				
	■ Volume de réduction d'émission de GES	-	63 000	59 257	122 257
	■ Quantité d'énergie économisée (MWh)	-	69 000	24 960	93 960
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :	-			
	■ Régions	-	1	1	2

Energie renouvelable

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
	Production d'énergie renouvelable/ Co-bénéfices climat – Atténuation				
	Financement de projets intégrant des solutions de production de l'énergie à partir de sources renouvelables : valorisation énergétique des boues par cogénération et installation de panneaux photovoltaïques. Ce qui permet de générer une économie sur la facture énergétique et d'éviter des émissions en carbone pour satisfaire les besoins in situ en énergie électrique.				
	■ Volume de réduction d'émission de GES	-	258 460	-	258 460
	■ Quantité d'énergie économisée (MWh)	-	358 000	-	358 000
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :	-		-	
	■ Régions	-	1	-	1

Transport urbain durable

ODD	Indicateurs et Réalisations	2022	2023	2024	Total
 	Ligne de Bus à Haut Niveau de Service / Co-bénéfices climat – Atténuation				
	Financement de projet de transport urbain par Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) disposant de ses propres voies de circulation et offrant aux usagers une véritable amélioration des conditions de confort et d'usage des moyens de transport urbains notamment en termes de fréquence, de rapidité, de confort, d'accessibilité et de sécurité. Le projet aura un effet positif sur le climat et sur la qualité de l'air dans la mesure où la ligne réduit l'utilisation des voitures particulières et minimise les émissions de GES par rapport à la situation sans le projet, permet également de réaliser une économie d'énergie à travers une solution d'efficacité énergétique dans l'éclairage public le long du tracé de la ligne au niveau des boulevards et avenues traversés.				
	■ Volume de réduction d'émission de GES	-	-	36 580	36 850
	■ Quantité d'énergie économisée (MWh)	-	-	6 860	6 860
	■ Nombre de voyageurs bénéficiaires par jour	-	-	60 000	60 000
	■ Nombre de collectivités bénéficiaires :	-	-		
	■ Régions	-	-	1	1

2.1.6. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

La Banque veille à maintenir des conditions de dialogue et d'échange optimales avec les principales parties prenantes à travers des canaux de dialogue adaptés, et ce, de manière régulière ou ponctuelle afin de répondre efficacement à leurs attentes et besoins.

A travers la plateforme E-services, la Banque offre aux Collectivités Territoriales un service digitalisé adéquat pour leur permettre d'accéder facilement aux informations relatives aux produits et services de financement et d'accompagnement, de consulter l'état de leurs engagements ainsi que d'assurer le suivi et le traitement de leurs correspondances avec la Banque.

En outre, la Banque accorde une attention particulière à l'implication des Collectivités Territoriales et de ses partenaires institutionnels, de manière proactive, lors du développement d'une nouvelle offre dédiée aux Collectivités Territoriales dans l'objectif d'apporter des réponses convenables et efficaces à leurs attentes et besoins en matière de financement et d'accompagnement.

2.1.7. Cartographie des parties prenantes

Les principales parties prenantes du FEC se présentent comme suit :



Les principaux canaux de communication avec les parties prenantes se présentent comme suit :

Parties prenantes	Canaux de communication*	Fréquence
Collectivités Territoriales (Régions, Préfectures, Provinces, Communes...)	- Plateforme E-Services - Réunions, missions sur le terrain... - Visite des prospects ou clients, réunions, rencontres, séminaires, ateliers... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Bailleurs de Fonds nationaux et internationaux	- Missions de due diligence, notamment dans le cadre des financements auprès des DFIs - Réunions, missions sur le terrain... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Autorités de régulation	- Rapports, états financiers, publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) - Site web, emails, contacts téléphoniques...	Annuelle, semestrielle et trimestrielle ou ponctuelle
Organismes professionnels	- Commissions thématiques - Reporting sur les risques	Mensuelle ou trimestrielle
Fournisseurs et sous-traitants	- Règlement des achats - Site web, emails, contacts téléphoniques	Ponctuelle et au besoin
Médias et presse	Publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...)	Régulière, ponctuelle et au besoin

* Liste non exhaustive

2.1.8. Politiques et critères de sélection des parties prenantes

Collectivités Territoriales

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, Préfectures et Provinces et aux Communes, et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Afin de pouvoir accéder aux solutions de financement du FEC, l'emprunteur doit remplir des conditions conformes à sa stratégie globale des risques.

Fournisseurs

La sélection des fournisseurs du FEC se déroule conformément aux règles définies par le Règlement des achats du FEC en vigueur tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration. Ce dernier fixe les conditions et les formes dans lesquelles sont passés les marchés de travaux, de fournitures et de services du FEC. Il fixe également les règles d'exécution desdits marchés et leur contrôle.

La passation des marchés du FEC obéit aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement et de garantie des droits des concurrents ainsi que de transparence dans les choix du maître d'ouvrage.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse économiquement.

Partenaires

Dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui aux différentes politiques publiques et veille, en permanence, à réunir les conditions favorisant de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec les institutions spécialisées. Ces nouvelles synergies financières englobent, au-delà des lignes de financement qui portent notamment sur les projets à co-bénéfices climat, des subventions pour l'assistance technique au profit des Collectivités Territoriales.

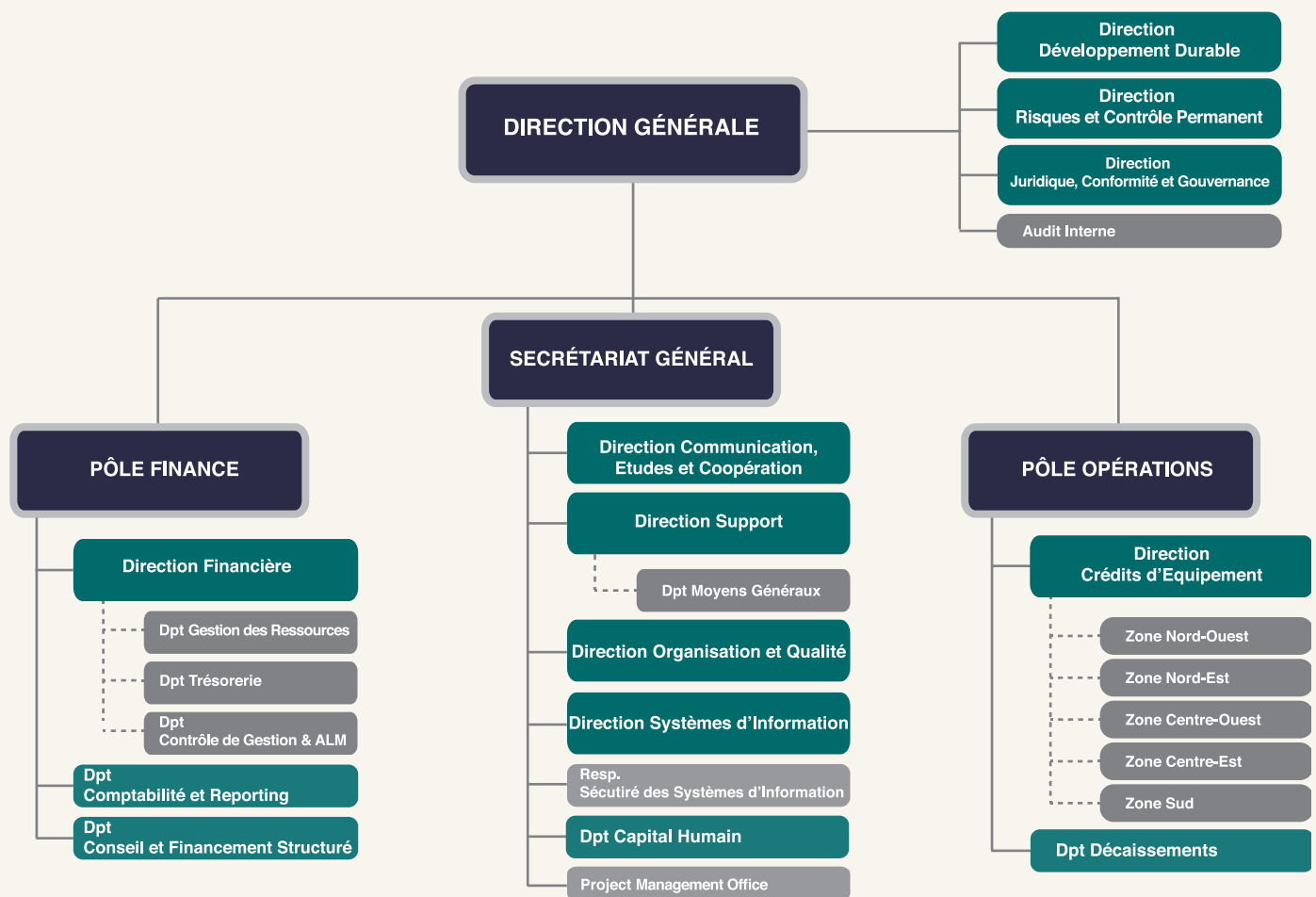
2.2. Informations sociales

2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

Dans un environnement en constante évolution, qui appelle une adaptation continue de l'Institution, notamment au regard des enjeux et des besoins croissants d'investissement des Collectivités Territoriales en faveur du développement territorial durable, le FEC a adopté une vision stratégique, qui lui a permis d'initier, au cours des dernières années, plusieurs projets structurants, visant à anticiper ces mutations et à renforcer sa capacité à évoluer en phase avec son écosystème.

Dans cette optique, la mise en œuvre de cette vision stratégique s'est traduite, sur le plan du Capital Humain, par des actions au niveau organisationnel, permettant d'optimiser les synergies et l'expertise au sein des différentes entités de l'Institution, notamment à travers le regroupement des activités métier autour de «Pools d'expertise».

L'organigramme du Fonds d'Équipement Communal se présente comme suit :



Recrutement

Le recrutement est régi par un dispositif de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration du FEC, en date du 30 octobre 2013.

Dans le cadre de ce dispositif, 3 appels à candidature interne & externe ont été lancés au cours de l'année 2024, à l'issue desquels (1) recrutement a été réalisé pour la fonction d'audit et (2) autres en cours d'aboutissement.

Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Gouverneur, Directeur Général.

Gestion des carrières

La Gestion de carrière des collaborateurs du FEC est basée principalement sur un Système de Développement et de Progrès (SDP), qui s'appuie sur le principe de l'évaluation des collaborateurs sur la base des écarts entre les compétences requises et acquises. Ce système d'appréciation et d'évaluation permet aux collaborateurs d'accéder à une mobilité aussi bien horizontale que verticale, aux formations ciblées ainsi qu'à une prime annuelle, proportionnelle au rendement.

Il convient de souligner que les mouvements de réorganisation opérés au niveau de la Banque ont permis à certains collaborateurs de disposer davantage d'opportunités en matière de mobilité, tant horizontale que verticale, au sein des différentes structures et entre elles.

Formation

Dans la continuité de la dynamique initiée en matière d'information et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux divers domaines, des ateliers et des séminaires thématiques ont été initiés au cours de l'année 2024, notamment :

1. Les sessions de formation et de sensibilisation en matière de sécurité des Systèmes d'Information ;
2. Les sessions de sensibilisations et des ateliers relatifs aux dispositions du code déontologique du FEC.

Cette année a été également marquée par la participation à des ateliers et événements, tant au niveau national qu'international, dans une démarche à représenter l'Institution, à favoriser les échanges d'expériences et à renforcer l'expertise des collaborateurs. Dans ce cadre, les collaborateurs du FEC ont participé au programme de formation organisé par la Banque centrale en partenariat avec la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) sur «les risques financiers liés à l'environnement et au changement climatique pour le secteur bancaire».

Par ailleurs, la Banque a pris en charge le financement d'une formation diplômante dans le domaine de la finance au profit d'un haut cadre, lui permettant de perfectionner ses acquis et ses compétences, afin de renforcer son apport au sein de la Banque.

Le budget de formation de la période 2022-2024 se présente comme suit :

En KDH	2022	2023	2024
Budget de formation	250	250	400
Rapport du budget de formation / Frais de personnel	0,5%	0,5%	0,7%
Taux de réalisation	37,5%	59,5%	24,5%

Egalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les genres. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines, notamment : le recrutement, la rémunération, la mobilité verticale dont seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés, l'accès aux différentes catégories de prêts et de dons sociaux, etc.

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

Répartition par nature de contrat de travail

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2022	2023	2024
CDI	84	81	79
CDD	-	-	-
Statutaire	7	6	6
Total	91	87	85

Répartition globale par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présentent comme suit :

	2022		2023		2024	
Genre	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition de l'effectif	42	49	39	48	39	46
Total	91		87		85	

Répartition globale par genre et selon le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement de la banque (Bac +4 ans et plus) de l'effectif, par genre, se présente comme suit :

	2022		2023		2024	
Répartition de l'effectif par catégorie	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
≥Bac + 4 ans et plus	29	41	27	40	27	39
< Bac + 4 ans	13	8	12	8	12	7
Effectif par genre	42	49	39	48	39	46
Effectif Global	91		87		85	
Taux d'encadrement	77%		77%		78%	

Le taux d'encadrement a atteint près de 78% au titre de l'exercice 2024. Selon, le genre, ce taux est proportionnel à l'effectif global et suit, à cet effet, une tendance stable au cours de la période 2022-2024.

Répartition globale par genre et par catégorie

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présentent comme suit :

	2022		2023		2024	
Catégorie	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction Générale	-	1	-	2	-	2
Directeurs	2	8	2	6	2	6
Responsables	7	6	6	6	5	6
Cadres	31	29	29	30	30	28
Employés	2	5	2	4	2	4
Effectif par genre :	42	49	39	48	39	46
Total	91		87		85	

Répartition par ancienneté

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par ancienneté se présentent comme suit :

Ancienneté	2022	2023	2024
Tranche > à 20 ans	35	33	31
10 ans < tranche < à 20 ans	45	42	41
5 ans < tranche < à 10 ans	4	7	7
Tranche < à 5 ans	7	5	6
Total	91	87	85

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

Nombre de représentants du personnel

Les représentants du personnel durant la période considérée se présentent comme suit :

	2022	2023	2024
Représentants du personnel*	-	-	-

* Les élections du personnel ont été effectuées conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1010.21 du 06/04/2021. A l'issue de ces élections, aucune liste n'a été présentée.

Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC a recensé 2 accidents de travail, qui ont été intégralement pris en charge dans le cadre de contrats auprès des compagnies d'assurance.

Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de démissions	2022	2023	2024
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	-	-
Responsables	-	1	-
Cadres	1	1	-
Employés	-	-	-
Total des démissions	1	2	-

Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de départ	2022	2023	2024
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	1	1	-
Responsables	-	1	-
Cadres	-	1	1
Employés	1	-	1
Total des départs	2	3	2

Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

Nombre de recrutements	2022	2023	2024
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	-	-
Responsables	2	1	-
Cadres	1	-	1
Employés	-	-	-
Total des recrutements	3	1	1

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

	2022	2023	2024
Recrutements	3	1	1
Départs	2	3	2
Démissions	1	2	-
Effectif	91	87	85
Taux de turnover*	3,3%	3,4%	1,8%

* Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Les taux de turnover enregistrés au niveau de la Banque varient de 1,8% à 3,4% au cours de ces 3 dernières années.

Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2022-2024.

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n°1-92-5 du 5 août 1992, telle que modifiée et complétée, et aux dispositions de l'article 3 du décret n°2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n°31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie et des Finances par les lois et règlements sur les établissements publics.

Conformément à l'article 5 de la loi n°82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a pris acte de la désignation du représentant de l'ANGSPE en qualité de membre dudit conseil.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de Neuf (9) membres représentant l'Administration et de huit (8) membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants³ :

- Deux représentants du Ministère de l'intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipeement et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 portant réorganisation du FEC, telle que complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

3. Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

Composition du Conseil d'Administration du FEC au 31 Décembre 2024 ¹									
Noms et Prénoms	Age	Homme/Femme	Nationalité	Date de première nomination	Année d'échéance du mandat**	Nombre de mandats dans d'autres sociétés		Taux de participation aux réunions	Appartenance à des comités du FEC
						Nombre total de mandats	dont dans des sociétés faisant appel public à l'épargne		
Président									
M. Abdelouafi LAFTIT, Ministre de l'Intérieur	57 ans	Homme	Marocaine	--	--	--	--	-/2*	--
Administrateurs exécutifs									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Administrateurs non exécutifs ²									
Administrateurs du FEC représentant l'administration									
Deux (2) représentants du Ministère de l'Intérieur (Membres non désignés <i>intuitu personae</i>)									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
M. Khalid EL HATTAB ³	47 ans	Homme	Marocaine	14 mars 2023	--	11	3	2/2	Président du Comité d'Audit et des Risques du FEC
M. Hamid TAWFIKI	60 ans	Homme	Marocaine	31 mars 2023	--	10	4	2/2	--
Mme Saadia LAAROUSSI	51 ans	Femme	Marocaine	09 nov 2015	--	--	--	2/2	Membre du Comité de Crédit du FEC
M. Mohammed EL IDRISI	50 ans	Homme	Marocaine	03 janv 2022	--	1	1	2/2	Membre du Comité d'Audit et des Risques du FEC
M. Abdelouahab BELMADANI ⁵	45 ans	Homme	Marocaine	29 oct 2018	--	--	--	-/2	--
M. Mohamed OUHMED	55 ans	Homme	Marocaine	12 avr 2021	--	--	--	2/2	--
M. Ahmed SKIM ⁶	51 ans	Homme	Marocaine	04 oct 2024	--	1	1	-/2	--
Administrateurs du FEC représentant les élus locaux									
Mme Mina BOUHDOUD	60 ans	Femme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Mohammed CHAOUKI	51 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
M. Badr EL MOUSSAOUI	43 ans	Homme	Marocaine	03 mai 2017	--	--	--	2/2	--
Cinq (5) membres représentant les élus sont en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (Cessation de fonction)									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Administrateurs indépendants ⁴									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

¹ Les administrateurs présents ou représentés ont désigné à l'unanimité Monsieur le Wali, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, Président de la séance du 29 Mai 2024 et de la séance du 07 Novembre 2024.

² Les textes régissant le FEC ne prévoient pas de dispositions particulières relatives à la durée du mandat des administrateurs.

³ La composition du Conseil d'Administration du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n°2-90-351 du 14 décembre 1992, pris pour l'application de la loi n° 31-40 portant réorganisation du FEC.

⁴ Les membres du Conseil d'Administration du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (pour les représentants de l'administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les conseillers communaux (article 4 de la loi n° 31-40 précitée et article 3 de son décret d'application).

⁵ Conformément à l'article 3 de la loi n° 18-22 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a pris acte de la désignation du représentant de l'ANGSPE en qualité de membre dudit conseil.

⁶ Lors des réunions du Conseil d'Administration du FEC du 29 Mai 2024 et du 07 Novembre 2024, M. Abdelouahab BELMADANI, représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a été représenté par M. Abdelilah AL MAHMOUDI.

⁶ M. FAZOUANE a assisté à la réunion du 29 Mai 2024 en tant que membre du CA (fin de mandat le 04/10/2024). Lors de la réunion du 07 Novembre 2024, M. SKIM a été représenté par Mme Halima LASSIQ.

Eléments succincts d'information sur les qualifications et l'expérience professionnelle des administrateurs du FEC

I. Président du Conseil d'Administration du FEC⁴

M. Abdelouafi LAFTIT, a été nommé à nouveau par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 7 octobre 2021, Ministre de l'Intérieur.

M. LAFTIT est né le 29 septembre 1967 à Tafrisst. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en 1991, il a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant de rejoindre l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) où il a occupé entre 1992 et 2002, successivement, le poste de directeur des ports à Agadir, Safi et Tanger, avant d'être nommé, en mai 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan.

Le 13 septembre 2003, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, Gouverneur de la Province Fahs-Anjra, avant d'être nommé, en octobre 2006, Gouverneur de la Province de Nador, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en mars 2010, Président Directeur Général de la Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville.

Le 24 janvier 2014, le Souverain lui a renouvelé sa confiance en le nommant Wali de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la Préfecture de Rabat.

Le 5 avril 2017, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohammed VI en tant que Ministre de l'Intérieur, poste qu'il occupe à ce jour.

II. Membres du Conseil d'Administration représentant l'Administration :

M. Khalid EL HATTAB : Administrateur du FEC représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE).

Titulaire d'un MBA en Finances de l'Oklahoma City University (USA), M. Khalid EL HATTAB dispose de vingt-trois ans d'expérience en management, stratégie et développement, finance de marché et d'entreprises, gestion des risques, banques et consulting, et ce dans des organismes de référence (Bank Al-Maghrib, Caisse de Dépôt et de Gestion, Mazars...).

M. Khalid EL HATTAB est actuellement Directeur du Pôle Finances et du Pilotage de la Performance au sein de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE) et est par ailleurs administrateur et Membre/Président des Comités d'Audit & Risques/d'investissement de plusieurs établissements et sociétés faisant partie du périmètre de l'Agence et opérant dans les principaux secteurs de l'économie, développement territorial, investissement, tourisme, infrastructure, banques...

M. HAMID TAWFIKI : Administrateur du FEC représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

M. TAWFIKI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il est également titulaire d'un DEA en Mathématiques de l'Université Paris Dauphine.

M. TAWFIKI est Directeur Général Adjoint du Groupe CDG depuis mai 2023. Il a été auparavant Administrateur, Directeur Général de CDG Capital depuis septembre 2010. Il a été Président de la Bourse de Casablanca (2016-2020), et Président de Maghreb Titrisation (2010-2021).

M. TAWFIKI est actuellement Administrateur de CDG Capital, du FEC, de la SCR, du CIH, de la Bourse de Casablanca, et de Atlanta-Sanad.

4. Source : Biographie express de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, parue dans le journal Le Matin du 8 octobre 2021 (version électronique).

Avant de rejoindre le Groupe CDG, M. TAWFIKI était Président Directeur Général et Co-fondateur d'Avenir Global Investment Advisors, société de conseil en investissements et de gestion d'actifs spécialisée dans le Développement Durable basée en Suisse.

M. TAWFIKI dispose de près de 34 années d'expérience dans la finance internationale, où il a occupé plusieurs postes de responsabilité en Europe, au Moyen-Orient, et en Asie. Au sein du Groupe Suez et du Groupe Crédit Agricole, M. TAWFIKI a été successivement : Managing Director Responsable mondial des Dérivés sur Matières Premières, Managing Director Responsable des Activités de Marché de Capitaux dans les Pays Emergents, Directeur Régional de la Banque d'affaires en Asie, Directeur du Marketing et des Investissements, Responsable des Etudes Stratégiques et de l'Organisation pour l'International.

M. TAWFIKI est membre du Bretton Woods Committee, Co-chair de l'International Development Finance Club (IDFC). M. TAWFIKI est passionné par la finance durable et la finance de développement.

Mme Saadia LAAROUSSI : Administrateur du FEC représentante du Ministère de l'Economie et des Finances.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en statistique de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée de Rabat, Mme LAAROUSSI a intégré le Ministère de l'Economie et des Finances en 1997 en tant que cadre à la Division des Finances Locales relevant de la Direction du Budget. En 2015, Mme LAAROUSSI est nommée Chef de Service des Finances Locales à cette Direction. Depuis 2019, elle occupe la fonction de Chef de Service de Suivi des Ressources Affectées aux Collectivités Territoriales au sein de la Division des Finances Locales précitée.

M. Mohammed EL IDRISSE : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Economie et des Finances.

M. Mohammed EL IDRISSE est Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat. Il a entamé sa carrière en 1997 à l'Administration des Douanes où il a occupé plusieurs fonctions, notamment celle d'Inspecteur au Port de Casablanca et de Chef du Bureau du Suivi du Recouvrement et d'Appui aux Receveurs.

En 2009, M. Mohammed EL IDRISSE a intégré le corps de l'Inspection Générale des Finances. Par la suite M. Mohammed EL IDRISSE a intégré la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances où il occupera la fonction de Chef de services au Pôle chargé du Secteur Financier puis au Pôle chargé des Relations avec l'Afrique et l'Europe.

M. Mohammed EL IDRISSE occupe actuellement la fonction de Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures du Ministère de l'Economie et des Finances.

M. Ahmed SKIM : Administrateur du FEC représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau.

Ingénieur diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (1993) et titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris (2007), M. Ahmed SKIM a occupé plusieurs fonctions de responsabilité au sein de l'administration publique et dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'environnement, en tant que Chef de la Division Organisation et Méthodes à la Direction Générale de l'Hydraulique, Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau (mars 2005 - décembre 2008), Chef de la Division Projets Pilotes et Études d'Impact sur l'Environnement au Secrétariat Général du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement (décembre 2008 - mars 2011). En 2011, Monsieur Ahmed SKIM a été nommé Directeur de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion au Ministère de l'Artisanat (mars 2011 - février 2014), puis Chargé de Mission auprès du Chef du Gouvernement (février 2014 - janvier 2015). En 2015, il est chargé de la Direction des Affaires de la Migration au Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (janvier 2015 - janvier 2024).

Depuis 2024, Monsieur Ahmed SKIM occupe le poste de Directeur de la Stratégie et du Financement au Ministère de l'Équipement et de l'Eau. Il conduit l'élaboration des Plans stratégiques du Ministère et coordonne leur mise en œuvre en mettant en place les budgets et les financements nécessaires. Il suit les organes de gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics sous tutelle du Ministère.

M. Mohamed OUHMED : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable.

M. OUHMED occupe actuellement la fonction de Directeur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique au Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc.

Il est Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Rabat et du MBA International Paris, à l'Université de Paris Dauphine.

M. OUHMED a assuré plusieurs fonctions de responsabilité au sein du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, principalement en tant que «Chef de la Division de la Coordination et des Affaires Juridiques», en tant que «Chargé d'Études» au Secrétariat Général et en tant que «Chef de Direction de la Distribution et du Marché Pétrolier».

M. Abdelouahab BELMADANI : Administrateur du FEC représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

M. Abdelouahab BELMADANI est Directeur de la Planification et des Ressources Financières au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale au Maroc, depuis 2018. Il assure également le poste de Directeur par intérim de la Direction des Équipements et de la Maintenance.

Avant de prendre ses fonctions au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, M. BELMADANI a occupé des postes de responsabilités à la Direction du Budget au Ministère de l'Économie et des Finances (2010-2018) où il a participé au processus de préparation et de mise en œuvre de la Loi Organique des Finances ainsi qu'à plusieurs projets structurants en relation avec le financement public et la coopération avec les Partenaires internationaux Techniques et Financiers.

M. BELMADANI a participé activement à la gestion de la crise du COVID-19 au Maroc du fait, aussi bien de ses responsabilités comme Directeur par intérim en charge des investissements et de l'équipement des structures de santé, que de ses attributions relatives au financement et à la coopération internationale au niveau de la Direction de la Planification et des Ressources Financières.

Dans le cadre de ses attributions, en sa qualité de coordonnateur de la coopération internationale en santé, M. BELMADANI co-préside avec l'OMS le groupe santé pour l'élaboration et le suivi de l'UNDAF ainsi que du nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Il est membre suppléant du Conseil Exécutif de l'OMS et point focal de la coopération en Santé avec l'Union Africaine.

M. BELMADANI est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en agro économie à l'IAV Hassan II et d'un master en Banque et Marchés Financiers de l'université François Rabelais de Tours (France) et de plusieurs formations certifiées dans le domaine des finances et du leadership sur les Objectifs de Développement Durable.

III. Membres du Conseil d'Administration représentant les élus :

Mme Mina BOUHDOUN : Administrateur du FEC représentant les élus locaux.

Madame BOUHDOUN est élue Présidente du Conseil Communal de ELGFIFATE, Province de TAROUDANT.

M. Mohammed CHAOUKI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux.

M. CHAOUKI est élu Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA, Province d'AZILAL.

M. Badr EL MOUSSAOUI : Administrateur du FEC représentant les élus locaux.

M. ELMOUSSAOUI est élu Président du Conseil Communal de EL MARSA, Province de LAAYOUNE.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n°31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour :

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'investissement du Fonds ;
- L'affectation des bénéfices ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibérations, etc.) sont régies par les dispositions de la loi n°31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n°2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes, le cas échéant.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Conscient de l'importance de promouvoir l'égalité hommes/femmes au sein de la Banque et d'encourager la représentativité des deux genres dans son organisation⁵ le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 31 Mai 2023, a approuvé la politique genre de la Banque et ce, conformément à la recommandation de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prise en compte de la dimension genre dans les établissements de crédit en vigueur. Cette politique permet ainsi de favoriser le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes (politique de recrutement, de gestion de carrières, de rémunération, de formation...) et d'assurer un équilibre hommes/femmes au sein de ses différentes instances de gouvernance.

5. Les engagements de la Banque pour assurer l'égalité homme/ femme sont détaillés au niveau du point 2.2 relatif aux informations sociales du présent Rapport ESG.

Cette politique consolide les énoncés de la politique Environnementale et Sociale du FEC, principalement en matière de respect de l'égalité des genres et s'appuie sur les axes de la stratégie RSE du FEC, notamment l'axe 2 «Social». (cf. point 1.1 relatif au *Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC*).

Comités spécialisés

■ Comités émanant du Conseil d'Administration

» Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé, lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition. Ainsi, par sa résolution n°7 du 31 Mai 2023, le Conseil d'Administration du FEC a fixé la composition du CAR comme suit :

Composition du Comité d'Audit et des Risques	
Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE), ou son représentant	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur), ou son représentant	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances), ou son représentant	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions :

1. En matière d'information financière et comptable :

- de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au CA et aux tiers, et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes.

2. En matière de contrôle interne :

- de porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- de recommander la nomination des CAC ;
- de définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les CAC doivent couvrir ;
- d'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- de prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations de la fonction d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des CAC et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

3. En matière de stratégie et de gestion des risques :

- de conseiller le CA concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par le CA ;
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques du FEC ;
- de s'assurer de l'adéquation des SI eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction gestion des risques et de contrôle permanent au FEC et de veiller à son indépendance.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent. Il rend compte de ses travaux au CA.

» Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014 et celles de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a institué, lors de sa réunion du 29 mai 2019, un Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ce Comité est composé de 3 membres non exécutifs, en cours de désignation. Il peut aussi faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Ce Comité a notamment pour missions de :

- Donner un avis sur le processus de recrutement et de nomination des dirigeants du FEC ;
- Donner un avis sur la politique de rémunération du FEC.

Le Comité de nomination et de rémunération se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

■ Comité institué par la loi du FEC

» Comité de Crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Crédit (cf. article 6 du Décret n°2-90-351 précité)	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Economie et des Finances	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

■ Comités émanant de la Direction Générale

» Comité des Risques Interne

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n°32 du 03 avril 2019, le comité des risques interne a notamment pour missions :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-tests, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-tests révèlent des vulnérabilités.

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;

- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à Bank Al-Maghrib ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

Le Comité des Risques Interne s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le Comité des Risques Interne veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le Comité des Risques Interne veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques Interne est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Composition du Comité des Risques Interne	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur en charge de la Direction Juridique, Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent

Le Comité des Risques Interne, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» Comité Asset/liability management committee (ALCO)

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de mise en conformité du FEC aux dispositions de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire du 04 mars 2021, la composition de ce Comité a été revue en 2021 et ce, en vertu de la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°2367 du 15 septembre 2021.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général du FEC n°25 du 22 février 2019, telle que modifiée par la décision n°2367 susvisée, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Composition du Comité ALCO	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur en charge de la Direction Juridique, Conformité et Gouvernance	Membre permanent
le Directeur délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable du Département Contrôle de gestion et ALM	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» Comité Organisation et Système d'Information (COSI)

Le FEC dispose, depuis avril 2019, d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n°4300 du 15 Décembre 2023, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI et sécurité ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance des SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets Organisation et Système d'Information ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives aux SI.

Composition du Comité Organisation et Système d'Information	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur en charge de la Direction Juridique Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Systèmes d'Information	Membre permanent
le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Qualité	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Chief, Project Management Office	Membre permanent
Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI)

Le FEC dispose, depuis Décembre 2023, d'un Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière de sécurité du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision du Gouverneur, Directeur Général n°4301 du 15 Décembre 2023, le CSSI a notamment pour missions de :

- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers ;
- Piloter globalement les plans d'actions dans le domaine de la sécurité SI, à savoir la validation, l'engagement de moyens associés et la vérification de la bonne réalisation de ces plans d'actions ;
- Suivre l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI et s'assurer de la revue régulière de la cartographie des risques sécurité ;
- Suivre les projets structurants dans le domaine de la sécurité SI ;
- Examiner les indicateurs de Sécurité SI et assurer le suivi des actions permettant leur amélioration ;
- Traiter les questions relatives aux incidents majeurs liés à la sécurité du SI ;
- Approuver l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d'information ;
- Arbitrer sur les priorités de la banque en terme de la sécurité SI.

Composition du Comité de Sécurité du Système d'Information	
Le Secrétaire Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Systèmes d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Chief, Project Management Office	Membre permanent
Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information	Membre permanent
Le Chargé des Infrastructures Technologiques (Sécurité opérationnelle)	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le CSSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le CSSI se réunit en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

» Le Comité d'Ethique (CE)

En date du 17 juillet 2023, le FEC a institué un Comité d'Ethique (CE), qui est devenu opérationnel le 1^{er} mars 2024. Ce comité est chargé, notamment des missions suivantes :

- Donner un avis sur toute question d'ordre éthique inscrite à son ordre du jour et formuler toute recommandation en la matière ;
- Mettre en œuvre toutes les actions de nature à favoriser le développement d'une culture éthique au sein de la Banque ;
- Assurer la mise à jour du Code d'Ethique et de Déontologie ;
- Entreprendre ou mandater la Fonction d'Audit Interne et/ou une tierce personne interne ou externe pour entreprendre les investigations nécessaires pour apprécier le bien-fondé des faits, objet d'une alerte d'éthique et ce, dans les conditions fixées dans la procédure «Alerte d'éthique» ;
- Evaluer périodiquement le dispositif d'alerte d'éthique pour en assurer l'effectivité et l'efficacité.

Placé sous la présidence du Gouverneur, Directeur Général du FEC, ou son représentant désigné parmi les collaborateurs n'exerçant pas de fonctions opérationnelles, le CE est composé des membres suivants :

Composition du Comité d'Ethique	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur en charge de la Direction Juridique Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Responsable de la Fonction Audit Interne	Membre permanent

Le CE est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le CE se réunit en présentiel ou à distance, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs du FEC représentant l'Administration et les élus locaux ne bénéficient d'aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n°12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d'Administration des établissements publics.

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l'Etat, le FEC n'a pas d'autres actionnaires.

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Prévention de la corruption

Le FEC dispose, depuis 2008, d'un code déontologique qui édicte les principes et les règles de bonne conduite auxquelles doivent s'identifier et se rallier tous les collaborateurs du FEC dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Ces principes et règles visent notamment à affirmer l'engagement de la Banque à prévenir les risques liés à la corruption. En effet, le code déontologique du FEC édicte des règles de bonne conduite particulières à respecter en matière d'acceptation de cadeaux, invitations, avantages financiers ou autre.

Par ailleurs, le Code déontologique du FEC a été renforcé en 2015, notamment à travers l'introduction de nouvelles dispositions, qui visent à renforcer davantage l'engagement de la Banque à prévenir tout risque lié à la corruption. En effet, le FEC a érigé, la lutte contre la corruption, comme l'un des principes généraux du code déontologique de la Banque. Il a également été procédé à l'introduction de nouvelles dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics. De même, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts a été annexé au code déontologique du FEC, et ce afin de mieux les anticiper et de les éviter.

Il est à signaler que, depuis l'adoption du Code déontologique par l'ensemble des collaborateurs du FEC, et d'après les constats et les remontées d'informations qui ont été adressées au Directeur en charge de la Direction Juridique Conformité et Gouvernance, en tant que responsable de la déontologie, aucune difficulté particulière n'a été notée dans la mise en application dudit Code.

Aussi, et dans le cadre du renforcement de son dispositif d'éthique et de déontologie, le FEC a procédé à une nouvelle actualisation du «Code Déontologique» qui devient le «Code d'Ethique et de Déontologie». Ce nouveau code marque l'engagement fort du FEC à maintenir et à renforcer les règles les plus strictes en matière d'intégrité, d'éthique et de transparence dans l'exercice de ses activités ainsi que dans le cadre de ses relations internes et externes.

Ainsi, ce code a été renforcé en tenant compte des nouvelles exigences législatives et réglementaires, notamment les dispositions de la Directive de BAM n°1/W/2022, relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, la prise en compte de la dimension genre, la mise en place d'un Comité d'Ethique et d'un dispositif d'alerte éthique.

Ce code fait partie intégrante du dispositif anti-corruption du FEC approuvé par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2023 et entré en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Aussi, le FEC dispose d'un règlement des achats qui constitue le cadre de référence pour la réalisation des opérations d'achats initiées par la Banque. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité des achats et la bonne utilisation des ressources affectées.

Conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al-Maghrib (BAM) n°1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, le FEC a formalisé son dispositif anti-corruption qui définit sa stratégie globale en matière de gestion des risques de corruption.

Ce dispositif a pour objet de définir les composantes clés sur lesquelles repose la politique anti-corruption du FEC qui lui permet d'identifier, d'analyser, d'évaluer, de prévenir, de détecter et de sanctionner tout comportement susceptible d'être qualifié de corruption ou d'atteinte à la probité.

La politique anti-corruption a également pour objet d'énoncer les grands principes mis en œuvre par le FEC en matière de lutte contre la corruption, de réaffirmer l'engagement du FEC dans une démarche de «Tolérance zéro» à l'égard de toute forme de corruption et de fixer les rôles et les responsabilités des collaborateurs de la Banque ainsi que de ses différentes parties prenantes.

A cet effet, et conformément aux dispositions de la Directive de BAM n°1/W/2022 précitée, notamment son article 4, le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa réunion du 31 octobre 2023, la Politique anti-corruption du FEC susvisée, avec une entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.



COMMUNICATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024



COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN	(en milliers MAD)	
ACTIF	31 déc 2024	31 déc 2023
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	55 500	8 522
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	901	1 251 600
A Vue	901	907
A Terme	-	1 250 692
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	27 459 159	28 061 641
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 135	2 403
Crédits et financements participatifs à l'équipement	27 440 551	28 017 114
Crédits et financements participatifs immobiliers	15 877	14 559
Autres crédits et financements participatifs	596	27 565
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Titres de Propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	559 449	539 438
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CRÉANCES SUBORDONNÉES	-	-
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	2 947	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63	95
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 322	40 931
TOTAL ACTIF	28 116 365	29 902 251

PASSIF	31 déc 2024	31 déc 2023
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	14 099 445	14 428 012
A Vue	-	-
A Terme	14 099 445	14 428 012
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	-	-
Comptes à Vue Créditeurs	-	-
Comptes d'Épargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Créditeurs	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 337 692	9 226 263
Titres de Créance Négociables	-	1 000 154
Emprunts Obligataires	7 337 692	8 226 109
Autres Titres de Créance Émis	-	-
AUTRES PASSIFS	345 398	283 028
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 893	88 469
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	1 017 614	1 016 831
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	-	-
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	3 859 648	3 660 561
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSÉ (-)	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	367 675	199 087
TOTAL PASSIF	28 116 365	29 902 251

HORS BILAN	(en milliers MAD)	
	31 déc 2024	31 déc 2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	5 559 617	4 990 773
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 559 617	4 990 773
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	8 320 281	2 132 329
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 320 281	2 132 329
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'Organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	(en milliers MAD)	
	31 déc 2024	31 déc 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 544 443	1 402 869
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	68 636	11 801
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 473 962	1 360 901
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	27 744
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 845	1 394
Autres produits bancaires	-	1 029
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	872 663	733 618
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	515 301	396 295
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	357 209	337 175
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	153	149
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	671 780	669 251
Produits d'exploitation non bancaire	1 388	459
Charges d'exploitation non bancaire	173	216
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	62 262	62 079
Charges de personnel	48 347	48 256
Impôts et taxes	844	847
Charges externes	7 177	6 698
Autres charges générales d'exploitation	3 361	3 835
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 533	2 442
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	9 548	23 563
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	2 200
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	9 548	21 363
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	11 599	6 268
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 476	665
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	9 124	5 603
RÉSULTAT COURANT	612 785	590 120
Produits non courants	120	81
Charges non courantes	28 499	180 294
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	584 406	409 906
Impôts sur les résultats	216 731	210 819
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE*	367 675	199 087



ÉTAT DES SOLDES DE GESTION	(en milliers MAD)	
I- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31 déc 2024	31 déc 2023
(+) Intérêts et produits assimilés	1 542 598	1 400 446
(-) Intérêts et charges assimilées	872 510	733 469
MARGE D'INTÉRÊT	670 088	666 977
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	1 845	1 394
(-) Commissions servies	153	149
MARGE SUR COMMISSIONS	1 692	1 245
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	1 029
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	-	1 029
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Diverses autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	671 780	669 251
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 388	459
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	173	216
(-) Charges générales d'exploitation	62 262	62 079
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	610 733	607 414
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 2 476	1 535
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	424	15 760
RÉSULTAT COURANT	612 785	590 120
RÉSULTAT NON COURANT	- 28 379	- 180 214
(-) Impôts sur les résultats	216 731	210 819
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE*	367 675	199 087

* Le résultat net au titre de l'exercice 2024 a enregistré une forte hausse par rapport à celui de l'exercice 2023, compte tenu de la comptabilisation de la contribution du FEC de 150 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31 déc 2024	31 déc 2023
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	367 675	199 087
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 533	2 442
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	9 548	21 363
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	9 124	5 603
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	113	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	370 519	217 289
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	370 519	217 289

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(en milliers MAD)	
	31 déc 2024	31 déc 2023
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 544 443	1 402 869
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 508	540
Charges d'exploitation bancaire versées	872 663	733 618
Charges d'exploitation non bancaire versées	28 672	180 511
Charges générales d'exploitation versées	59 729	59 638
Impôts sur les résultats versés	216 731	210 819
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	368 156	218 823
Variation des :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 250 699	- 1 251 379
Créances sur la clientèle	604 957	- 1 214 874
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	- 20 011	23 641
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 328 567	1 762 205
Dépôts de la clientèle	-	-
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	- 1 887 787	- 725 869
Autres passifs	62 369	11 632
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 318 340	- 1 394 644
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	49 816	- 1 175 821
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	- 1 131 044
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 839	1 176
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 2 839	1 129 869
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Dépôts d'investissement remboursés	-	-
Intérêts versés	-	-
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-	-
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	46 978	- 45 952
VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 522	54 474
VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	55 500	8 522

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES	31 déc 2024
INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT	
* Application des méthodes d'évaluation prévues par le "Plan Comptable des Etablissements de Crédit" entré en vigueur depuis le 01/01/2000.	
* Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.	
Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :	
- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,	
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n°25/G/97, circulaires n°19/G/2002 et 38/G/2004), provisionnées à hauteur de :	
- 20 % pour les créances pré-douteuses,	
- 50 % pour les créances douteuses,	
- 100 % pour les créances compromises.	
* Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.	
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la réglementation en vigueur.	
* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.	

ETAT DES DEROGATIONS		31 déc 2024
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES			31 déc 2024
INDICATIONS DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation			NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation			

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES					(en milliers MAD)	
CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31 déc 2024	Total 31 déc 2023
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	54 300	896	4	-	55 200	7 224
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	1 250 000
au jour le jour	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	1 250 000
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 165	-	-	-	1 165	2 851
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	55 465	896	4	-	56 365	1 260 076

CREANCES SUR LA CLIENTELE					(en milliers MAD)	
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31 déc 2024	Total 31 déc 2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Comptes à vue débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
Autres crédits de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 135	2 135	2 403
CREDITS A L'EQUIPEMENT	26 577 198	-	-	-	26 577 198	27 193 075
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	-	15 877	15 877	14 559
AUTRES CREDITS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	863 354	-	-	-	863 354	824 039
CREANCES EN SOUFFRANCE	596	-	-	-	596	27 565
Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	7 488
Créances douteuses	-	-	-	-	-	19 481
Créances compromises	596	-	-	-	596	596
TOTAL	27 441 148	-	-	18 012	27 459 159	28 061 641

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR						(en milliers MAD)	
Titres	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total	Total	
			Financiers	Non financiers	31 déc 2024	31 déc 2023	
Titres cotés	-	-	-	-	-	-	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-	
Titres non cotés	-	-	-	-	-	-	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	-	-	-	-	-	-	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES										31 déc 2024 (en milliers MAD)
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice	
					Montant des amorts. et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 131	-	-	21 131	21 037	32	-	21 068	63	
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	21 131	-	-	21 131	21 037	32	-	21 068	63	
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 098	2 839	677	127 260	84 168	2 501	677	85 992	41 268	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	69 323	-	-	69 323	31 516	1 552	-	33 068	36 255	
Terrain d'exploitation	7 229	-	-	7 229	-	-	-	-	7 229	
Immeubles d'exploitation, Bureaux	61 194	-	-	61 194	30 890	1 530	-	32 420	28 775	
Immeubles d'exploitation, Logements de fonctions	900	-	-	900	626	23	-	649	251	
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	27 759	1 669	677	28 751	27 092	419	677	26 834	1 917	
Mobilier de bureau d'exploitation	7 921	-	-	7 921	7 705	54	-	7 759	162	
Matériel de bureau d'exploitation	950	-	-	950	949	0	-	949	1	
Matériel informatique	18 211	1 669	-	19 880	17 761	365	-	18 125	1 754	
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	677	-	677	-	677	-	677	-	-	
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	18 180	1 165	-	19 345	17 353	341	-	17 695	1 650	
IMMOBILISATION CORPORELLE HORS EXPLOITATION	9 837	5	-	9 842	8 206	189	-	8 395	1 447	
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Immeubles hors exploitation	5 545	-	-	5 545	4 061	139	-	4 200	1 345	
Mobilier et matériel hors exploitation	2 344	-	-	2 344	2 234	27	-	2 261	83	
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 948	5	-	1 953	1 911	23	-	1 934	18	
TOTAL	146 230	2 839	677	148 391	105 204	2 533	677	107 060	41 331	

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT						31 déc 2024 (en milliers MAD)
TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
Titres de placement						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
Titres d'investissement						
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL						

DETAIL DES AUTRES ACTIFS	(en milliers MAD)	
ACTIF	31 déc 2024	31 déc 2023
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	278 889	263 826
Sommes dues par l'Etat	278 141	263 483
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	-	-
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	748	343
Valeurs et emplois divers	-	-
Comptes de régularisation	280 560	275 612
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	4 014	5 553
Résultats sur produits dérivés de couverture	209 282	215 359
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 027	4 060
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	59 896	50 301
Autres comptes de régularisation	341	339
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	559 449	539 438

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES									31 déc 2024 (en milliers MAD)
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat Net	
Participation dans les entreprises liées									
Autres titres de participation									
MAROCLEAR SA	Dépositaire Central	100 000	0,025%	25	25	31/12/2023	350 268	16 199	
TOTAL PARTICIPATIONS				25	25	-	350 268	16 199	-
EMPLOIS ASSIMILES				-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				25	25	-	350 268	16 199	-

CREANCES SUBORDONNEES				(en milliers MAD)	
CREANCES SUBORDONNEES	Montant		Dont entreprises liées et apparentées		
	31 déc 2024	31 déc 2023	31 déc 2024	31 déc 2023	
	Brut	Provisions	Net	Net	
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés					
Créances subordonnées à la clientèle					
TOTAL					

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE										31 déc 2024 (en milliers MAD)
NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraites au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotations au titre de l'exercice	Control des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprise des provisions		Control des provisions
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Immobilisations données en location simple	22 361	-	-	22 361	329	19 414	-	-	2 947	
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Biens immobiliers en location simple	22 361	-	-	22 361	329	19 414	-	-	2 947	
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	22 361	-	-	22 361	329	19 414	-	-	2 947	

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS							31 déc 2024 (en milliers MAD)
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
19/01/2024	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	677	677	-	113	113	-
TOTAL		677	677	-	113	113	-



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES							(en milliers MAD)
DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31 déc 2024	Total 31 déc 2023	
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	-	-	-	-	
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-	-	-	
au jour le jour	-	-	-	-	-	-	
à terme	-	-	-	-	-	-	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	150 000	-	-	150 000	-	
au jour le jour	-	-	-	-	-	-	
à terme	-	150 000	-	-	150 000	-	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	7 859 365	1 850 000	3 776 958	13 486 323	13 977 995	
AUTRES DETTES	-	-	-	216 424	216 424	211 956	
INTERETS COURUS A PAYER	-	199 761	4 837	42 100	246 698	238 061	
TOTAL	-	8 209 126	1 854 837	4 035 482	14 099 445	14 428 012	

DEPOTS DE LA CLIENTELE					(en milliers MAD)	
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31 déc 2024	31 déc 2023
Comptes à vue créditeurs						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs						
Intérêts courus à payer						
TOTAL						

NEANT

TITRES DE CREANCES EMIS							31 déc 2024 (en milliers MAD)	
NATURE DES TITRES (1)	Caractéristiques					Montant	Dont	
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)		Entreprises liées	Autres apparentés
Emprunts obligataires						7 197 667		amort des primes d'émission ou de remboursement
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	200 000		
Emprunts obligataires	08/12/2014	08/12/2029	100	3,87%	Amortissable	283 000		
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	288 000		
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,41%	In fine	60 000		
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	3,51%	In fine	220 000		
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,92%	Amortissable	149 333		
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	3,25%	In fine	225 000		
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,65%	Amortissable	212 333		
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,93%	Amortissable	426 667		
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	3,23%	In fine	200 000		
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,43%	Amortissable	533 333		
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2033	100	3,84%	Amortissable	600 000		
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	333 333		
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	3,69%	Amortissable	1 000 000		
Emprunts obligataires	18/12/2020	31/03/2036	100	3,70%	Amortissable	1 600 000		
Emprunts obligataires	12/01/2022	12/01/2037	100	3,70%	Amortissable	866 667		
TOTAL						7 197 667		

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance.
(2) Amortissement : Annuel - In fine.

DETAIL DES AUTRES PASSIFS			(en milliers MAD)
PASSIF	31 déc 2024	31 déc 2023	
Instruments optionnels vendus	-	-	
Opérations diverses sur titres	-	-	
Créditeurs divers	234 487	227 318	
Sommes dues à l'Etat	230 987	225 074	
Sommes dues aux organismes de prévoyance	691	685	
Sommes diverses dues au le personnel	14	-	
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-	
Fournisseurs de biens et services	2 771	1 484	
Divers autres créditeurs	25	74	
Comptes de régularisation	110 910	55 710	
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-	
Comptes d'écart sur devises et titres	1 593	131	
Résultats sur produits dérivés de couverture	91 470	43 583	
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-	
Charges à payer et produits constatés d'avance	12 113	11 654	
Autres comptes de régularisation	5 734	342	
TOTAL	345 398	283 028	

PROVISIONS						(en milliers MAD)
	Encours 31 déc 2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31 déc 2024	
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :	18 348	-	2 476	-	15 872	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	
Créances sur la clientèle	7 966	-	2 476	-	5 490	
Titres de placements	-	-	-	-	-	
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-	
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-	
Autres actifs	10 382	-	-	-	10 382	
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	88 469	9 548	9 124	-	88 893	
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-	
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-	
Provisions pour risques généraux	88 469	9 548	9 124	-	88 893	
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL	106 817	9 548	11 599	-	104 765	

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE						(en milliers MAD)
	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2023	Utilisation 31 déc 2024	Montant 31 déc 2024	
Subventions						
Fonds publics affectés						
Fonds spéciaux de garantie						
TOTAL						

NEANT

DETTES SUBORDONNEES										(en milliers MAD)
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 31 déc 2024	Montant (c/v MAD) 31 déc 2023	Montant (c/v MAD) 31 déc 2024	Montant (c/v MAD) 31 déc 2023
Dirhams	200 000		3,78%	10	-	200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000		3,83%	10	-	800 000	-	-	-	-
TOTAL	1 000 000					1 000 000	-	-	-	-

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N.
(2) Eventuellement indéterminée.
(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées.

CAPITAUX PROPRES					(en milliers MAD)
CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31 déc 2024	
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	
Réserves et primes liées au capital	3 660 561	199 087	-	3 859 648	
Réserve légale	-	-	-	-	
Autres réserves	3 660 561	199 087	-	3 859 648	
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-	
Capital	1 000 000	-	-	1 000 000	
Capital appelé	-	-	-	-	
Capital non appelé	-	-	-	-	
Certificats d'investissement	-	-	-	-	
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000	
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-	
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-	
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-	
Résultats nets de l'exercice (+/-)	199 087	- 199 087	367 675	367 675	
TOTAL	4 859 648	-	367 675	5 227 324	

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			(en milliers MAD)
ENGAGEMENTS	31 déc 2024	31 déc 2023	
Engagements de financement et de garantie donnés	5 559 617	4 990 773	
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Crédits documentaires import	-	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	-	
Ouvertures de crédit confirmées	-	-	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	
Autres engagements de financement donnés	-	-	
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 559 617	4 990 773	
Crédits documentaires import	-	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	-	
Ouvertures de crédit confirmées	5 559 617	4 990 773	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	
Autres engagements de financement donnés	-	-	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Crédits documentaires export confirmés	-	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	-	
Garanties de crédit données	-	-	
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-	
Engagements en souffrance	-	-	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	
Garanties de crédit données	-	-	
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-	
Autres cautions et garanties données	-	-	
Engagements en souffrance	-	-	
Engagements de financement et de garantie reçus	8 320 281	2 132 329	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 320 281	2 132 329	
Ouvertures de crédit confirmées	8 320 281	2 132 329	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	
Autres engagements de financement reçus	-	-	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Garanties de crédits	-	-	
Autres garanties reçues	-	-	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	
Garanties de crédits	-	-	
Autres garanties reçues	-	-	

ENGAGEMENTS SUR TITRES		31 déc 2024 (en milliers MAD)
ENGAGEMENTS	Montant	
Engagements donnés		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
Engagements reçus		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

NEANT

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES					(en milliers MAD)
	Opérations de couverture		Autres opérations		
	31 déc 2024	31 déc 2023	31 déc 2024	31 déc 2023	
Opérations de change à terme	117 812	171 775	-	-	
Devises à recevoir	-	-	-	-	
Dirhams à livrer	209 282	215 359	-	-	
Devises à livrer	-	-	-	-	
Dirhams à recevoir	91 470	43 583	-	-	
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-	
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-	
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-	
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-	
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-	
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-	
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-	
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-	



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				31 déc 2024 (en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	-	-	-	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL				

NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							31 déc 2024 (en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 200	-	-	-	-	55 200	
Créances sur la clientèle	27 440	850 925	1 423 619	9 238 187	15 055 011	26 595 181	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	82 640	850 925	1 423 619	9 238 187	15 055 011	26 650 382	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	344 637	314 437	543 670	4 558 619	8 091 385	13 852 747	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	133 333	133 333	756 267	3 263 400	2 911 334	7 197 667	
Emprunts subordonnés	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	
TOTAL	477 970	447 770	1 299 937	8 822 019	11 002 719	22 050 414	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE				31 déc 2024 (en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire

NEANT

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE			31 déc 2024 (en milliers MAD)
BILAN		Montant	
ACTIF		-	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	
Créances sur la clientèle	-	-	
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-	
Autres actifs	-	-	
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	
Créances subordonnées	-	-	
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	-	
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
PASSIF		4 035 482	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	4 035 482	
Dépôts de la clientèle	-	-	
Titres de créance émis	-	-	
Autres passifs	-	-	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	-	-	
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES		-	
ENGAGEMENTS REÇUS		2 720 281	

MARGE D'INTERET				(en milliers MAD)
	31 déc 2024	31 déc 2023		
INTÉRÊTS PERÇUS	1 542 598	1 400 446		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	68 636	11 801		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 473 962	1 360 901		
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	27 744		
INTÉRÊTS SERVIS	872 510	733 469		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	515 301	396 295		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-		
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	357 209	337 175		
TOTAL	670 088	666 977		

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				31 déc 2024 (en milliers MAD)
VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Activité bancaire	671 780	610 733	584 406	
Autres Activités	-	-	-	
TOTAL	671 780	610 733	584 406	
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Maroc	671 780	610 733	584 406	
Autres Zones	-	-	-	
TOTAL	671 780	610 733	584 406	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		31 déc 2024 (en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement	-	
Titres de participation	-	
Participations dans les entreprises liées	-	
Titres de l'activité de portefeuille	-	
Emplois assimilés	-	
TOTAL		

NEANT

COMMISSIONS		31 déc 2024 (en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
Commissions perçues	1 845	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	1 845	
Commissions versées	153	
Sur opérations avec les établissements de crédit	55	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	98	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE			(en milliers MAD)
PRODUITS ET CHARGES	31 déc 2024	31 déc 2023	
Produits	-	1 029	
Gains sur les titres de transaction	-	1 029	
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-	
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Gains sur les produits dérivés	-	-	
Gains sur les opérations de change	-	-	
Charges	-	-	
Pertes sur les titres de transaction	-	-	
Moins value de cession sur titres de placement	-	-	
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Pertes sur les produits dérivés	-	-	
Pertes sur opérations de change	-	-	
RESULTAT	-	1 029	

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		31 déc 2024 (en milliers MAD)
	Montant	
Charges du personnel	48 347	
Impôts et taxes	844	
Charges externes	7 177	
Autres charges générales d'exploitation	3 361	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 533	
TOTAL	62 262	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		31 déc 2024 (en milliers MAD)
	Montant	
Autres produits et charges bancaires	-	
Autres produits bancaires	-	
Autres charges bancaires	153	
Produits et charges d'exploitation non bancaires	-	
Produits d'exploitation non bancaires	1 388	
Charges d'exploitation non bancaires	173	
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	9 548	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	11 599	
Produits et charges non courants	-	
Produits non courants	120	
Charges non courantes	28 499	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL		31 déc 2024 (en milliers MAD)
INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	367 675	
Bénéfice net	367 675	
Perte nette	-	-
II- Réintégrations fiscales	256 993	
1- Courantes	11 764	
Charges sur exercices antérieurs	169	
Charges hors exploitation	453	
Dotations aux provisions pour risques généraux	9 548	
Ecart de conversion passif	1 593	
2- Non courantes	245 230	
Impôts sur les sociétés	216 731	
Contribution sociale de solidarité	27 923	
Autres charges non courante	575	

III- Déductions fiscales	61 730	
1- Courantes	11 730	
Reprises sur provisions pour risques généraux	9 124	
Reprises sur provisions pour CES	2 476	
Ecart de conversion passif	131	
-	-	
2- Non courantes	50 000	
1/5 Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)	20 000	
1/5 Contribution au Fonds Spécial pour la gestion des impacts du séisme du 8 septembre 2023	30 000	
-	-	
-	-	
TOTAL	624 668	61 730
IV- Résultat brut fiscal	562 938	
Bénéfice brut fiscal (A)	562 938	
Déficit brut fiscal (B)	-	
V- Reports déficitaires imputés (C)*	-	
Exercice N-4	-	
Exercice N-3	-	
Exercice N-2	-	
Exercice N-1	-	
VI- Résultat net fiscal	562 938	
Bénéfice net fiscal (A - C)	562 938	
OU	-	
Déficit net fiscal (B)	-	
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés	-	
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter	-	
Exercice N-4	-	
Exercice N-3	-	
Exercice N-2	-	
Exercice N-1	-	

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A).

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		31 déc 2024 (en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	612 785	
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	11 764	
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	11 730	
(=) Résultat courant théoriquement imposable	612 818	
(-) Impôt théorique sur résultat courant	235 935	
(=) Résultat courant après impôts	376 883	
II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE				31 déc 2024 (en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	10 053	181 875	182 406	9 522
B- TVA à récupérer	10 342	88 724	80 375	18 691
Sur charges	10 342	88 254	79 910	18 686
Sur immobilisations	0	470	466	5
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 289	93 151	102 030	- 9 169

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL					31 déc 2024 (en milliers MAD)
Montant du capital :		1 000 000			
Montant du capital social souscrit non appelé :		-			
Valeur nominale des titres :					
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT				100	100
TOTAL				100	100

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				31 déc 2024 (en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant	
Décision du CA : 29/05/2024				
Report à nouveau	-	Réserves légales	-	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-	
Résultats net de l'exercice	199 087	Autres affectations	199 087	
Prélèvement sur les bénéfices	-			
Autres prélèvements	-			
TOTAL A	199 087	TOTAL B	199 087	

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)
	31 déc 2024	31 déc 2023	31 déc 2022	
Capitaux propres et assimilés	5 227 324	4 859 648	4 660 561	
A déduire -Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-	
Capitaux propres et assimilés nets	5 227 324	4 859 648	4 660 561	
Opérations et résultats de l'exercice	-	-	-	
Produit net bancaire	671 780	669 251	661 461	
Résultat avant impôts	584 406	409 906	554 026	
Impôts sur les résultats	216 731	210 819	216 131	
Bénéfices distribués	-	-	-	
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	367 675	199 087	337 895	
Résultat par titre (en MAD)	-	-	-	
Résultat net par action ou part sociale	-	-	-	
Bénéfice distribué par action ou part sociale	-	-	-	
Personnel	-	-	-	
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	42 343	42 948	40 887	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	86	89	91	

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS		31 déc 2024 (en milliers MAD)
I. DATATION		
Date de clôture (1)		31/12/2024
Date d'établissement des états de synthèse (2)		Février 2025
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.		
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.		
II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE		
Dates	Indication des événements	

Favorables
Défavorables

NEANT

EFFECTIFS		(En nombre)	
EFFECTIFS	31 déc 2024	31 déc 2023	
Effectifs rémunérés	85	87	
Effectifs utilisés	85	87	
Effectifs équivalent plein temps	85	87	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	79	81	
Employés (équivalent plein temps)	6	6	
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS		(en milliers MAD)	
TITRES	Nombre de comptes	Montant	
	31 déc 2024	31 déc 2023	31 déc 2024 31 déc 2023
Titres dont l'établissement est dépositaire			
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion			
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire			
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion			
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire			
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion			

NEANT

RÉSEAU		(en nombre)	
RÉSEAU	31 déc 2024	31 déc 2023	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

NEANT

COMPTES DE LA CLIENTÈLE		(En nombre)	
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31 déc 2024	31 déc 2023	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

NEANT

ETAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31/12/2024						(en milliers MAD)
31 déc 2024			31 déc 2023			
Prêts Classiques	Créances	Provisions		Créances	Provisions	
Créances pré douteuses	-	-		7 919	312	
Créances douteuses	-	-		22 583	2 164	
Créances compromises	5 927	5 344		5 927	5 344	
Sous total 1	5 927	5 344		36 428	7 820	
Prêts MEN	Créances	Provisions		Créances	Provisions	
Créances pré douteuses	-	-		-	-	
Créances douteuses	-	-		-	-	
Créances compromises	851	146		851	146	
Sous total 2	851	146		851	146	
TOTAL GÉNÉRAL	6 778	5 490		37 279	7 966	



DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

1. Gestion intégrée des risques

1.1. Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communautaire repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable;
- le représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE);
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG);
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit. Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics, ou son représentant, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale, ou son représentant (Ministère de l'Intérieur);
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, ou son représentant (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP), etc.), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité;
- de veiller aux équilibres bilanciels de la Banque;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Comité de Sécurité du Système d'Information

Le Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) est chargé notamment de veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers et de l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI notamment les risques de cybersécurité.

Le Comité de Sécurité du Système d'Information, placé sous la présidence du Secrétaire Général ou de son représentant, est composé des membres suivants :

- Le Directeur Délégué en charge de la Direction Système d'Information;
- Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et Contrôle Permanent;
- Le Chief Project Management Office;
- Le Responsable de la Sécurité du Système d'information;
- Le Chargé des Infrastructures Technologiques (Sécurité opérationnelle).

Le CSSI a notamment pour missions de :

- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de son respect par les collaborateurs du FEC et par les tiers;
- Piloter globalement les plans d'actions dans le domaine de la sécurité SI, à savoir la validation, l'engagement de moyens associés et la vérification de la bonne réalisation de ces plans d'actions;
- Suivre l'évolution du plan de traitement des risques liés à la sécurité SI et s'assurer de la revue régulière de la cartographie des risques sécurité;
- Suivre les projets structurants dans le domaine de la sécurité SI;
- Examiner les indicateurs de Sécurité SI et assurer le suivi des actions permettant leur amélioration;
- Traiter les questions relatives aux incidents majeurs liés à la sécurité du SI;
- Approuver l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de sécurisation du système d'information;
- Arbitrer sur les priorités de la banque en termes de sécurité SI.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Direction Juridique, Conformité et Gouvernance

La Direction Juridique, Conformité et Gouvernance est chargée notamment d'assurer la sécurité des actes et des engagements de la Banque, d'apprécier les risques juridiques éventuels encourus par l'institution et mettre en place les procédures appropriées pour leur gestion, d'assurer le suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC et de superviser et renforcer les mécanismes de gouvernance interne de la Banque. Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code d'éthique et de déontologie applicable au personnel du FEC.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

2. Exposition aux risques

Eu égard à la nature de ses activités, le profil de risque du FEC tel que formalisé au niveau de la Stratégie Globale des Risques, se présente comme suit :

Le risque de crédit : Le risque que les emprunteurs du FEC ne puissent pas honorer leurs engagements contractuels.

Le risque de concentration : Il s'agit du risque inhérent à une exposition individuelle importante, de nature à engendrer des pertes pouvant menacer la solidité financière de la Banque ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Les risques environnementaux et sociaux : Ces risques peuvent se matérialiser par une atteinte à l'environnement (pollution de l'air, des sols, des eaux...) ou à la vie économique des individus se traduisant par une diminution de leurs revenus, un accroissement de leurs dépenses.

La responsabilité de gestion de ces risques incombe aux clients et aux autorités compétentes. Le rôle du FEC est d'appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets financés et vérifier le respect par ses clients des exigences législatives et réglementaires en la matière.

Les risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque structurel de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et la valeur économique de ses fonds propres.

Le risque structurel de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire les demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Le risque structurel de change : Le risque qu'une fluctuation des taux de change impacte négativement les revenus de la Banque.

Le risque de non-conformité : correspond à l'exposition du FEC aux risques de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Le risque stratégique : Le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de l'établissement à mettre en œuvre son plan stratégique.

Le risque de réputation : Le risque résultant d'une perception négative de la part notamment des contreparties ou des régulateurs pouvant affecter défavorablement la capacité de l'établissement à remplir sa mission et son accès aux sources de financement.

Le risque de cybersécurité : Le risque que le FEC soit confronté à une attaque ou une violation de sécurité informatique qui peut compromettre la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données de ses clients, des transactions financières ou d'autres informations sensibles.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

A fin décembre 2024 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 437 206 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 83% du risque de crédit et de 17% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 83,72%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 70,27% reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,91% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 27 465 340,86 Milliers de DH au 31 décembre 2024.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 décembre 2024, à 5 559 617,22 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 décembre 2024, fait ressortir que 65,66% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance. Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%. La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient Maximum de Division Des Risques (CMDR)

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient maximum de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient maximum de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 8,89% à fin décembre 2024 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'averion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein du Pôle Finance par le Département Contrôle de Gestion et ALM relevant de la Direction Financière.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêts et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

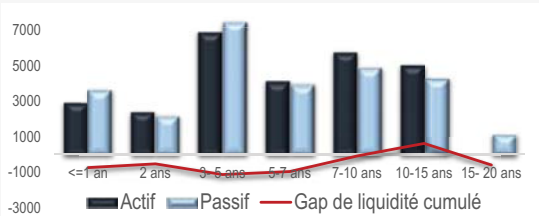
Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulement et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen/long termes dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs. Au 31 décembre 2024, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE LIQUIDITÉ



Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRBBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress tests, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

- Scénario 1 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps);
- Scénario 2 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (- 200 bps);
- Scénario 3 : Hausse des taux courts;
- Scénario 4 : Baisse des taux courts;
- Scénario 5 : Aplatissement de la courbe des taux;
- Scénario 6 : Pentification de la courbe des taux.

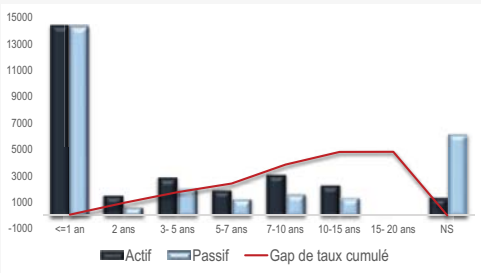
L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

Exposition au 31 décembre 2024

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2024, comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE TAUX



L'impact des scénarii réglementaires est de 4,50% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle et de 13,64% sur la valeur économique des fonds propres.

Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce, à l'occasion des tirages effectués à compter de l'exercice 2019 sur les lignes de crédit contractées auprès des bailleurs de fonds étrangers.

Pour rappel, la couverture du risque de change afférent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances /Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC dispose d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels relevant des domaines Pilotage, Opérationnel et Support. La cartographie des processus a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001.

Par ailleurs, l'utilisation d'outil de modélisation permet d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière afin de se conformer entre autres aux évolutions de la réglementation, de l'activité ou des systèmes d'information.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de la Banque en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information;
- Dispositifs de continuité logistique;
- Dispositifs de continuité ressources humaines;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, Procédures, Plan de communication...) est mis à jour régulièrement. De même, le plan de maintenance opérationnelle du PCA du FEC est en cours de renforcement.

Par ailleurs, le FEC continue à assurer une veille permanente quant à la survenance de tout événement pouvant nécessiter l'activation de son PCA, afin de garantir la continuité d'activité des services de la Banque et la sécurité de ses collaborateurs. Ainsi, et en l'absence d'incident nécessitant son activation, le PCA du FEC n'a pas été activé au cours de l'année 2024.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels.

L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad
Rabat

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024****AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE*****Opinion***

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 6 244 938 KMAD dont un bénéfice net de 367 675 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle</i>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL (FEC) à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le FEC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes édictés par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - L'identification des créances en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances du FEC. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 5,5 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 27 459 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par le Fonds, en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Fonds ; - Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - Tester la provision déterminée sur une sélection de créances en souffrance.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

forvis mazars
16 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 05 22 42 34 23 (17)

Taha FERDAOUS
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2024

1. **29/02/2024** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 4^{ème} trimestre 2023.
2. **29/03/2024** : Publication des états financiers au titre de l'exercice 2023.
3. **26/04/2024** : Communiqué de presse à l'occasion de la publication du Rapport Financier Annuel 2023.
4. **23/05/2024** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} trimestre 2024.
5. **31/05/2024** : Communiqué de presse à l'occasion de la tenue de la réunion du Conseil d'Administration du FEC du 29 mai 2024.
6. **12/07/2024** : Communiqué de presse concernant le document de référence du FEC relatif à l'exercice 2023, dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt du FEC.
7. **30/08/2024** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2^{ème} trimestre 2024.
8. **30/09/2024** : Communication financière au 30 juin 2024 à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel au titre du 1^{er} semestre 2024, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} semestre 2024 et les états financiers au 30 juin 2024.
9. **29/11/2024** : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3^{ème} trimestre 2024.

Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes 2022-2024

	2020-2021 : DELOITTE AUDIT 2022-2024 : COOPERS AUDIT MAROC				2019 - 2024 : MAZARS AUDIT & CONSEIL				Total TTC	
	Montant TTC/Année		Pourcentage/Année*		Montant TTC/Année		Pourcentage/Année*			
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés**										
	Emetteur	108 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	100%	100%	900 000
Filiales										
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes										
	Emetteur									
Filiales										
Sous-total	108 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	100%	100%	100%	900 000
Autres prestations rendues										
Autres										
Sous-total										
Total général	108 000	108 000	108 000	100%	100%	100%	100%	100%	100%	900 000

* Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.
** Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL**

2024

LA **BANQUE** DU FINANCEMENT LOCAL

